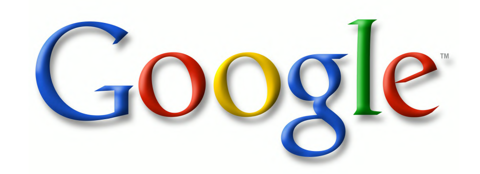


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/





42.

233.

VIE
POLITIQUE ET RELIGIEUSE
DE
THOMAS BECKET
Chancelier de Henri II,
ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY.

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU
RUE BAILLEUL, 9-11.

VIE
POLITIQUE ET RELIGIEUSE
DE
THOMAS BECKET
CHANCELIER DE HENRI II,

ARCHEVÊQUE DE CANTERBURY.

PAR C. BATAILLE.

Heart as far from fraud, as heaven from earth.

SHAKSPEARE. *Two Gentlemen of Verona*, act. II, sec. VII.

« Cœur aussi loin de la fraude que le ciel l'est de la terre. »



PARIS
AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
quai Malaquais, 15.

1842

233.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

AVANT-PROPOS.

Malgré la vogue assurée depuis longtemps aux romans que chaque jour voit naître, comme l'histoire compte aussi quelques lecteurs et conserve toujours une place dans notre littérature, j'ai pense qu'un livre de plus en ce genre sérieux pourrait être goûté de certains esprits qui savent étudier l'homme partout, et, au besoin, faire un retour vers le passé pour le

mieux connaître encore. C'est annoncer aussi que je m'adresse au plus petit nombre des lecteurs, en publiant une histoire dont les principaux événements, se rattachant à des institutions, des croyances, des usages abandonnés sans retour, perdront en partie leur intérêt aux yeux de ceux qui ne peuvent s'associer, par la pensée, à des mœurs qui ne sont plus les nôtres, et préfèrent chercher, dans un roman, la peinture de nos passions, les mêmes en tous temps, et dont le germe est dans tous les cœurs.

C'est dans cette conviction que j'ai entrepris et que je publie ce livre qui, on le voit, n'emprunte rien au mensonge des fictions, et qui cependant, par les vicissitudes, les caprices du sort dont il offre le tableau, pourrait, à certains égards, passer lui-même pour un roman si la vérité ne s'y montrait partout; un livre, enfin, qui, sans ajouter rien à l'histoire, puisqu'il en est tiré, reproduit du moins, l'un de ses faits importants sous une forme

nouvelle, et avec des détails qu'une histoire générale ne pouvait réunir aussi nombreux, aussi complets, forcée, dans sa marche rapide, de s'arrêter à peine sur les infortunes individuelles pour ne pas affaiblir l'intérêt qui, chez elle, résulte aussi de l'ensemble des faits.

Si un tel livre devait obtenir l'approbation de quelques juges éclairés, si leur suffrage devait être le prix des études, des recherches auxquelles je me suis livré pour rassembler les éléments de cette histoire, épars dans différents auteurs, je me croirais amplement dédommagé de tous mes soins; mais ce succès limité, sans bruit, sans éclat, qui n'est pas la vogue, et que je lui préfère, me semble tout-à-fait interdit, à moi, quand je songe aux circonstances peu favorables dans lesquelles cet ouvrage a été composé. Privé de l'indépendance si nécessaire aux lettres, les moments que je consacrais, sans pouvoir les choisir, à la tâche que je m'étais imposée, étaient uniquement ceux que le repos réclame et que

je lui dérobais, disputant ainsi, chaque jour, la vie intelligente à la vie matérielle, et trompant l'une au profit de l'autre. Que devais-je espérer, dès lors, d'un travail sans suite, quitté souvent dans une disposition d'esprit meilleure que celle où je me trouvais lorsqu'il m'était permis de le reprendre! Mais comment cette considération m'aurait-elle détourné de mon dessein, quand l'âge lui-même n'a pu le faire? Ne savais-je pas, cependant, qu'une vocation réelle se prononce plus tôt et se révèle à nous dans les beaux jours de la jeunesse! aussi, que la critique, si jamais la critique s'occupe de moi, venge le public d'une témérité d'autant plus coupable qu'elle rêvait encore d'autres projets. J'entendrai sans murmures sa sentence qui, d'ailleurs, me prépare de moins longs regrets, à cette époque de déclin où, sauf quelques rares exceptions, la carrière des lettres finit pour le génie même! Qu'elle condamne donc, s'il le faut, cet ouvrage à l'oubli; c'est son droit, sa mission. Seulement, et c'est une

consolation de plus, elle ne me refusera pas, je l'espère, à défaut de talent, une certaine chaleur d'âme, et cet amour de la vérité qui seul peut assurer au récit de l'écrivain une scrupuleuse exactitude, et à ses opinions l'impartialité.

CHAPITRE PREMIER.

Grandeurs, plaisirs, fortune, objets de tous nos soins, de tous nos vœux, but de tous nos efforts! si nous donnons le nom de sage à celui qui se console de votre perte et supporte, sans se plaindre, une vie que vous n'animez plus; comment nommer celui qui, par penchant, par un choix volontaire, se détache de vous sans regrets, et sait même trouver dans votre sacrifice un bonheur jusqu'alors

inconnu ! celui qui, sans avoir éprouvé ni les remords, ni les troubles de l'âme, sans avoir senti la satiété des biens qu'il quitte, renonce au monde, encore loin de cet âge où, pour nous, il a perdu ses plus douces illusions! La philosophie, la vertu, obtiennent rarement ce beau triomphe, dont le spectacle imposant devait être offert aux hommes par Thomas Becket, chancelier de Henri II, archevêque de Canterbury.

L'intérêt qui s'attache à la vie d'un personnage fameux, n'est pas le même pour tous les lecteurs, et ne résulte pas uniquement des événements qui la remplissent. On préfère tel ou tel héros; et la carrière qu'il a choisie est pour quelque chose dans la sympathie qu'il inspire. Cette cause particulière d'intérêt sera moins limitée, je pense, pour celui dont le rôle a changé plus d'une fois, et qui va se montrer successivement preux et brillant chevalier, négociateur habile, favori fastueux d'un grand roi dont il partagea le pouvoir; puis, enfin, prêtre pauvre et persécuté.

Becket naquit à Londres, en l'année 1119, selon d'autres, en 1117, le 21 décembre, et fut appelé Thomas, nom du saint qui marqua le jour de sa naissance, comme il devait marquer celui de sa mort. Il eut pour père l'un des principaux citoyens de cette ville, Gilbert Beck, nom dont on avait fait Becket par un diminutif en usage chez les Normands; et sa mère, née en Syrie, appartenait à l'une des puissantes familles de cette contrée. Gilbert Becket suivit les croisés dans l'une de leurs expéditions en Terre-Sainte, poussé par un motif de piété, comme d'autres par un goût d'aventures. Un jour que, se trouvant à Jérusalem avec un petit nombre de ses frères d'armes, il allait au temple demander à Dieu le succès d'une guerre entreprise pour délivrer le tombeau de son fils, une troupe d'infidèles, qui s'étaient placés en embuscade, les firent prisonniers et les conduisirent à leur amiral, titre par lequel on désignait les principaux seigneurs de ce pays. Le chef sarrasin les chargea de fers qu'ils ne quittaient que pendant les heures de leurs travaux. Heureu-

sement, Gilbert sut inspirer à la fille de ce seigneur un attachement que chaque jour vit croître, mais qui, dans toute sa force, se conserva pur comme son principe même, la sympathie pour le malheur. Grâce à sa jeune et belle protectrice, il obtint, sinon la liberté, du moins une captivité plus douce.

Le mérite, qui, dans l'adversité, n'est souvent qu'un regret de plus, parce qu'il rend plus sensible aux outrages de la fortune, fut remarqué, cette fois, chez Gilbert Becket. L'amiral voulut voir celui dont on vantait les talents et l'esprit. Il le questionna, et toutes les réponses du prisonnier, pleines de sens, d'à-propos, et faites dans la langue même de ce seigneur, que Gilbert avait promptement apprise, le charmèrent au point que, prenant goût à son entretien, il ordonnait habituellement qu'on l'amenât lorsqu'il était à table avec sa famille et ses amis, pour l'interroger sur ses voyages, ses aventures, ainsi que sur les mœurs et les usages de son pays. Chacun prenait plaisir à l'entendre, et la jeune Syrienne n'était pas la moins attentive

à l'écouter, cachant, sous l'impression de ce récit, une émotion plus vive encore.

Parfois, durant ces belles nuits dont la fraîcheur bienfaisante console la terre des feux brûlants du jour, la Syrienne, qui avait su gagner les surveillants et les gardiens, passait des heures entières avec le prisonnier. Tantôt elle le questionnait sur la religion chrétienne, qu'elle aimait parce qu'elle trouvait sa morale consolante et pure, et qu'elle désirait embrasser parce que cette religion était celle de son amant; tantôt elle lui parlait de sa patrie, qu'il ne pouvait oublier, et qu'elle voulait lui rendre en fuyant avec lui, ne lui demandant que sa main pour prix de sa liberté. Mais, ce qui devait la surprendre, chaque fois qu'elle l'entretenait de ce projet, il lui répondait d'un air embarrassé, d'une manière évasive, comme s'il ne l'eût point aimée, comme si le sacrifice eût été pour lui qui ne laissait là que ses fers. Cependant, ce n'était pas par indifférence pour elle qu'il éludait toujours une proposition si favorable à ses désirs, c'était par un sentiment de défiance qu'elle était loin de

mériter. Il pensait qu'elle cherchait à pénétrer ses desseins, afin d'en empêcher l'exécution. S'il croyait lui inspirer assez d'amour pour qu'elle désirât le fixer près d'elle, il ne se croyait pas assez aimé pour qu'elle voulût, partageant son sort, le suivre, et renoncer, pour lui, à tout ce qu'il regrettait lui-même.

Après dix-huit mois d'une captivité devenue trop douce pour mériter le nom d'esclavage, Gilbert parvint à délivrer ses compagnons et s'enfuit avec eux. Il ne chercha pas à revoir une dernière fois celle dont il se défiait, lui laissant, pour prix de ses services, le soupçon de son ingratitude. Elle fit tous ses efforts pour l'oublier. Ne pouvant y réussir, elle quitta, pour le rejoindre, sa famille, son beau ciel, sa patrie. Comme elle n'avait près d'elle personne à qui elle pût s'ouvrir sans s'exposer, elle osa, bravant tous les dangers, entreprendre seule cet autre pélerinage. Encore ne savait-elle que deux mots de la langue que parlait son amant : c'étaient *Londres* et *Gilbert!* Ces deux mots lui suffirent. A l'aide du premier, elle parvint au terme de son

voyage, et elle imagina de crier l'autre dans tous les quartiers, dans toutes les rues de Londres; expédient qui n'eut pas moins de succès. Gilbert la recueillit, la prit pour femme lorsqu'elle eut reçu le baptême sous le nom de Mathilde; et ce fut de cette union, déjà si sainte avant d'être légitime, que naquit Thomas Becket, peu d'années après que l'église l'eut sanctionnée.

Cette aventure singulière fit, dans le temps, beaucoup de bruit, et fut le sujet de plusieurs chansons, dont deux surtout, qu'on nous a conservées, étaient devenues aussi populaires qu'un chant national. Les jeunes filles les chantaient à leurs amants avec un plaisir mêlé d'orgueil, comme un exemple de la manière dont une femme sait aimer [1].

[1] On trouvera à la fin de cet ouvrage celle des deux chansons qui m'a semblé offrir le plus d'intérêt. Mais attendu que l'auteur, usant de son privilége de poète, a négligé la vérité de quelques détails, on ne l'a reproduit point comme document historique, mais comme une sorte de *specimen* qui pourra donner une idée de la poésie populaire de l'époque, si toutefois je suis parvenu, dans ma traduction, à lui conserver quelque chose de sa physionomie.

Becket, encore enfant, fut confié, par son père, aux soins des chanoines de Merton, dont les premières leçons le préparèrent aux études plus sérieuses, plus élevées, qui l'attendaient dans les colléges d'Oxford et de Paris.

Ses études n'étaient pas entièrement achevées, lorsqu'il perdit ce père dont sa jeunesse ne pouvait encore se passer, et son éducation, sans doute, se fût sentie de cette perte, si l'archevêque de Canterbury, Théobald, qui regrettait comme ami celui que Becket regrettait comme fils, ne l'eût charitablement remplacé. L'éducation de l'orphelin, car il paraît qu'il avait aussi perdu sa mère, ne fut point interrompue, grâce à cette adoption généreuse; pour la rendre même plus complète et la faire servir au sort brillant qu'il ménageait à son protégé, il l'envoya en France, afin qu'il s'instruisît dans la science tant des lois civiles que de ces lois ecclésiastiques qu'il défendra, plus tard, avec tant de courage! Il suivit, à Boulogne, les leçons de Gratien; à Auxerre, celles d'un

autre célèbre professeur; et, sous ces habiles maîtres, les progrès rapides de cet élève studieux faisaient présager déjà les succès qu'un jour il obtiendrait dans le monde.

Pendant son séjour sur le continent, Becket avait étudié aussi la langue française, dont il possédait si bien l'idiome et la prononciation, qu'à son retour en Angleterre, où cette langue était la seule en usage à la cour et parmi les classes élevées, rien, lorsqu'il la parlait, ne trahissait son origine saxonne, titre de réprobation, à cette époque, qui seul eût suffi pour l'exclure des hauts emplois et de la société des grands. Cette connaissance parfaite de notre langue française, sans laquelle, on le voit, il n'eût pu faire apprécier son mérite, ni faire oublier qu'il appartenait à la race des vaincus, servit d'abord à ses plaisirs, avant de servir à sa fortune; et parmi les seigneurs qui l'avaient admis dans leur intimité, on citait un riche baron, habitant les environs de Londres, dont il devint le convive habituel; chassant avec lui, montant les mêmes chevaux, se

servant de ses oiseaux et de ses chiens, genre de divertissement interdit à tout anglais, à moins qu'il ne s'y livrât sous le patronage d'un homme d'origine étrangère.

L'archevêque de Canterbury, que la primatie de ce siége, instituée par Guillaume-le-Conquérant, plaçait immédiatement après le roi, tira bientôt Becket de cette vie mondaine, si peu conforme aux vues qu'il avait sur lui. Il lui fit prendre les ordres, et le nomma, dans les églises de Lincoln et de Saint-Paul, à divers emplois déjà vivement brigués, et pour lesquels il fut choisi parmi ces nombreux compétiteurs que l'on rencontre toujours à l'entrée de sa carrière.

Becket était prévôt de Beverley, lorsque Roger de Pont-l'Évêque, élevé au siége d'York, laissa vacant l'archidiaconat de Canterbury. Il fut désigné pour le remplacer dans cette dignité, la plus importante de l'Église anglicane, après les évêchés et les abbayes, qui donnaient à leurs titulaires le rang de barons.

Cette faveur nouvelle flattait d'autant plus le nouveau titulaire, qu'il échappait, dans

ce poste éminent, au contrôle de ce même Roger de Pont-l'Evêque, qui s'était toujours montré malveillant pour lui. Cette haine non méritée, et sans autre cause que le mérite de celui qui l'avait inspirée, loin de s'affaiblir avec le temps, semblait trouver un aliment nouveau dans l'élévation rapide d'un rival heureux. Il paraît même que ce supérieur jaloux était parvenu, par ses intrigues, à éloigner Becket du service de l'archevêque Théobald, dont ce protégé avait senti s'attiédir la bienveillance; effet de ces préventions injustes dont la droiture du cœur ne nous garantit pas toujours. Mais, dès qu'il cessa de se trouver sous cette main ennemie, il n'eut pas de peine à désabuser le trop crédule archevêque, qui lui rendit son attachement, devenu plus vif par le regret d'une injustice.

Quelque temps après ce retour des bonnes grâces de l'archevêque, Becket reçut de lui, comme témoignage de sa confiance, une mission délicate, importante, qu'il remplit avec succès. Il s'agissait d'obtenir du souverain pontife la défense formelle de sacrer Eusta-

che, fils du roi régnant, jeune prince dont la mort inopinée amena bientôt ce traité fameux qui garantissait à Etienne un règne paisible, à Henri Plantagenet, le droit de lui succéder [1].

Plus tard, lorsque Théobald sentit le besoin du repos, il voulut, avant de quitter les affaires, présenter l'archidiacre à Henri, devenu roi, espérant lui faire agréer les services de son protégé, et remplacer ainsi, auprès de Becket, le protecteur, auprès du prince, le conseiller. Il ne prévoyait pas, dans sa sollicitude, les maux qu'il leur préparait à tous deux.

Henri vit avec regret cette résolution qui le privait d'un zélé défenseur de sa cause, au-

[1] On sait que la royauté aurait échu naturellement à Henri Plantagenet, fils de Mathilde, et petit-fils, par elle, de Henri Ier, si ce même Etienne, neveu de ce monarque, n'eût ravi à sa cousine, malgré le serment de fidélité qu'il lui avait prêté, ce sceptre qui devait être son héritage, et qui d'ailleurs pouvait être revendiqué par le frère aîné de cet usupateur, Thibaud, comte de Blois et de Champagne, à qui les seigneurs normands, infidèles, aussi, à leur serment, l'avait déjà déféré pour se soustraire au joug de Mathilde, et à celui de Geoffroy, son mari, ne voulant être gouvernés ni par une femme ni par un étranger.

trefois exilé pour elle, dont l'habileté lui avait frayé le chemin du trône, et dont la sage administration avait, en conciliant les partis, sauvé le pays des troubles inséparables d'un règne nouveau commençant une dynastie nouvelle.

Au reste, la proposition de Théobald fut agréée, et son protégé, devenu tout à coup celui du roi, en reçut bientôt, comme premier gage de sa faveur, la charge de chancelier, qui le faisait dépositaire du sceau à trois lions, signe légal du pouvoir fondé par Guillaume-le-Conquérant. A cette dignité, la première de l'état, ce prince ne tarda pas à joindre les honneurs de la châtellenie de Eye, le gouvernement de la tour de Londres, la prébende de Hastings et la garde du château de Berkhamstead, postes auxquels de gros revenus étaient attachés; de plus, il lui confia l'éducation du prince Henri, son fils aîné.

L'heureux favori, dont l'extérieur agréable et les manières nobles avaient plu tout d'abord au roi, devint son conseil dans toutes les affaires. Ce concours ne fut pas sans avan-

tages pour le pays, et les actes d'administration les plus importants et les plus utiles étaient généralement attribués à l'influence éclairée du nouveau ministre.

Si Becket partageait les travaux du roi, il partageait également ses plaisirs, auxquels son esprit enjoué donnait un attrait de plus ; et il fut bientôt admis à cette familiarité qu'on prend pour l'amitié des rois, et qui n'est que le délassement de leurs grandeurs. Parfois, ils s'amusaient ensemble ainsi que des écoliers auraient pu le faire, et lorsque le prince trouvait l'occasion de jouer quelque tour à son chancelier, il ne la laissait pas échapper. Le trait suivant en fournira la preuve. On le cite, malgré son peu d'importance, et dût-il paraître frivole, parce qu'il fait connaître, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, la sorte d'égalité qui régnait entre le monarque et son favori.

Un jour que, par un froid excessif, ils passaient de compagnie dans une des rues de Londres, Henri vit un pauvre tout déguenillé et presque nu, malgré la rigueur de la saison. « Ce serait une bonne œuvre, dit-il, de

« couvrir la nudité de ce malheureux. Vous « avez là, Becket, un manteau qui lui con« viendrait parfaitement. Je lui donnerais « le mien s'il n'était moins chaud que le vô« tre. Il faut en faire le sacrifice à ce misé« rable. » Comme le chancelier semblait goûter peu la proposition, le roi, de saisir un bout du manteau pour s'en emparer; celui-ci, de résister vivement, comme il l'eût fait avec son égal. Mais, dans la lutte, et près de tomber de cheval l'un et l'autre, le manteau reste dans les mains du roi qui le jette au mendiant, d'autant plus surpris de ce genre d'aumône, qu'il ignorait à quels personnages il avait affaire. Le chancelier grelottant à son tour, et ne pouvant, pour repousser le froid, s'agiter comme il l'eût fait à pied, se vit forcé de regagner le palais au galop, laissant derrière lui son prince, qui ne pouvait le rejoindre tant il riait de bon cœur de la mésaventure.

CHAPITRE II.

La scène, cependant, va bientôt changer. Aux jeux folâtres, aux marques d'affection, vont succéder bientôt les émotions terribles d'une haine implacable, qui poursuivra Becket constamment, sans même lui laisser l'Église pour refuge. Mais lui, victime innocente, il ne démentira pas son noble caractère : on le verra, tout à la fois, dévoué sans faiblesse, inaccessible à la crainte, résigné dans la dis-

grâce et la persécution, et préférant aux grandeurs l'accomplissement du devoir, autre ambition de son âme généreuse. Si deux fois, et sous la médiation du roi de France, il se rapproche de son souverain, s'il cherche à le fléchir, ce ne sera pas en vue de lui-même et par regret de sa faveur passée, mais pour ne pas exposer, par une résistance trop vive, les intérêts sacrés de la cause qu'il doit défendre.

Avant de continuer ce récit, il est à propos de faire connaître Henri II, et de montrer au lecteur, sous le double point de vue de la puissance et du caractère, ce prince dont la destinée fut étroitement unie à celle de notre héros. On appréciera mieux alors la courageuse résistance de ce favori durant leur longue lutte; on concevra mieux aussi quel dût être le dépit de ce maître superbe, de trouver un obstacle à ses desseins dans celui qu'il regardait comme l'instrument docile de sa volonté; de voir celui qu'il avait fait presque son égal, renoncer tout à coup à la fortune, aux grandeurs, et rentrer de lui-même dans l'humble condition dont sa faveur l'avait tiré. On ne

pourra, non plus, se défendre alors d'un sentiment d'admiration pour ce renoncement à tant d'avantages, dont le sacrifice, obtenu par une conviction profonde et le sentiment du devoir, n'eût même pas son dédommagement dans les douceurs du repos et de la retraite.

« Henri, par la mort de son père, Geoffroy « Plantagenet, avait hérité de la Touraine « et de l'Anjou; du droit de sa mère, il « possédait le Maine et la Normandie, et il « avait reçu d'Eléonore, en obtenant sa « main après le divorce de cette princesse « avec Louis VII, roi de France, les sept « provinces de Poitou, Saintonge, Auver- « gne, Périgord, Limousin, Angoumois et « Guienne, et presque toutes les côtes occi- « dentales, à partir des extrémités de la Pi- « cardie jusqu'aux montagnes de la Navarre, « reconnaissaient son autorité. A sa vingt et « unième année, la mort d'Etienne vint ajou- « ter le royaume d'Angleterre à cet immense « territoire » [1].

[1] Lingard's, *History of England*, tom. II, p. 270.

Tel est le tableau qui nous est offert, par l'historien Lingard, de la puissance de ce prince et de sa domination, tellement étendue, que les deux tiers au moins de ce pays, qu'aujourd'hui nous sommes si fiers d'appeler la France, étaient sous la dépendance du vassal de l'un de nos rois.

Passant ensuite des avantages que ce prince tenait du hasard de la naissance, aux avantages plus réels qu'il devait à la nature, voici sous quels traits le même historien le représente:

« La taille de Henri était moyenne, son « teint frais et fleuri, son attitude majes- « tueuse ; mais sa personne était défigurée « par la grosseur démesurée de son ventre, « qu'au moyen de la double influence de « l'exercice et de la sobriété il s'efforçait de « diminuer. Peu d'hommes ont égalé sa tem- « pérance; nul, peut-être, son activité. Il « était toujours en mouvement, soit à pied, « soit à cheval. Il consacrait à la chasse tous « les instants que lui laissaient les affaires, et « la fatigue ne pouvait dompter sa pétulante

« vivacité. Au retour de cet exercice, il pre-
« nait à la hâte son repas; puis, se levant
« de table en dépit de ses courtisans, il les
« retenait, et constamment debout, jusqu'à
« l'heure du coucher, se promenant ou s'en-
« tretenant avec eux. Au château de Glou-
« cester, où il fut élevé, il avait pris la con-
« naissance des lettres, et, devenu roi, se
« délassait volontiers dans la conversation
« des gens instruits. Telle était la puis-
« sance de sa mémoire, qu'il retenait indis-
« tinctement tout ce qu'il avait lu ou en-
« tendu, et qu'il lui suffisait d'avoir une fois
« aperçu quelqu'un, pour le reconnaître tou-
« jours et du premier coup d'œil. Il était élo-
« quent, affable, facétieux, et savait allier à la
« dignité du prince les grâces du gentilhomme.
« Mais, cachant sous cet extérieur séduisant,
« un cœur capable des plus bas artifices, il
« se faisait un jeu de l'honneur et de la vé-
« rité : nul ne pouvait croire à ses assertions,
« ni compter sur ses promesses. Sa maxime,
« pour justifier cette habitude de duplicité,
« était qu'il valait mieux se repentir de ses

« paroles que de ses actes, et se rendre cou-
« pable d'un mensonge que de manquer le but
« auquel on voulait atteindre. Malgré le désir
« d'étendre encore son vaste territoire, ja-
« mais il ne cueillit les lauriers du conqué-
« rant, sa prudence excessive ayant été le
« frein de son ambition. Même dans le cours
« de sa plus brillante prospérité, il s'arrêtait
« tout à coup pour calculer les chances con-
« traires, et souvent, pour éviter des dan-
« gers imaginaires, il se plongeait, comme à
« plaisir, dans des dangers réels. On voit
« d'après cela que le trait saillant de sa po-
« litique était la temporisation. Il pensait que
« si une résolution exécutée inconsidérément
« était sans remède, au contraire le retar-
« dement mettait à même de tirer meilleur
« parti des avantages que l'occasion nous of-
« frait. Dans son royaume, dit un contem-
« porain, il cherchait à concentrer en lui tout
« le pouvoir. Il était jaloux de toute espèce
« d'autorité qui n'émanait pas de lui, et qui
« n'était pas soumise à sa volonté. Son or-
« gueil s'attachait à confondre ses nobles les

« plus fiers et à opprimer les plus puissantes « familles. Il abolit leurs droits, divisa leurs « propriétés, et maria souvent leurs nobles « héritières à des hommes d'un rang obscur. « Il tenait à ce que ses favoris lui fussent re-« devables de tout, et se parait, à ses propres « yeux, d'un pouvoir et d'une opulence qui « étaient son ouvrage. Mais, s'il était bon « maître, il était aussi l'ennemi le plus vindi-« catif. Son caractère ne pouvait souffrir la « contradiction. Quiconque hésitait à céder à « sa volonté ou osait contrarier ses désirs, « était réservé comme sa victime, et pour-« suivi par la haine la plus active. Sa colère « ressemblait à la fureur d'un fou, à la rage « d'une bête sauvage. Ses yeux, dans ses « accès, se remplissaient de sang, son visage « s'enflammait, sa bouche lançait par tor-« rents les imprécations et les injures, et ses « mains devenaient, sur tout ce qui se trou-« vait à sa portée, l'instrument de sa ven-« geance. Dans une occasion, Humet, son « ministre favori, ayant hasardé de lui pré-« senter un placet en faveur du roi d'Ecosse,

« la colère la plus violente s'empara de lui ; « il l'appela traître, jeta sa toque à ses pieds, « défit son ceinturon, arracha ses vêtements « ainsi que la couverture de soie de son lit, et « ne pouvant en faire davantage, se roula par « terre en rongeant la paille du parquet[1]. »

D'après ce portrait, qu'on doit croire exact, puisque les écrivains contemporains de ce règne l'ont reproduit sans en corriger un seul trait, on voit qu'il était dangereux de résister à ce prince, et qu'il fallait, pour s'assurer sa faveur, se montrer toujours prêt à lui sacrifier ses penchants, ses opinions, et même sa conscience. Aussi l'on peut présumer que ce n'est pas dans l'acception de bienveillance, mais plutôt d'égoïsme adroit, que ces écrivains ont appelé *bon maître* celui qui ne l'était qu'à ce prix, et qui, cherchant en tout sa satisfaction personnelle, voulait la retrouver jusque dans cet éclat dont il environnait ses favoris, et qui n'était que la livrée de son orgueil. On a loué son activité, sa tempérance,

[1] Lingard's, *History of England*, tom. II, p. 279.

sa générosité ; mais ces vertus, que d'autres pratiquent par piété, par austérité de mœurs, n'étaient, pour lui, qu'un moyen de succès, un expédient pour atteindre au but qu'il se proposait, et sa conscience n'y gagnait rien. Il est, par bonheur, de mauvais penchants difficiles à concilier, ou plutôt qui semblent s'exclure. Ceci peut servir à expliquer la conduite et les habitudes d'un prince dont la vie entière témoigne assez qu'il eut seulement les qualités qui étaient nécessaires à ses vices.

Le chancelier trouva bientôt dans une mission délicate auprès du roi de France, Louis VII, dit le Jeune, une occasion nouvelle de montrer son talent de négociateur. Henri II désirait vivement dissiper les soupçons de son suzerain, qui lui supposait des prétentions sur le comté de Nantes. Becket y réussit.

Le pompeux appareil qui l'environnait lorsqu'il fit son entrée dans Paris, et sans lequel au surplus il ne voyageait jamais, mérite d'être rapporté.

« Le cortége s'ouvrait par deux cent cin-
« quante jeunes gens chantant des airs natio-
« naux. Ensuite venaient ses chiens, attachés
« deux à deux, suivis de huit chariots, traî-
« nés, chacun, par cinq chevaux conduits par
« cinq cochers en habits neufs. Chaque cha-
« riot était couvert de peaux, et protégé par
« deux gardes et un mâtin terrible. Deux de
« ces chariots portaient de l'ale [1] à distribuer
« à la populace; un autre était chargé de tout
« ce qui concernait la chapelle du chancelier,
« un autre contenait le mobilier de sa cham-
« bre à coucher, un troisième les ustensiles
« de cuisine, un quatrième sa vaisselle plate
« et sa garde-robe; les deux derniers étaient à
« l'usage de ses gens. Après, venaient douze
« chevaux de somme, sur chacun desquels
« était un singe avec un valet derrière, à ge-
« noux. Paraissaient ensuite les écuyers, por-
« tant les boucliers et conduisant les chevaux
« de bataille de leurs chevaliers; puis encore
« d'autres écuyers, des enfants de gentils-

[1] Ale, bière forte d'Angleterre.

« hommes, des fauconniers, les officiers de la
« maison, les chevaliers et ecclésiastiques,
« deux à deux et à cheval ; et le dernier de
« tous, enfin, arrivait le chancelier lui-même,
« conversant avec quelques amis. Quand il
« passait dans un pays, on entendait les ha-
« bitants s'écrier : Quel homme doit donc
« être le roi d'Angleterre, quand son chance-
« lier voyage en tel équipage [1] ! »

Malgré le penchant naturel de Thomas Becket pour le luxe et le faste, c'était autant par condescendance que par goût qu'il en étalait ainsi le spectacle à tous les yeux. Henri II aimait à le voir briller d'un éclat qui rappelait sa propre grandeur et sa libéralité; mais si cet éclat lui plaisait chez son favori, parce qu'il était son ouvrage, il ne pouvait le supporter chez tout autre, quels que fussent d'ailleurs son rang et sa naissance, lorsqu'il se montrait avec affectation. Auprès de ce maître superbe, qui ne pouvait souffrir aucune espèce de rivalité, il fallait être humble, ou du moins ne briller que

[1] Lingard's, *History of England*, tom. II, p. 284.

par lui. Plus d'une fois même, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, sacrifiant la prudence à son orgueil blessé, on le vit, afin de mieux humilier ses barons normands, fiancer leurs nobles filles à de simples roturiers.

L'envoyé, admis auprès de Louis VII, en reçut un accueil flatteur qu'il ne devait pas moins à son mérite, déjà connu du prince, qu'au caractère dont il était revêtu. Le roi voulut qu'il habitât son propre palais, et que, durant son séjour, il fût défrayé de toute dépense, ainsi que sa nombreuse suite, dont le luxe excita la surprise, sinon la jalousie des courtisans.

On peut croire que la mission ne fut pas l'unique sujet des entretiens de l'ambassadeur et du monarque. Le mérite alors était chose assez rare et d'heureuse rencontre pour les rois eux-mêmes, que leurs preux chevaliers savaient mieux défendre que distraire. En général, on causait peu ; l'on se faisait conter, et les jongleurs, narrateurs plus ou moins fidèles de nos exploits en Palestine, suppléaient, par leurs récits, au plaisir plus réel de la conversation. Ce délassement si doux,

devenu le premier besoin de notre époque, ne pouvait être que faiblement apprécié par les esprits sans culture d'un siècle encore un peu barbare, où le savoir, relégué pour ainsi dire au fond des cloîtres, laissait le reste de la société dans une ignorance à peu près complète, dont, au surplus, les seigneurs ne rougissaient pas plus que les simples roturiers.

La négociation eut le résultat que désirait Henri II. Au lieu de la guerre à laquelle on se préparait, ce fut une alliance que l'on conclut. Marguerite, fille de Louis VII, âgée de quatre ans environ, fut fiancée au prince Henri, fils aîné du roi d'Angleterre (car Guillaume était mort), et confiée aux soins d'un baron normand. Trois châteaux sur le Vexin, dot de la princesse, furent mis sous la garde des chevaliers du Temple, pour être livrés après la conclusion du mariage.

Mais l'union projetée de deux enfants, l'un à peine sorti du berceau, l'autre encore en tutelle, était une trop faible garantie de paix, qui ne pouvait balancer des rivalités constantes de puissance et d'intérêts, et la

guerre ne pouvait cesser pour long-temps entre deux souverains dont les provinces, sur plusieurs points presque limitrophes, n'avaient pas pour limites naturelles, immuables, ces ces hautes montagnes, ces larges fleuves, grands traits de la nature, et premier rempart des états.

Cette fois, pourtant, la campagne ne s'ouvrit point pour une question de territoire, mais pour une succession contestée. Voici dans quelles circonstances.

Le comte de Poitiers, père d'Eléonore, femme divorcée de Louis VII, avait, pour une somme d'argent, hypothéqué son duché de Toulouse, au profit de Raymond, comte de Saint-Gilles. A sa mort, celui-ci, en vertu de son traité, fit cession de ce duché au roi de France, à titre de douaire de Constance, sa femme, sœur de ce roi. Henri prétendait que cet acte, par suite du divorce de Louis et d'Eléonore, se trouvait frappé de nullité. Ce fut pour soutenir ces droits, qui pourront paraître contestables, que ce prince prit de nouveau les armes.

Henri II, d'après l'avis de son chancelier, leva, pour subvenir aux frais de cette guerre, une taxe connue sous le nom de scutage, c'est-à-dire taxe des écus, qui remplaçait le service personnel auquel était obligé tout propriétaire d'une terre suffisant à l'entretien d'un homme d'armes, et que ce tenancier devait payer lorsqu'il ne se présentait pas, tout armé, à la revue indiquée par les appels. Les évêques, ainsi que les riches abbés de race normande, dont l'humeur belliqueuse s'était un peu refroidie, ainsi que le fait remarquer l'historien de la conquête : « Depuis « qu'il ne s'agissait plus de piller les Saxons, « et qu'il n'y avait plus de guerre civile en« tre les Normands [1], » ne répondirent pas à cet appel, alléguant leur ministère de paix, incompatible avec le métier des armes, puisqu'il leur interdisait de verser le sang. En outre, et par une conséquence naturelle, comme ils se croyaient dispensés de cette

[1] *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, par Aug. Thierry, tom. III, pag. 103.

obligation, ils refusèrent la taxe qui devait en tenir lieu; mais le chancelier les força de la payer, ce qui les souleva tous contre lui. Gilbert Foliot, évêque de Londres, l'accusa publiquement de plonger l'épée dans le sein de l'Eglise, sa mère; et Théobald, son ancien protecteur, alla jusqu'à le menacer de l'excommunication. Toutefois, la crainte des censures ecclésiastiques ne l'arrêta pas, et il fallut céder.

Non moins jaloux des prérogatives royales que soigneux de défendre les intérêts du fisc, Becket n'entendit pas sans mécontentement, un jour, des évêques manifester, à l'égard du trône et en faveur de l'Eglise, des opinions d'une indépendance excessive, dont il les blâma dans un langage sévère, leur rappelant qu'ils étaient tenus par le même serment que les gens d'épée, de conserver au roi sa vie, ses membres, sa dignité et son honneur.

Le chancelier fut de l'expédition, malgré les murmures de tous les membres du clergé, qui le blâmèrent d'autant plus vivement que sa conduite, en cette occasion, rappelait au

roi leur propre refus. Il y avait là, sans doute, un motif plausible de critique et de blâme ; toutefois il faut remarquer que ces rôles de prêtre et de guerrier, trop loin de nos mœurs pour ne pas nous surprendre, ne semblaient pas alors tout-à-fait incompatibles, et sur plusieurs autres exemples qu'on pourrait choisir, il suffira de rappeler que l'on vit plus d'une fois, sous le règne précédent, Henri de Winchester, évêque et légat, diriger les opérations de la guerre.

De tous ces brillants chevaliers, la fleur de la noblesse, l'honneur de la chevalerie, nul ne se montrait avec autant d'éclat que le chancelier, qui, marchant à la tête de sept cents cavaliers à sa solde et entretenus à ses frais, se portait toujours au plus fort du péril, comme s'il eût été soutenu par le gros de l'armée. Tout contribuait à le faire remarquer : l'éclat de ses armes, la richesse de son costume, et ce noble coursier, compagnon de dangers et de plaisirs, qui semblait, ainsi que son maître, impatient de joindre l'ennemi.

Après un vif et long assaut, où Becket était monté le premier, Cahors venait d'être pris, et déjà l'on approchait des murs de Toulouse, lorsque Louis, croyant son honneur intéressé à sa défense, se jeta dans la place avec peu de monde. Le chancelier conseillait d'en faire aussitôt le siége et de profiter ainsi des avantages de la victoire par la capture d'un prisonnier qui serait forcé de payer sa rançon de ses plus belles provinces. Malgré ses instances, cet avis ne put prévaloir aux yeux de Henri, toujours retenu par sa qualité de vassal. Il faut croire que ce prince, d'ailleurs si peu scrupuleux, aurait craint, en rompant le lien de féodalité, de donner à ses propres vassaux un exemple funeste à son autorité. Les rois de France n'ont plus de souverains ni de grands feudataires pour hommes liges et pour vassaux; mais leur pouvoir, légalement exercé, trouve un appui plus sûr, plus glorieux, dans le patriotisme de la nation qu'ils sont appelés à gouverner.

Tandis qu'on débattait cette grande question, un renfort considérable était venu dé-

gager Louis, qu'on eût d'ailleurs, on le voit, laissé passer avec sa faible escorte. Becket blâmait de tels ménagements qui rendaient illusoire le succès des armes, et dans son dépit de voir échapper une si belle proie, faisait à Henri le reproche adressé au général carthaginois de ne pas savoir profiter de la victoire.

Le roi d'Angleterre ramena son armée en Normandie. Le chanchelier demeura pour assurer ce qu'il daignait à peine appeler la conquête. Après avoir fortifié Cahors, il prit trois forteresses jusqu'alors réputées inexpugnables, et ferma la campagne par un cartel qu'il se crut obligé d'accepter, malgré sa modération et sa douceur, qui tempéraient en lui les élans généreux du courage. Un chevalier français, après plusieurs provocations auxquelles Becket n'avait pas répondu, avait accompagné son dernier défi de reproches de lâcheté que le prêtre aurait pu mépriser, mais que le guerrier ne pouvait laisser impunis. Le chanchelier ramena au camp la monture de son adversaire, en signe d'une victoire qui lui laissait le regret d'avoir, hors

du champ de bataille, blessé mortellement un ennemi.

Le roi d'Angleterre, qui ne pouvait se passer de Becket, même dans le repos et les plaisirs, le rappela bientôt en Normandie, où le chancelier vint le rejoindre à la tête de douze cents cavaliers richement équipés, nouvelle recrue levée encore à ses frais, et formée de l'élite d'une jeunesse valeureuse prête à verser son sang pour un souverain à qui elle ne coûtait rien.

Les marques évidentes de déférence que Louis avait reçues de Henri pendant la guerre qui venait de finir, et dont ce vassal pouvait tirer plus de fruit, flattaient vivement la fierté de ce prince, qui semblait consolé, par ces égards, de l'échec de ses armes, ou qui plutôt se croyait invincible, parce qu'il était inviolable. On convint d'une entrevue dans laquelle il fut d'autant plus facile de s'entendre que les prétentions du roi de France se bornèrent au simple hommage du roi d'Angleterre pour le duché de Normandie.

L'harmonie qui venait de renaître entre ces

deux princes, ne dura qu'un mois et fut troublée de nouveau par un mariage. Louis, que la mort récente de Constance laissait veuf, sans enfants mâles issus de cette union, après un deuil de trois semaines, et sur l'avis de son conseil, prit pour troisième femme Adélaïde, sœur des comtes de Sancerre, de Champagne et de Blois, et nièce d'Étienne, précédent roi d'Angleterre. Henri fut alarmé de cette union qui, l'unissant après un si court veuvage à une princesse choisie dans une famille rivale des Plantagenets, semblait moins, aux yeux de ce prince soupçonneux, une alliance contractée par penchant ou par caprice, qu'une ligue cachée formée contre lui sous les auspices de cet hymen. Aussi, sans perdre de temps, et à l'insu de Louis, il demande au pape et en obtient une dispense pour unir son fils, qui avait atteint sa dix-septième année, à Marguerite, la fille du roi de France, encore en bas âge. Cette cérémonie eut pour témoins les trois chevaliers du Temple, gardiens des forteresses de Gisors, Neaufle et Neuchâtel, qu'ils livrèrent au roi d'Angleterre, après la célébra-

tion, ainsi qu'ils s'y étaient engagés par serment. Louis se sentit blessé de cette marque de défiance, soit que réellement elle fît injure à ses intentions, soit qu'au contraire elle les prévînt et y mît obstacle. Les hostilités furent reprises. Le ressentiment qui animait les deux partis, l'activité des préparatifs, tout annonçait que la guerre, dirigée cette fois par Becket lui-même, serait poussée avec vigueur. Mais avant qu'aucun fait d'armes important n'eût marqué cette campagne, Pierre de Tarentaise intervint, et réussit, par sa médiation, à réconcilier les deux princes, dont il désirait, sans doute, fixer l'attention tout entière sur les démêlés de l'Eglise et les droits de l'antipape Roland, qu'il venait soutenir contre les prétentions d'Octavien, son compétiteur.

CHAPITRE III.

Cette lutte, beaucoup plus sérieuse que celle des deux rois, était suscitée par la mort d'Adrien IV, et n'occupait pas Rome seule, mais tout le monde chrétien. Il s'agissait, pour donner un successeur au pape qui venait de mourir, de prononcer entre Roland, chancelier du siége apostolique, et Octavien, cardinal, prêtre de Sainte-Cécile, qui, l'un et l'autre, avaient pris le titre et

exerçaient l'autorité de pape, le premier, sous le nom d'Alexandre III, le second, sous celui de Victor IV. Les princes de la chétienté, ces grands vassaux de l'Eglise, ne pouvaient demeurer simples spectateurs du schisme qui l'agitait. Il leur importait trop de ménager ce pouvoir spirituel, juge ordinaire de leurs propres différents, et tellement redoutable alors, qu'une simple bulle lui suffisait pour ébranler les trônes les mieux affermis, en déliant les peuples de leur obéissance.

Si le choix du sacré collége eût suffi pour décider la question, nul doute qu'Alexandre ne l'eût emporté, puisqu'il réunissait vingt-trois voix, tandis que son compétiteur n'en comptait que trois seulement. Mais celui-ci, soutenu par Frédéric, empereur d'Allemagne, dont il était la créature, semblait certain du succès, et s'était établi dans Rome, au milieu de ces évêques et cardinaux qui le repoussaient de leurs suffrages, et malgré les huées d'un peuple entier, dont les sarcasmes

lui rappelaient sa violence à l'égard d'Alexandre [1].

Celui-ci, échappé des mains de son fougueux rival, et craignant de retomber en son pouvoir, avait quitté cette ville où, quelques années plus tard, il devait rentrer triomphant. Louis VII et Henri II, qui, d'après le conseil de leurs évêques, et malgré les instances de l'empereur, s'étaient déclarés pour Alexandre, le pressèrent, l'un et l'autre, de venir habiter leurs états. Il choisit la France, et se rendit à Courcy-sur-Loire, où ces deux princes l'avaient devancé, pour aller à sa rencontre. Aussitôt qu'ils l'aperçurent, ils mirent pied à terre, et après l'avoir rejoint, prenant la bride de sa mule, ils le conduisirent ainsi jusqu'au pavillon qu'on avait dis-

[1] Dans la cérémonie du sacre, on vit le burlesque le plus ridicule se joindre à la violence brutale. La chape écarlate dont Alexandre avait été revêtu, lui fut arrachée par Victor, auquel un des seigneurs l'enleva à son tour. Mais Victor, aidé de son chapelain, s'en empara de nouveau, et, dans son empressement à la revêtir, la mit à contre-sens; ce qui fit dire qu'il avait été élu à rebours.

posé pour le recevoir. Cet hommage, appelé l'*office de palefrenier* (officium stratoris), que les papes exigeaient des rois, flattait d'autant plus Alexandre, qu'il l'obtenait, incertain de son sort, et fugitif, de deux princes puissants dont il venait réclamer l'appui. On pensait généralement que, dans cette affaire, Becket n'avait pas été sans influence sur l'esprit de Henri, qui, d'abord, avait paru pencher pour le protégé de Frédéric.

Ce fut également à la défense des droits d'Alexandre que Théobald employa le peu de jours qui lui restaient. Vieux et infirme, mais conservant encore toute sa vigueur d'esprit, il dictait à son secrétaire des exhortations pressantes pour Henri et les évêques de son royaume, qu'il conjurait de ne pas préférer le prêtre intrigant et ambitieux, au prélat modeste et révéré, qui, sans brigue, sans efforts, avait réuni presque tous les suffrages. Ce vertueux archevêque, ami de la paix, défenseur jaloux des droits et de la dignité de l'Eglise, ne pouvait voir sans regrets ces manœuvres coupables qui la discré-

ditaient. Il gémissait de ces scènes de désordre, de ces luttes à main armée qui, à la honte de la cité sainte, leur théâtre, rappelaient la Rome païenne du Bas-Empire, alors qu'un affranchi prétendait au trône des Césars. Il devait s'étonner surtout de cet acharnement à saisir un pouvoir environné de tels soucis, que le pontife même qu'il s'agissait de remplacer, ne l'avait accepté que par dévouement, après une longue résistance.

Théobald mourut avant l'avènement d'Alexandre III au trône pontifical, sans avoir été témoin d'un triomphe auquel, probablement, il avait contribué, et dont l'Eglise se réjouit plus que le pontife lui-même, qui, généreux dans sa victoire, avait déploré la conduite de son rival, et qui, plus tard, donna des larmes à sa mort [1].

[1] C'est ce même Alexandre III, qui, après la victoire navale de Liguano, remportée sur la flotte de Frédéric, empereur d'Allemagne, par les vénitiens, remit à leur doge son anneau, lui disant de le jeter dans la mer qu'il lui donnait pour épouse. Ce trait d'une ingénieuse allusion, fut l'origine d'une cérémonie qui se célébrait tous les ans, et qui consistait à renouveler le sacrifice de l'anneau.

Tout le monde regretta Théobald; nul, peut-être, autant que Becket, qui, dans sa douleur en quelque sorte intéressée, n'avait pas vu, sans de vives alarmes, approcher la fin de son bienfaiteur, tremblant à la fois de le perdre et de lui succéder. Les courtisans, lui prêtant leur propre ambition, pensaient le contraire, et regrettaient aussi le prélat, mais en songeant à son successeur. On redoutait généralement à la cour ce caractère inflexible, ne cédant jamais qu'à la raison, et trop épris de la vérité pour l'adoucir ou la taire. Cette véhémence généreuse d'une âme ferme et pure, qui ne saurait rien dissimuler, ne pouvait plaire à des courtisans jaloux, puisque souvent elle blesse l'amitié même.

Mais ce que la cour et le chancelier craignaient également fut différé, moins encore par l'opposition des évêques que par la cupidité de Henri, qui, selon son usage de laisser les siéges vacants le plus long-temps possible, parce qu'il en touchait les revenus

jusqu'à la nomination du nouveau titulaire [1], attendit treize mois avant d'appeler Becket à

[1] « Ces revenus, dit l'un de nos plus savants économis- « tes, devaient être d'un grand produit pour le roi d'An- « gleterre, car les mille quarante-un couvents établis dans « ce pays, avaient vingt-cinq millions de revenus (valeur « actuelle), sans compter les quatre-vingts ou cent millions « qu'ils percevaient au moyen de la dîme; ce qui élevait la « totalité des revenus du clergé anglais aux sept-dixièmes « du revenu de la Grande-Bretagne. Aussi l'un des succes- « seurs de Henri II, Henri VIII, ne put résister à l'envie « de s'approprier ces biens immenses, dont il s'empara, « sous prétexte de diminuer les impôts, qui, toutefois, res- « tèrent les mêmes, après cette mesure spoliatrice, dont « le résultat fut d'étendre encore le paupérisme qu'elle « devait diminuer; car la masse des pauvres s'accrut des « travailleurs de toute espèce, de moines recueillant les « offrandes et faisant l'aumône, de mendiants la recevant « de toute main, et surtout des couvents, qui, tout à coup, « se trouvèrent sans gîte, sans pain et sans travail. Le nom- « bre de ces malheureux devint menaçant, et l'on dut son- « ger à faire des lois contre eux et à leur opposer des « troupes. Des bandes de ces wagrants (vagabonds), ou « rond's men (mendiants), se réfugiaient au fond des bois, « et n'en sortaient que pour désoler les habitations voi- « sines. On peut se faire une idée exacte du nombre de ces « pauvres diables, et des terreurs qu'ils inspiraient, en « apprenant que Henri VIII en fit pendre soixante-douze « mille. » (Extrait du *Cours d'Economie industrielle* de M. Blanqui. Cours 1837-38, t. I, p. 113.)

celui de Canterbury. Ce laps de temps écoulé, le roi, alors en Normandie, le fait venir, lui annonce sa dignité nouvelle, et l'engage à passer sans retard en Angleterre, où déjà, d'après son ordre, tout était disposé pour la cérémonie du sacre. Bien que le ton positif dont il accompagna ces paroles, annonçait assez une résolution invariable, Becket néanmoins essaya de la faire changer; et, connaissant l'humeur enjouée du prince, dit en souriant et lui montrant le riche costume dont il est revêtu, qu'il étale à ses yeux : « Quel « saint homme voulez-vous donner au siége le « plus important de l'Eglise, et à l'ordre de « moines le plus renommé, le plus régulier [1] ?

Mais le roi insistant toujours, il prend un autre langage, et le conjure, avec les plus vives instances, de ne pas le forcer d'accepter, et de ne pas augmenter, par une préférence qui ferait murmurer, le nombre déjà trop grand de ses ennemis; qu'il connaît, d'ailleurs, quatre prêtres pauvres qu'une

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VI, p. 11.

vertu plus austère rend plus dignes de cet honneur. « Enfin, dit-il en finissant, je « prévois que si j'acceptais, je perdrais bien- « tôt votre bienveillance, et que cette grande « affection qui maintenant nous unit se trans- « formerait en haine implacable; car je sais « vos projets, vos prétentions touchant les « affaires de l'Eglise, auxquelles je ne pour- « rais me prêter, et mes envieux, mettant « à profit cette occasion, interviendraient « pour entretenir à jamais la discorde entre « nous [1]. »

Ce discours n'eut pas plus de succès sur l'esprit d'un maître exigeant, que le refus le plus légitime ne faisait qu'irriter sans jamais le convaincre. Le légat Henri de Pise, témoin de l'entretien, prit Becket à l'écart et lui conseilla de ne pas irriter le roi par une plus longue résistance. Il fallut donc céder. C'était la première fois qu'ils se séparaient mécontents, et sans regret de se quitter. Lorsque Becket, après cette en-

[1] *Vita. B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VI, p. 11.

trevue, traversa les appartements, son air triste et rêveur trompa l'œil exercé des seigneurs de la cour, qui crurent, un moment, qu'il était en disgrâce. En effet, à le voir ainsi, pensif, abattu, on eût dit qu'il venait de perdre la faveur du prince, non qu'il avait une dignité de plus.

Sans prendre le temps de rassembler sa maison, il part, il s'embarque avec les seules personnes dont il ne peut alors se passer. Ce sont quelques amis, dont parfois, dans la prospérité, on sent le besoin comme dans le malheur. Un vent favorable abrége encore cette courte traversée, et bientôt il revoit sa patrie qui n'est plus à ses yeux que la terre d'exil.

La cérémonie suivit de près le débarquement, selon le désir de Becket, impatient d'échapper aux félicitations qui l'attendent, et qui, dans le chagrin dont il est accablé, ne pouvaient le flatter, eussent-elles été sincères.

Au jour fixé, tous les prélats du royaume, une députation des moines de Canterbury, et

les divers ordres de l'état se réunirent dans l'église de Westminster. Cette assemblée nombreuse offrait un coup d'œil imposant, et le sacre même du souverain n'avait pas surpassé la pompe de cette solennité. On remarqua, dans cette cérémonie, plusieurs courtisans que leur devoir n'y appelait pas, mais qui, sachant que le prince Henri viendrait y représenter le roi son père, avaient désiré se montrer à ses regards, voulant, en quelque sorte, sanctionner par leur présence le choix du monarque, et flatter ainsi leur maître dans la personne de son favori.

Après l'office, et lorsque le jeune prince eut, au nom de son père, donné le consentement royal, Becket, ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, par l'évêque de Rochester, fut le lendemain, aux acclamations de tous les assistants, sacré archevêque de Canterbury, par Henri de Winchester, en présence des quatorze suffragants de ce siége, après avoir été déclaré libre de toute obligation séculière.

On n'oublia pas de faire remarquer, comme

preuve d'une faveur inouïe, que Becket était le seul Anglais, depuis la conquête des Normands, qui eût occupé le siége de Canterbury.

Mais ce que l'envie signalait comme une faveur insigne, pouvait l'être également comme un exemple de plus des caprices de la fortune, qui voulût montrer le chef, le défenseur zélé de l'Eglise d'Angleterre et le ministre le plus puissant de ce royaume, dans celui qui dût à la fois le jour et à un Anglo-Saxon, exclu, à ce titre, de tous les emplois, et à une syrienne, c'est-à-dire à la fille de l'un des persécuteurs des chrétiens.

Ce spectacle majestueux, où la fortune faisait briller ses plus puissantes illusions, aurait enivré tout autre que Becket, et souvent, par de moindres faveurs, elle a troublé la raison du sage; mais lui, loin d'en être ébloui ni même flatté, ne voit, dans sa dignité nouvelle, qu'un lien de plus, qu'un engagement redoutable et le terme de sa félicité. Jamais jour ne lui parut si long. Aussi, à peine la cérémonie est-elle achevée, qu'il se retire, plein d'une

émotion que chacun a remarquée sans en saisir la véritable cause.

Renfermé dans sa nouvelle demeure, seul, sans autre conseiller que sa conscience, sans autre influence étrangère que le silence, la solitude et la nuit, il s'interroge sur le parti qu'il doit prendre. Maintenant le second du royaume comme chancelier et le premier comme primat, il va, s'il le veut, partager le suprême pouvoir, ou plutôt il va régner lui-même, et la fortune, en ce jour, ne peut plus rien pour lui. Mais à quel prix cet excès d'honneurs que tant d'autres envient et dont il est peu jaloux?.... Il ne saurait se méprendre sur les vues secrètes du roi. Il faudra sacrifier les juridictions ecclésiastiques à l'ambition de ce prince, et les revenus de l'Eglise et du pauvre à sa cupidité. D'un autre côté, s'il renonce aux grandeurs, il ne pourra réaliser le bien qu'il espérait faire.... Cette réflexion l'arrête un moment.... Peut-être aussi, il faut le dire, l'amour-propre, mis en jeu dans cette lutte, trouva-t-il le primat un instant sensible à ce qui rend les disgrâces de cour le plus amères,

la joie et le triomphe de ses ennemis; mais enfin le devoir l'emporte sur toute autre considération, et le jour où il vient d'être sacré archevêque, il a cessé d'être chancelier. Ce projet une fois arrêté, Becket ne se sent plus le même et se trouve tout à coup soulagé, comme il arrive toujours lorsqu'on sort d'une incertitude pénible par une résolution généreuse.

C'est ici le lieu de rappeler les reproches peu fondés, peu réfléchis de quelques écrivains dont il faut cependant honorer le talent et le caractère, qui n'ont voulu voir dans la conduite, dans la réforme de Becket, que le calcul d'une ambitieuse hypocrisie; et cela malgré l'opinion contraire de ses contemporains et de plusieurs historiens célèbres du pays; malgré le silence même de ses ennemis qui doit paraître un témoignage décisif en sa faveur. Comment en effet lui prêter, en cette circonstance, des vues d'intérêt personnel lorsqu'on le voit dans une position si belle que son ambition ne pouvait tendre qu'à la conserver, sans pouvoir rêver quelque chose au-

delà ! D'ailleurs, environné d'ennemis nombreux et puissants, tant à la cour que dans le clergé, et peu confiant dans les dispositions du souverain pontife, il n'avait guère pour lui que le peuple, c'est-à-dire la race des vaincus ; et quel appui que ces pauvres Saxons !..... Aussi, loin de chercher dans la conduite de Becket un autre mobile que sa conscience et sa conviction, admirons plutôt ce choix généreux et volontaire d'un rôle qui ne lui promettait que sacrifices et dangers, et ne décourageons pas la vertu au profit de cette lâche complaisance que les princes ne rencontrent que trop souvent chez leurs favoris.

CHAPITRE IV.

Si la répugnance de Becket à prendre possession du siége de Canterbury, si sa vive résistance avant de l'accepter, n'avaient que faiblement diminué l'amitié du roi pour lui, il n'en fut pas de même lorsqu'il lui remit le sceau royal; et malgré les prétextes plus ou moins spécieux dont il essaya de colorer sa résolution, ce prince demeura convaincu qu'il n'agissait ainsi que pour se rendre plus indé-

pendant et faire agir avec plus de succès les armes spirituelles. Aussi, dans ce cœur naturellement haineux, la bienveillance fit bientôt place à l'aversion la plus marquée, et à son retour en Angleterre, il affecta de regarder avec dédain, sous ce froc de moine nouvellement endossé, celui qui, naguère, lui plaisait tant sous son riche costume, le poignard au côté, la toque à plume sur la tête, et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier.

La réforme de Becket, comme on peut croire, ne se borna point là ; mais, au grand déplaisir du prince, elle s'étendit également à sa maison, où rien ne rappela désormais l'élégance de sa vie passée. Plus de somptueux ameublements dans cette demeure, dont il fit disparaître les objets de luxe qui l'embellissaient. Vivant avec la frugalité d'un anachorète dans ce palais dépouillé de toute espèce d'ornement, il ne tint plus table ouverte pour ses puissants et nobles hôtes, qui furent remplacés par les pauvres, devenus ses seuls convives, de même qu'un petit nombre de per-

sonnes vertueuses et éclairées devinrent sa seule société.

L'absence, cet écueil des amitiés les plus sincères, parut aux courtisans une occasion favorable pour achever de perdre Becket, qu'on ne voyait plus à la cour. N'osant attaquer sa vertu, ils firent servir contre lui ses talents mêmes, qu'ils vantaient avec exagération pour les rendre suspects en leur prêtant une puissante influence dont sans doute, disaient-ils, le primat n'abuserait pas, mais dont tout autre pourrait se prévaloir au besoin contre l'autorité du roi..... Tactique de cour, qui, donnant à l'envie l'apparence de l'impartialité, perd le mérite en le faisant craindre.

Ce langage ne pouvait manquer de faire impression sur l'esprit ombrageux d'un prince dont la défiance naturelle était encore excitée par les révoltes fréquentes de ses propres fils, qui, jaloux de son autorité, troublaient constamment son règne, qu'ils trouvaient trop long. Ces jeunes ambitieux, secondés par de puissants vassaux dont l'humeur indocile regrettait la licence du règne précédent, s'em-

paraient, sans pouvoir les garder, de ses places fortès en Normandie, et désolaient ce pays fertile qui fut toujours, pour ce prince, une possession incertaine, ou, si l'on veut, le fruit d'une continuelle conquête.

D'ailleurs, le nouveau plan de conduite adopté par Becket vint donner plus de poids aux insinuations perfides de ses ennemis, et Henri sut bientôt ce qu'il devait attendre de la déférence du nouvel archevêque, qui tout d'abord réclama la restitution des terres que ce prince avait enlevées au siége de Canterbury, et, de plus, le pressa vivement de nommer à d'autres siéges laissés depuis longtemps sans titulaires. Ce ne fut pas avec moins d'énergie que Becket s'opposa au rétablissement de la taxe odieuse connue sous le nom de danegelt; question agitée depuis longtemps et toujours reproduite par Henri sans aucun succès.

Le roi, qui crut voir un esprit d'hostilité dans les prétentions et la résistance du primat, lui rendit guerre pour guerre, et répondit à cette première agression en lui ôtant

l'archidiaconat de Canterbury, qu'il avait gardé jusqu'alors, ayant jugé cette dignité ecclésiastique compatible avec l'épiscopat. De plus, Henri suscita contre lui un moine de Normandie, nommé Clérambault; homme audacieux et de mœurs dissolues, qui, dans son pays, avait tout à coup quitté le froc avec le même cynisme qu'il l'avait pris et qu'il allait le reprendre. Ce fut ce boute-feu, ce partisan du désordre, même sans profit, que le roi donna pour abbé aux moines de Saint-Augustin de Canterbury. Soutenu par la cour, soufflé par elle, cet intrus refusa le serment d'obéissance réclamé par le primat, et pour se soustraire à cet usage établi jadis par Lanfranc, afin d'anéantir l'indépendance des moines de Saint-Augustin, lorsque les religieux saxons tenaient encore tête aux Normands, le nouvel abbé allégua la pleine et entière liberté dont ce monastère jouissait avant la conquête; de son côté le primat se prévalut, pour exiger le serment, de la prérogative attribuée à son siége par les premiers rois normands. Comme de part et d'autre on ne voulut pas

céder, l'affaire fut soumise à la décision du pape Alexandre III, alors réfugié en France, qui, soit par conviction, soit par ménagement pour Henri II dont il avait encore trop besoin pour l'irriter sans une nécessité absolue, se prononça contre ce même Becket qui, au temps de sa faveur, avait vivement plaidé sa cause contre l'anti-pape Victor.

La cour triomphait; mais le primat, irrité, non découragé par cette première défaite, ne laissa pas aux courtisans le temps de s'en réjouir; et comme on s'était prévalu, contre son Eglise, de droits antérieurs à la conquête, lui, de son côté, réclama les biens qui, depuis cette époque, lui avaient été injustement ravis. Gilbert de Clarc fut sommé de restituer au siége de Canterbury la terre de Tumbridge, reçue jadis en fief par son aïeul. Les autres barons, ainsi que les officiers du domaine royal, dont les titres avaient une pareille origine, reçurent une semblable injonction.

Cette mesure, qui devait causer la ruine de plusieurs familles anglo-normandes, et qui semblait remettre en question un droit de

propriété que l'invasion avait introduit, jeta l'effroi dans tous les esprits. Pour en détourner les effets, on s'empressa d'invoquer la prescription. Mais Becket repoussa ce moyen, comme illégal, et ne pouvant, disait-il, justifier et valider une possession frauduleuse. C'est, en effet, aux yeux de l'équité, un titre de propriété assez bizarre, que celui qui se fonde sur sa durée seule, c'est-à-dire, sur le préjudice plus ou moins long-temps souffert par les possesseurs légitimes.

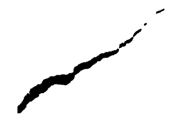
Sans laisser à ses ennemis, encore étourdis de ce coup, le temps de se remettre, et non moins prompt à les attaquer dans leurs priviléges que dans leurs possessions, l'archevêque plaça un prêtre de son choix dans l'église vacante d'Aynesford, dépendant de la terre du normand Guillaume, chevalier et tenant en chef du roi. Ce gentilhomme, d'après un usage non contesté depuis la conquête, disposait sans contrôle, à l'exemple des autres Normands, des églises et des métairies faisant partie de ses domaines; en nommait à son gré les prêtres et les fermiers, et, en vertu de

ce qu'on appelait le droit de patronage, faisait dispenser à ses Saxons, libres ou serfs, par des hommes qu'il avait choisis, les secours et les lumières de la religion. Le nouveau prêtre n'eut pas le temps de s'installer. Guillaume, usant de ce qu'il considérait comme son droit, le chassa dès qu'il le vit paraître. Becket, aussitôt, lança l'excommunication contre ce seigneur, pour avoir fait violence à un clerc. Le roi intervint dans cette querelle, et, on le pense bien, donna tort à l'archevêque. Ce prince se plaignit vivement de ce qu'on avait excommunié, à son insu, l'un de ses tenanciers en chef, un homme qui, par sa position, pouvait être appelé à sa cour, à son conseil, et qui avait le droit de se présenter devant lui, en tout temps, en tout lieu ; ce qui avait exposé sa royale personne au danger de se mettre involontairement en rapport avec un excommunié. « Puisque je n'ai point été « averti, disait Henri II, et puisque ma di« gnité a été lésée en ce point essentiel, l'ex« communication de mon vassal est nulle ;

« j'exige donc que l'archevêque la rétracte [1]. » Il le fit, mais avec cette mauvaise grâce qui décèle le regret de céder et n'aigrit pas moins que la résistance. Aussi le roi, loin de se montrer satisfait, parut encore plus irrité qu'auparavant, et dit publiquement : « Dès ce jour « tout est fini entre cet homme et moi [2]. »

Cette victoire, qui flattait l'amour-propre de Henri, mais sans servir à son ambition, puisqu'elle n'ajoutait rien aux prérogatives de sa couronne, fut bientôt suivie d'une autre lutte plus sérieuse, et qui devait, en cas de succès, accroître la puissance de ce prince au détriment de celle du clergé. Avant de commencer le récit de cette terrible querelle que le roi, comptant sur la victoire, désirait voir naître, et dont il épiait chaque jour l'occasion ou le prétexte, on croit nécessaire de faire connaître, au moins par un simple aperçu, ce que furent les *cours ecclésiastiques*, ce pouvoir spirituel si gênant pour l'autorité des

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 116.
[2] *Ibid.*



rois! On sentira mieux alors l'importance de ce long débat, et le prix que l'un et l'autre parti devaient attacher au triomphe de sa cause.

Dès l'origine du christianisme, ses nombreux prosélytes furent engagés à soustraire leurs différents à la connaissance des tribunaux profanes et à choisir pour arbitres les ministres de la religion qu'ils avaient embrassée. Dans ces temps d'ignorance, les évêques semblaient en effet naturellement appelés à juger les causes difficiles et à concilier les parties. Eux seuls pouvaient porter dans l'examen des contestations une raison pure, éclairée, et suppléer par leur savoir à l'insuffisance de lois imparfaites ou de coutumes barbares; et la sainteté de leur caractère, leur mission de paix, qui devait exclure tout soupçon de fraude ou de partialité, donnait à leurs décisions une autorité de plus. Cependant bien que cette mesure fût favorable aux progrès du prosélytisme, bien qu'elle donnât plus d'influence à la religion et au clergé lui-même, la plupart des évêques auraient voulu se soustraire à

cette obligation. Les uns trouvaient dans ces devoirs nouveaux un assujettissement pénible; les autres, mieux inspirés par leur piété, regrettaient seulement de consacrer à des intérêts temporels un temps que réclamaient le culte divin et le soin des âmes.

Mais les premiers empereurs chrétiens reconnaissaient de trop grands avantages à ce système de procédure pour l'abandonner. Déjà la religion, secondant leurs armes, avait rendu la soumission des peuples plus facile et leur obéissance plus durable, effet salutaire de la parole évangélique, qui pouvait seule, alors, adoucir les mœurs en l'absence des lettres et des arts, fruits heureux et tardifs des civilisations avancées, et qui pourtant sont aussi son ouvrage, car c'est elle encore qui, après avoir rendu l'homme plus sociable par l'enseignement de sa morale divine, lui a communiqué ces sublimes inspirations, sources du beau, qu'il eût en vain demandées à la terre, et auxquelles il doit ses plus admirables chefs-d'œuvre. Quel secours les empereurs ne devaient-ils pas attendre désormais de cette même

religion dont les ministres étaient devenus à la fois les régulateurs de la conscience de l'homme et les arbitres de ses intérêts temporels !

Ce fut dans cette pensée que Constantin, pour donner à ce nouveau tribunal plus de considération et d'autorité, désigna les évêques comme arbitres généraux dans toute l'étendue de leurs diocèses, et voulut que leurs sentences fussent exécutées par les officiers de justice, sans délai ni appel. Toutefois, dans l'origine de cette institution, il fallait, pour autoriser l'intervention de l'évêque, le consentement mutuel du plaignant et du défendeur; disposition que Théodose modifia en laissant à l'une comme à l'autre partie la faculté de porter la cause, en première instance, au tribunal de l'évêque, et même de l'y transporter, bien qu'engagée déjà au tribunal civil, et à quelque degré d'instruction que la procédure fût parvenue.

Cette constitution de Théodose fut adoptée par Charlemagne qui la rendit exécutoire pour toutes les provinces de son vaste empire. Ce

prince, l'un des propagateurs les plus zélés de la religion chrétienne, qu'il imposait aux nations qu'il avait vaincues, voulut même, par une disposition nouvelle, favorable au clergé, que les clercs fussent tenus de prendre l'évêque pour juge des contestations civiles, et par cette mesure fit cesser la double juridiction que les deux ordres exerçaient concurremment; d'accord en cela avec Constantin qui pareillement avait senti combien il importait à la religion de soustraire aux regards scrutateurs du peuple les fautes et les écarts de ses ministres. Ce principe fut confirmé dans la suite par Justinien, qui décida que pour les cas même où l'une des parties seulement appartiendrait au clergé, l'affaire serait portée devant l'évêque. Privilége important dont les missionnaires envoyés aux nations du nord avaient joui sous leurs princes particuliers, et qu'ils durent naturellement introduire parmi leurs prosélytes, et que le pouvoir séculier confirma bientôt en faveur du clergé dans tous les pays de la chrétienté.

Chez les Anglo-Saxons, les limites des deux

judicatures furent confondues et non définies. Lorsque le pouvoir impérial cessa dans d'autres contrées, les naturels conservèrent la plupart de ses lois, que les nouveaux conquérants firent entrer dans leur propre législation ; tandis que les barbares ancêtres des peuples de la Grande-Bretagne abolirent toute loi antérieure, et, dans cette solitude qu'eux-mêmes avaient faite, introduisirent les coutumes barbares de la Germanie [1].

Après leur conversion, les Anglo-Saxons associèrent à leurs nobles les chefs du clergé, qui remplirent avec une égale autorité les fonctions de magistrats civils [2]. D'après cette disposition, l'évêque étant obligé de siéger, dans les tribunaux de comtés, avec le comte, ou, en son absence, avec le shérif, la juridiction ecclésiastique se trouvait par là

[1] Lingard's, *England History*, t. II, p. 298.

[2] Les premiers Saxons, en Angleterre, ainsi que leurs contemporains du continent, n'avaient pas de lois écrites; elles étaient transmises par tradition et conservées par l'usage. (*Vide* Blackstone, *Commentaires sur les lois anglaise.*)

confondue avec la juridiction séculière, et un grand nombre de causes, qui, dans d'autres contrées, avaient été du domaine du juge spirituel, furent décidées en Angleterre par un tribunal mixte.

Cet état de choses resta en vigueur jusqu'à la conquête normande. Mais à cette époque, Guillaume Ier confirmant le principe établi par la fameuse décrétale, « Les prêtres doivent être « honorés, non jugés par les rois [1] », sépara les deux judicatures, et, dans chaque diocèse, des *cours chrétiennes*, composées de l'évêque et de ses archidiacres, furent établies à l'instar et avec le pouvoir des cours semblables établies dans d'autres parties de l'Église d'Occident [2].

Les tribunaux créés d'après ce système

[1] *Vid.* Blackstone, *Commentaires sur les lois anglaises.*

[2] « On ne sait, dit le même commentateur, si cette « séparation des deux pouvoirs, doit être attribuée à la « piété du conquérant, ou si elle fut un trait de sa poli- « tique pour s'assurer l'appui de l'Eglise, ou afin d'altérer « les lois d'Édouard, imbues de l'esprit de liberté saxonne. » Vid. Blackstone, *Commentaires sur les lois anglaises.*

nouveau étaient tenus, aux termes de leur charte originaire, de se guider dans la marche de leurs procédures sur les lois épiscopales, sorte de jurisprudence ecclésiastique composée des canons des conciles, des décrets des papes et des maximes des anciens pères. Cette réunion de lois avait, comme tous les autres codes, reçu avec le temps de nombreues additions. De nouveaux cas se présentaient sans cesse, qui demandaient de nouvelles décisions, et de nouvelles compilations étaient faites et publiées.

Parmi ces diverses compilations, la plus estimée fut celle qui parut vers la fin du onzième siècle. On dut ce nouveau code à la plume d'Ivon, évêque de Chartres, qu'une connaissance approfondie de la loi civile de Rome mit à même de donner à son ouvrage une supériorité marquée sur les compilations de ses prédécesseurs. Mais lorsque Amalfi fut prise par les Pisans, en 1137, une copie entière des Pandectes de Justinien fut découverte, et sa publication attira et absorba l'attention des savants. Au nombre des étudiants

et des admirateurs des Pandectes, fut Gratien, moine de Bologne, qui ne les quitta plus qu'il n'eût réalisé son projet favori de composer d'après elles un digeste de lois canoniques. Ayant joint ses propres travaux aux collections des écrivains qui l'avaient précédé, il publia son *Decretum*, qui parut dès l'année 1151, et en moins de temps que ne semblait en exiger cette compilation, disons plutôt cette œuvre, car c'était créer que compiler ainsi.

Ce dévouement à la science eut le succès qu'il méritait, et qu'obtiennent tôt ou tard les écrits d'un mérite réel, fruits consciencieux de longues méditations, que l'auteur, toujours sévère pour lui-même, retouche sans cesse et n'est jamais pressé de produire. L'ouvrage de Gratien fut adopté par tous ceux qui se livraient à l'étude de la jurisprudence.

Dès lors ces deux collections de lois civiles et canoniques furent considérées comme le principal répertoire des connaissances légales, et comme formant deux codes qui, bien que distincts, se prêtaient une lumière mutuelle.

Le bachelier Roger, moine du Bec, avait

avant cette publication donné des leçons en Angleterre sur ces deux différentes parties d'une même science, nommées ingénieusement les *deux sœurs* par l'historien Lingard. Les Anglais, privés de ses leçons lorsqu'il fut nommé chef de son abbaye, passèrent le détroit aussitôt après la publication du *Decretum* de Gratien, et allèrent à Bologne se former sous les plus habiles maîtres.

A leur retour, les connaissances qu'ils avaient acquises furent bientôt appréciées et reçurent leur prix. Les cours épiscopales ouvrirent aux plus habiles de ces légistes, la carrière brillante d'emplois honorables et lucratifs qu'ils ne se virent pas obligés de briguer, et qui furent réservés à leur savoir, encore nouveau à cette époque, et dont on sentait le besoin. Heureux celui qui peut offrir à son pays le tribut glorieux d'un talent à la fois utile et rare! comme il a des émules plutôt que des rivaux, l'intrigue rarement lui fait obstacle: environné de la considération publique, il parvient sans efforts, par son seul mérite, et se passe de protecteurs!

Ce concours de lumières assura aux cours ecclésiastiques une supériorité marquée sur les cours séculières. Dans les unes, les procédures étaient suivies d'après des principes fixes et invariables, fruits de l'expérience des siècles; les autres étaient forcées de suivre un système de jurisprudence confus et incertain, d'origine moitié anglo-saxonne, moitié normande, et fondée sur des précédents dont quelques uns, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, étaient fournis par la mémoire, et dont les autres avaient été transmis par la tradition. Les juges ecclésiastiques étaient des hommes de talent et d'éducation. On préférait l'uniformité et l'équité de leurs décisions au caprice et à la violence qui semblaient diriger la justice du roi et des barons. Aussi peu à peu les causes que l'on pouvait, avec un caractère de légalité, rattacher aux règles du droit canon, furent portées devant les tribunaux ecclésiastiques. Un esprit de rivalité, auquel on devait s'attendre, ne tarda pas à s'élever entre les deux judicatures, et prit bientôt le caractère d'hostilités ouvertes. D'un côté se ran-

gèrent les évêques et les principaux dignitaires de l'Église; de l'autre, le roi et les barons. Les deux partis étaient également intéressés dans la querelle, parce qu'ils recevaient l'un et l'autre la principale part des amendes, confiscations et dommages prononcés dans leurs cours respectives. L'archevêque Théobald avait prévu la lutte et en avait redouté l'issue. Aussi de son lit de mort il avait écrit à Henri II pour lui recommander les libertés de l'Église, et pour le tenir en garde contre les machinations de ses ennemis.

CHAPITRE V.

Les hostilités commencèrent enfin, et la première attaque fut adroitement dirigée vers le point le plus vulnérable de la jurisprudence criminelle. On prétendit qu'elle était trop restreinte, trop peu répressive à l'égard du clergé, pour qui les peines les plus graves étaient l'amende, la flagellation, l'emprisonnement, la dégradation. « Pourquoi, disait-on, « ces ménagements en faveur d'un coupable

« que la simple tonsure sauvait de la rigueur « des lois, bien qu'il n'eût pas reçu les or- « dres, lorsque le prêtre lui-même devait y « être soumis comme le laïque, et livré au bras « séculier, du moment que la dégradation, en « lui interdisant les fonctions ecclésiastiques, « lui ôtait son caractère sacré ? C'était, grâce « à cette funeste tolérance, que durant les dix « dernières années on avait compté plus de « cent homicides. Qu'il était temps enfin de « mettre un terme à cet abus, à cette entrave « au cours de la justice, à ce privilége du « crime, plus favorable à l'impunité qu'au « repentir. »

Ces allégations pouvaient, jusqu'à un certain point, être fondées; sans admettre pour cela comme exact le nombre des crimes dont on cherchait à les appuyer; calcul évidemment faux, dont l'exagération doit être imputée à la haine, sentiment aveugle, inséparable de l'esprit de parti.

Le roi vit avec plaisir ce débat, que le désir de lui plaire rendait encore plus animé. Mais les crimes, quoi qu'on ait pu dire, étaient

trop rares parmi le clergé, pour fournir bientôt à Henri un motif plausible de changer la juridiction ecclésiastique. Toutefois, comme le despotisme impatient de ce prince ne pouvait attendre long-temps l'exécution d'un projet, ce fut, ainsi qu'on va le voir, un simple propos injurieux qui devint, à défaut de faits plus graves, le prétexte d'une attaque ouverte, et le signal de cette lutte terrible qui lui coûtera plus d'efforts, plus de sacrifices qu'une glorieuse conquête, et dont il lui faudra pleurer ensuite le coupable succès.

Du temps de l'archevêque Théobald, Philippe de Brois, alors chanoine de Bedfort, fut assigné devant son évêque, comme coupable d'homicide, et fut condamné, pour ce crime, à payer, à titre de compensation, une forte amende aux parents de sa victime. Longtemps après, et à l'époque qui nous occupe, il eut une vive altercation avec Fitz-Peter, l'un des justiciers du roi, qui, dans la chaleur de la dispute, l'appela meurtrier. De Brois, rendu furieux par ce reproche d'un

crime que peut-être il croyait oublié, employa, pour lui répondre, les expressions les plus outrageantes qu'il put trouver, et ne réussit que trop à le blesser. Fitz-Peter alla sur-le-champ se plaindre au roi, qui, se croyant bravé dans la personne de son justicier, ordonna que de Brois fût aussitôt mis en jugement. On s'empressa de le satisfaire. De Brois fut condamné à être fouetté publiquement, à la perte de son bénéfice, et à l'interdiction, pendant deux ans, de toute fonction ecclésiastique. L'on avait espéré désarmer le ressentiment du prince par un excès de rigueur dont on n'eût point usé, eu égard seulement à l'offense. Mais, loin de se montrer apaisé par cette réparation, Henri déclara qu'elle était insuffisante, et jura, par « les yeux de la Divinité, » son serment ordinaire, qu'on l'avait trahi, qu'on avait favorisé le coupable, et qu'une telle sentence prouvait le mauvais vouloir des évêques, peu soucieux de la dignité de sa couronne. Il fallut même que chacun d'eux jurât

qu'il avait agi selon sa conscience, et sans dessein de contrarier les vues du prince, ni de favoriser de Brois.

Henri, conservant encore son ressentiment et sa défiance, rompt brusquement l'assemblée, que, peu de jours après, il convoque à Westminster. Cette nouvelle convocation mit en émoi tous les évêques. La plupart craignaient que le roi n'usât d'une insistance plus vive, plus menaçante, pour leur arracher sa victime. Quelques uns redoutaient quelque chose de plus encore que les exigences d'un amour-propre blessé, et pensaient que l'on voulait, à la faveur de cette contestation, essayer de leur ravir leurs plus importants priviléges. Ceux-ci seulement avaient deviné l'intention du roi.

En effet, Henri les convoquait pour faire admettre ce principe nouveau « qu'à l'avenir « tout ecclésiastique dégradé pour cause de « crime, par sentence du juge spirituel, serait « remis sous la garde d'un officier laïque, et « subirait la sentence du tribunal séculier. »

Cette prétention fut vivement combattue.

Les évêques représentèrent au roi qu'une telle mesure ne tendait à rien moins qu'à placer le clergé de son royaume dans une condition pire que le clergé des autres pays de la chrétienté; qu'elle répugnait à ces libertés de l'Eglise qu'il avait juré de maintenir en montant sur le trône; que d'ailleurs elle attaquait la loi dans sa base fondamentale, en violant cette première règle de la justice qui ne permettait pas qu'un accusé fût, pour le même crime, traduit devant deux tribunaux et puni deux fois.

Sans examiner ici jusqu'à quel point ces objections étaient fondées, ce qui nous entraînerait trop loin de notre sujet, qu'il suffise de faire remarquer que le clergé, naturellement attaché à ses priviléges, et quel pouvoir n'est pas jaloux des siens! devait craindre, s'il cédait cette fois, d'encourager les prétentions nouvelles d'un prince despote, qui bientôt pourrait se montrer non moins exigeant qu'il venait de se montrer implacable.

Henri ne s'attendait pas à cette réponse

unanime des évêques. Il croyait, au contraire, qu'à la faveur de l'influence de ceux qu'il avait gagnés, le consentement des autres ne pouvait lui manquer. Toutefois il sut cacher le dépit que lui causait un refus auquel il n'était nullement préparé. Il n'insista pas davantage, et cherchant, par un détour, à vaincre la résistance des évêques, il leur demanda simplement s'ils avaient promis d'observer les anciennes coutumes du royaume. La question était captieuse, vu que, ni le nombre ni la tendance de ces coutumes n'ayant jamais été définis d'une manière précise, répondre affirmativement au roi, sans aucune restriction, c'était lui livrer les libertés de l'Eglise. Mais le primat sut, avec la même adresse, éviter le piége, et prenant la parole, répondit qu'il les observerait « sauf son or« dre. » — « Il y a du venin dans ces paroles, » répliqua le roi, qui, quittant brusquement les évêques sans les saluer, laissa l'affaire indécise. Cette clause, cependant, avait été acceptée par ce prince, lorsque, montant sur le trône, il reçut le serment de fidélité des évê-

ques ; elle lui sembla, dans cette circonstance solennelle, compatible avec les prérogatives de la royauté. Comment la contester aujourd'hui, et après deux ans d'un règne que l'Eglise n'avait pas troublé ! Certes, Henri ne craignait pas pour sa couronne ; mais on se lasse bientôt d'un pouvoir qui reste le même, et l'ambition est tellement insatiable qu'elle tourmente jusqu'aux rois.

Henri ne montra pas encore son ressentiment, et parvint à le maîtriser, persuadé que dans une occasion aussi importante, où il s'agissait de déterminer les prérogatives des deux pouvoirs, il lui importait d'affecter de la modération et une feinte douceur pour ne pas éveiller les soupçons des évêques sur ses intentions cachées et l'usage qu'il se promettait de la victoire. Retenu par le désir du succès, il parvint donc à se contraindre, malgré la fatale restriction qu'il venait d'entendre sortir d'une bouche ennemie. Ce prince astucieux pensa qu'en prenant les évêques isolément, il lui serait plus facile de les séduire ou de les intimider ; mais cette expédient fut

sans succès, et, sauf l'évêque de Chichester, chacun d'eux lui fit la même réponse que le primat. Alors, hors de lui, ne se possédant plus, sa colère éclata tout à coup, d'autant plus vive qu'elle avait été plus contenue. Il s'écria qu'il ne voyait que des traîtres, des perfides dans cette assemblée, mais qu'il saurait déjouer leur complot et les forcer à l'obéissance. Puis il sortit précipitamment de la salle, laissant les évêques interdits par ces menaces et par la fureur frénétique qui les accompagnait; sorte d'accès qui, chez ce prince, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, avait tous les caractères de la démence et de la rage.

Après un silence de quelques instants et lorsque l'assemblée fut un peu remise de son premier trouble, l'évêque d'York, prenant la parole, proposa, dans l'intérêt même de l'Église, de conjurer l'orage et de céder pour le moment. « Le roi, naturellement généreux, di« sait-il, tient moins aux avantages qu'à l'honneur « de la victoire, et n'en abusera pas. » Ceux des évêques qui penchaient pour le roi ou que cette scène avait le plus intimidés, se rangèrent de

cet avis; mais le primat ne fut point convaincu par ces paroles, qui ne lui semblaient qu'un langage de cour. Long-temps inébranlable dans sa résolution, que tous s'efforçaient de vaincre, il finit pourtant par se rendre aux exhortations de quelques évêques qu'il affectionnait particulièrement et dont la sagesse et le noble caractère lui inspiraient une entière confiance. Il promit enfin de prêter le serment tel que le roi l'exigeait. Au surplus, quand il n'eût pas cédé, la victoire n'en serait pas moins demeurée à Henri, grâce à la condescendance du pape qui, sans avoir auparavant pris une connaissance exacte de l'affaire et par une complaisance excessive, que plus tard il désavouera, donna raison à ce prince et ordonna à tous les prélats du royaume, et nommément à l'archevêque de Canterbury, d'accepter et de faire observer, quelles qu'elles fussent, toutes les lois de ce prince.

Le roi, le lendemain même du concile tenu à Westminster, partit dès le matin, comme si, se défiant de sa colère, il eût craint de tout perdre en lui donnant prématurément

un libre cours. La vengeance, toutefois, ne pouvait, chez un prince aussi vindicatif, rester tout-à-fait inactive, et le primat en sentit les premières atteintes à la perte du gouvernement des châteaux d'Eye et de Berkhamstead, charge importante que celui-ci, désormais tout entier aux soins de l'Eglise, quittait plus volontiers encore qu'il ne l'avait acceptée. Ce fut à Woodstock que Becket vint trouver Henri; mais, loin de songer à se faire un mérite, aux yeux de ce prince, de cette démarche pénible, et cherchant plutôt à la justifier qu'à s'en prévaloir, il lui dit que, cédant aux exhortations des évêques, et rassuré par leur propre confiance dans sa générosité, il venait lui prêter le serment tel qu'il l'exigeait. Le roi, d'abord irrité à la vue de son ancien favori, fut quelque peu radouci par ce langage, trop contraint toutefois, et surtout trop attendu pour qu'il lui en tînt compte, mais qui du moins ne contrariait plus ses projets. On convint d'un nouveau concile qui se tiendrait à Clarendon, lorsque les fêtes de Noël auraient été célébrées.

Après les fêtes de Noël et le 25 janvier 1164, le roi convoqua l'assemblée qui devait se réunir à Clarendon. Il désigna, pour la présider, Jean, évêque d'Oxford, l'un de ses chapelains. Chacun pensait que, satisfait de son triomphe, Henri se montrerait avec cet air gracieux qu'il savait si bien prendre au besoin, et qui coûte si peu quand tout seconde nos désirs ! Mais, loin de là, tout en lui décélait le ressentiment et l'impatience, et les évêques avaient à peine pris place, qu'il les invita impérieusement à exécuter leur promesse en prêtant le serment sans aucune restriction.

Ce ton menaçant de Henri, alors qu'il obtenait la victoire, parut au primat d'un si fâcheux présage que, changeant tout à coup d'avis et revenant sur sa promesse, il insista de nouveau pour faire admettre la clause, *sauf son ordre*, qu'il avait toujours regardée comme une garantie nécessaire aux libertés de l'Église.

D'après ce qui a été dit du caractère de ce prince, on peut juger de sa colère lorsqu'il

entendit ces mots. Elle fut telle qu'il ne put d'abord l'exprimer que par des gestes menaçants. Lorsque la parole lui revint, les imprécations et les injures s'échappèrent par torrents de sa bouche, et Becket, on peut le croire, en eut sa bonne part. Plus animé contre lui que contre tous les autres, il alla jusqu'à le menacer de l'exil ou de la mort. Au même moment l'on aperçut dans la pièce voisine, dont les portes s'ouvrirent avec fracas, un corps de cavaliers, l'épée nue, qui semblaient n'attendre pour frapper qu'un signal du roi, que chacun croyait entendre dans chaque mot qui sortait de sa bouche. Un historien prétend que le primat eut peur. Rien de cette vie héroïque n'autorise à le penser, à moins que le courage n'ait aussi ses mauvais jours.

Sans doute on doit regretter que Becket n'ait pas tenu la promesse qu'il avait faite au roi. Cette rétractation était d'autant plus fâcheuse qu'elle pouvait fournir une arme nouvelle à ses détracteurs, et attiédir le zèle de ses partisans. Toutefois quand on songe

que la position des deux adversaires n'avait pas changé, que leurs moyens d'attaque et de résistance étaient restés les mêmes, on doit attribuer cette contradiction apparente du primat non pas à la duplicité, mais bien au désir louable de concilier des intérêts opposés; tâche toujours difficile. Placé dans cette position embarrassante, où le meilleur parti laisse encore des regrets, il voudrait rester fidèle à sa mission, et cependant ne pas faire partager à ses évêques le danger qui le menace et qu'il brave pour lui-même. Cette considération est si puissante à ses yeux, que, peu d'instants après la scène terrible dont toute l'assemblée a frémi, on le voit de nouveau céder aux exhortations pressantes de ses évêques, et aux prières de deux chevaliers du Temple qui, tombant à ses genoux, le conjurent de ne pas exposer leur vie en exposant la sienne, qu'ils voudront défendre..... Que de gens de bien, auxquels on voudrait ressembler, ont faibli par excès de bonté, et ont trouvé, pour ainsi dire, l'écueil de la vertu dans la vertu même!

Avant donc que l'assemblée ne se sépare, il consent encore une fois à prêter le serment; mais il veut auparavant qu'on lui fasse connaître, par écrit, ces coutumes qu'il doit jurer de faire observer. Le roi ne s'y refusa pas, persuadé qu'en se prêtant à ce désir il donnerait au serment un caractère plus légal, et qu'il fallait d'ailleurs écarter le soupçon que, pour l'obtenir, il avait joint la fraude à la violence.

Une commission fut aussitôt nommée, sous la surveillance de Richard de Lucy et de Josselin de Bailleul, pour rechercher et réunir les coutumes adoptées par Henri Ier. Elles furent réunies au nombre de seize. On en fit trois copies qui devaient être signées par trente-sept barons et tous les prélats, et contre-signées par le roi. Ce travail n'exigea qu'un jour, tant les ordres du prince furent pressants. On prétend que plusieurs coutumes subirent des changements à la faveur d'interpolations; mais rien n'indique si cette fraude eut lieu avant que les copies eussent été communiquées aux prélats, ou si ce fut après qu'elles eurent reçu leur signature. Il paraît,

au surplus que le primat ne fut pas instruit, du moins à temps, de cette grave infidélité.

L'intérêt qui s'attache naturellement aux institutions d'un grand peuple, et qu'augmente encore ici la longue lutte engagée pour elles, semble exiger qu'on indique, au moins en partie, les constitutions de Clarendon qui reçurent ce nom du bourg situé à une faible distance de Winchester, où elles furent reconnues, Quelques lignes suffiront pour faire connaître celles que les écrivains ont citées comme les plus importantes.

Par la première coutume, la garde de chaque archevêché, évêché, abbaye ou prieuré de fondation royale, était placée, durant leur vacance, sous la main du roi, qui en touchait les revenus jusqu'à la nomination du nouveau titulaire. La nouvelle élection ne pouvait être faite que sur un rescrit royal, par le haut clergé de l'Eglise, assemblé sous l'autorisation du roi, dans sa chapelle, et sur l'avis des prélats que le prince jugerait à propos de faire concourir à la nomination du nouvel incombant. L'élu devait en outre, avant d'être

sacré, faire hommage-lige au roi, promettant, *sauf son ordre*, de lui conserver la vie, les membres, et sa dignité temporelle.

La première partie de cette coutume, relative à *la garde* et aux revenus des siéges vacants, ne pouvait réclamer une plus haute antiquité que le règne de Guillaume-le-Roux, qui l'avait introduite ; et d'ailleurs elle fut, après sa mort, désavouée par ses successeurs, par Henri Ier, par Etienne, et enfin par Henri II lui-même. Il serait difficile de comprendre, d'après cela, comment elle pouvait être maintenant rétablie à titre d'ancienne coutume.

Par le second et le septième article, il était arrêté que dans toutes les affaires, soit civiles, soit criminelles, où les deux parties adverses, ou seulement l'une d'elles, appartiendrait à l'ordre ecclésiastique, la procédure devrait commencer au tribunal du roi qui déciderait si la cause était de nature à être déférée au tribunal de l'évêque ou bien au tribunal civil. Dans le premier cas, celui du renvoi de la cause au tribunal ecclésiastique,

un officier civil devait assister aux débats pour constater les faits; et si l'inculpé se trouvait convaincu de *crime*, il perdait le bénéfice de clergie qui, même en matière criminelle, soustrayait à la juridiction séculière *tout ecclésiastique* ayant reçu les ordres.

En reconnaissant que l'état actuel de la société pouvait avoir rendu cette disposition nécessaire, du moins ne fallait-il pas l'annoncer comme une ancienne coutume. C'était, au contraire, une innovation qui abolissait une loi subsistant depuis la conquête, sans faire revivre la jurisprudence existant sous la dynastie des Anglo-Saxons.

Le troisième article portait qu'aucun tenancier en chef du roi, aucun officier de sa maison ou de son domaine, ne pourrait être excommunié ni ses terres mises en interdit, sans l'aveu du roi, ou, en son absence, sans l'autorisation de son grand justicier, chargé de renvoyer les causes, selon leur nature, soit à la cour du roi, soit aux cours ecclésiastiques.

On ne peut nier que, pendant le moyen-

âge, les sentences d'excommunication n'aient été fort multipliées, et, par cela même, abusives; mais il faut considérer aussi que c'était l'arme unique que le clergé pût opposer à la rapacité des bandits au service des barons; que sans elle nulle sûreté pour leurs biens ni pour leurs personnes. Elle était redoutée par les plus puissants et les plus mondains, parce que celui qu'elle frappait se trouvait privé tout à la fois des secours de la religion et de ceux des hommes, forcés de cesser tout commerce avec un excommunié, sous peine de partager sa réprobation. Ce châtiment terrible, qui retranchait un homme de la société pour le livrer à l'isolement et à l'abandon, devait trouver son écueil dans son excessive rigueur; et la coutume qui nous occupe actuellement, introduite dès l'époque de la conquête pour restreindre l'exercice de ce pouvoir, fut maintenue dans toute sa force, sous les règnes suivants, malgré les efforts du clergé pour la faire abolir. Le motif plausible qu'on fit valoir pour enchaîner ce pouvoir exorbitant de l'Eglise, fut que l'excom-

munication exposait le prince à se voir privé du service personnel qu'il était en droit de réclamer de ses vassaux.

La *quatrième coutume*, qui tirait, comme la précédente, son origine de la conquête, portait que nul archevêque, nul évêque, ou autre dignitaire de l'Eglise, ne pourrait passer sur le continent sans la permission du roi. Le but évident de cette coutume était d'empêcher que les plaintes du clergé, préjudiciables au pouvoir royal, ne parvinssent jusqu'au souverain pontife.

Enfin, par la cinquième coutume, il était arrêté que les appels seraient régulièrement suivis de l'archidiacre à l'évêque, et de celui-ci à l'archevêque; que si l'archevêque refusait de prononcer, la cause serait portée devant le roi, afin qu'il ordonnât, soit la continuation de l'instance à la cour de l'évêque, soit sa discontinuation à ce tribunal.

Henri Ier avait tâché d'empêcher les appels à la cour de Rome, et, sans doute, tel était encore le but de la présente coutume, bien que Henri II s'efforcât de le nier et de

persuader, au contraire, qu'elle avait uniquement pour objet d'empêcher les membres du clergé d'en appeler, dans les causes civiles, à la cour de Rome; mais seulement quand ils pouvaient obtenir justice à la cour du roi.

Les autres articles sont d'une moindre importance. Ils soumettent à la décision des juges royaux les procès pour dettes et les discussions relatives au droit de présentation aux bénéfices ; ils déclarent que les ecclésiastiques qui tiennent des terres de la couronne, les tiennent à titre de baronnie, et sont, par ce fait, astreints aux mêmes services que les barons laïques; enfin, ils défendent aux évêques de recevoir dans les ordres les fils des vilains, sans la permission de leurs seigneurs respectifs [1].

Tandis que le primat, dans la soirée qui suivit l'assemblée de Clarendon, se dirigeait, à cheval, vers Winchester, où il avait son

[1] Lingard's, *England History*, tom. II, pag.

logement, les clercs qui formaient sa nombreuse suite se mirent à discourir, chemin faisant, sur l'acte important qui venait de signaler cette journée. Chacun en parlait, comme on parle de tout ce qui arrive, selon son humeur ou l'intérêt qu'il y prenait. Les uns justifiaient la conduite du primat et l'approuvaient d'avoir cédé par prudence; les autres, au contraire, le blâmaient d'avoir, par faiblesse, sacrifié les libertés de l'Eglise d'Angleterre. Celui de ses adversaires qui se faisait le plus remarquer par sa véhémence et la vivacité de ses reproches, était son porte-croix, appelé Edward Grim, Saxon d'origine. Animé par la chaleur du débat, il s'exprimait très haut. « Je le vois bien, disait-il, aujour-
« d'hui l'on n'estime plus que ceux qui ont
« pour les princes une complaisance sans
« bornes; mais que deviendra la justice? qui
« combattra pour elle, lorsque le chef s'est
« laissé vaincre? et quelles vertus trouve-
« rons-nous désormais chez celui qui a perdu
« le courage? » Thomas, que le bruit de la discussion avait attiré, ayant entendu ces

derniers mots : « A qui en voulez-vous, mon « fils? » dit-il au porte-croix. — « A vous« même, » répondit celui-ci, animé d'une sorte d'indignation. « A vous, qui avez re« noncé à votre conscience en levant la main « pour promettre l'observation de ces dé« testables coutumes. » A ce brusque reproche, où, comme le fait remarquer l'historien de la conquête, le sentiment national avait peut-être autant de part que la conviction religieuse, l'archevêque ne se fâcha point, et après s'être un instant recueilli : « Vous avez raison, mon fils, » lui dit-il avec douceur; « j'ai commis une faute grave, je « m'en repens [1]. »

Il paraît qu'en effet il se repentit d'avoir cédé. Aussi, lorsque Henri, pour donner plus d'authenticité aux signatures des prélats, voulut que leur sceau fût apposé au bas de chacune d'elles, Becket seul s'y refusa, disant qu' « il avait exécuté sa promesse, et

[1] Fleury, *Hist eccl.*, tom. XV, pag. 150.

« ne ferait rien de plus. » Mais, avouons-le, ce nouveau refus, alors que tout était consommé, décèle seulement le dépit d'un amour-propre irrité de sa défaite, et ne mérite plus le nom de résistance.

CHAPITRE VI.

On pensait généralement que si le primat, dans cette circonstance, s'était soumis tout d'abord, il aurait pu rentrer en grâce et reprendre un jour, sur l'esprit du roi, l'ascendant qu'il avait perdu. Ceux qui jugent du bonheur par le crédit et la fortune, le plaignaient, non d'avoir cédé, mais de l'avoir fait sans profit. Pour lui, il en jugeait bien différemment, et regrettait peu sa faveur passée! Loin de là,

quand, de retour à Canterbury, seul, dans le recueillement, il examina sa conduite, ses scrupules revinrent en foule avec une nouvelle force, et son trouble fut tel qu'il n'y eut pour lui de repos possible qu'après avoir obtenu l'absolution du pape, qu'il instruisit de tout, le priant de souffrir qu'il se suspendît lui-même, du moins pour un certain temps, de fonctions dont il ne se sentait plus digne. Sa prière fut écoutée.

De son côté, Henri croyait que la cour pontificale reconnaîtrait, sans difficulté, les constitutions de Clarendon, abusé par la feinte bienveillance que le pape lui avait montrée lorsqu'il avait envoyé des bulles apostoliques à tous les prélats d'Angleterre pour les obliger d'accepter et d'observer, indistinctement et sans opposition, toutes les lois de ce prince. Il comptait aussi peut-être sur la reconnaissance de ce souverain pontife, qu'il avait soutenu contre l'anti-pape Victor, ou du moins sur sa prudence, qui lui conseillait de ménager le défenseur de ses droits et de ne pas l'exciter, par un refus, à se ranger du

parti de son compétiteur. Toutefois, ces prévisions du roi, bien que spécieuses, l'abusaient, et du moment que les coutumes eurent été promulguées sur le continent et déclarées exécutoires pour toutes les provinces qui, de gré ou de force, avaient reconnu l'autorité de Henri, et qui, à elles seules, occupaient presque tout l'ouest de la Gaule, l'agitation qui se manifesta dans les esprits, les réclamations que soulevèrent ces constitutions, la résistance qu'elles rencontrèrent dans plusieurs localités, fixèrent, quoiqu'un peu tard, l'attention de la cour de Rome, et lui firent mieux apprécier leur importance. Aussi le pape, sans donner une réponse positive à l'ambassade solennelle qui vint le trouver pour qu'il les sanctionnât, envoya vers ce prince l'archevêque de Rouen, Rotrou, sous l'ombre de lui proposer un arrangement avec le primat, mais en effet afin d'observer les choses de plus près, et mieux juger du parti que l'Eglise en pourrait tirer. Le roi, non moins surpris qu'indigné, répondit qu'un arrangement ne deviendrait possible, entre lui et

9.

Becket que lorsqu'il aurait obtenu du pape la reconnaissance des coutumes. Le pape ne céda point, alléguant que dans une affaire aussi grave, il ne pouvait prononcer qu'après un mûr examen.

A quelque temps de là, le roi, que ce refus n'avait pas découragé, pria le pape d'accorder à Roger, archevêque d'York (homme dont le dévouement lui était assuré), le titre de légat apostolique en Angleterre, avec pouvoir de disposer de toutes les dignités de l'Eglise, de les conférer et retirer à son gré. Le souverain pontife, qui vit le but caché de cette nouvelle demande, et qui craignait cependant d'exaspérer ce monarque par un nouveau refus, prit un biais en lui proposant pour lui-même ce pouvoir spirituel qu'il sollicitait pour un autre, et qui fut limité seulement à la destitution du primat. Mais Henri, qui l'ambitionnait surtout dans l'intérêt de sa vengeance, le trouva trop restreint du moment qu'il ne devait pas la servir. Blessé, non flatté par cette offre, il la repoussa avec dédain, disant : « Nous emploierons nos propres forces, et

« nous croyons qu'elles seront suffisantes pour « faire rentrer dans le devoir ceux qui en « veulent à notre honneur[1]. »

Au défaut des armes spirituelles, qu'on rend impuissantes dans ses mains, Henri va faire agir les armes redoutables que le pouvoir temporel met à sa disposition. Elles lui suffiront, comme il l'a dit, pour se venger sur le primat de ces refus et de ces mécomptes qu'il attribue à son influence hostile, cause nouvelle d'une haine qui va s'exercer sans relâche, et à laquelle rien ne pourra le soustraire, ni la protection du roi de France, ni les menaces du pape, ni la sympathie généreuse d'une nation qui s'armera pour lui.

Ceux qui, par une triste expérience, connaissent la haine, soit qu'ils aient nourri au fond de leur cœur ce mauvais sentiment, soit qu'ils aient eu le malheur de l'inspirer, savent qu'elle écoute volontiers les propos qui servent à l'entretenir, et concevront sans peine

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tom. III, p. 126.

qu'elle ne pouvait guère s'assoupir chez un prince entouré de courtisans qui, par leurs discours trompeurs, cherchaient sans cesse à l'aiguillonner. Les uns, pour alarmer le monarque, représentaient le primat comme un ambitieux qui voulait régner sous son nom, et ne lui laisser du pouvoir que le vain titre. Les autres, pour irriter son amour-propre, prétendaient qu'il avait dit à quelques uns de ses intimes, que le roi, jeune encore, et sans expérience des affaires, ne pourrait, sans lui, tenir les rênes de l'Etat, et que l'intérêt du royaume exigeait qu'il restât long-temps sous sa tutelle.

Ce langage perfide obtenait d'autant plus de crédit sur l'esprit du roi, qu'il était dans la bouche non seulement des ennemis déclarés de Becket, mais aussi de tous les seigneurs de la cour. Ce prince, comptant sur sa munificence, croyait qu'elle faisait passer son despotisme, et ne se doutait nullement que, malgré ses libéralités, il n'était guère moins haï que l'archevêque; qu'on se réjouissait même, en secret, de leur lutte, que l'on

excitait dans l'espoir d'en tirer avantage. Les barons normands ne pouvaient oublier que, sous ce prince, ils vivaient dans une étroite dépendance, et n'étaient que ses premiers sujets. Aussi, comme la discorde entre les grands pouvoirs est une occasion favorable à la licence qu'ils regrettaient toujours, ils en attisaient constamment le feu sans se soucier des maux que leurs manœuvres coupables pouvaient attirer sur une nation encore agitée par les partis, et respirant à peine de ses longues et terribles luttes. Faut-il que l'histoire nous montre des courtisans avides, exposant, par leurs intrigues, la tranquillité du pays dont ils sont déjà l'inutile fardeau!

L'archevêque de Canterbury, sacrifié par la cour et faiblement soutenu par le pape, vit bien qu'il ne pourrait faire tête à l'orage, et résolut de passer en France. Dans ce dessein il se rendit au port de Romney; mais ce fut vainement que deux fois il monta sur le navire, afin de décider le patron à donner l'ordre du départ. Il ne voulut point mettre à la voile, soit qu'il eût le vent contraire,

soit qu'il craignît d'attirer sur lui la colère du ro .

Quelques jours après cette tentative de fuite, une nouvelle assemblée fut convoquée à Northampton par ordre de Henri II. Becket reçut, comme les évêques, sa lettre de convocation, et arriva, au jour fixé, dans cette ville; mais, prévenu que la maison qu'il avait fait retenir était occupée par les gens et les équipages du roi, il fit avertir ce prince qu'il allait partir, sans se rendre au parlement, si sa maison n'était évacuée sur l'heure. Elle le fut. Néanmoins le primat, convaincu qu'un tel manque d'égards, malgré la prompte réparation qui l'avait suivi, témoignait assez qu'on ne le ménageait plus, et craignant d'ailleurs que dans cette nouvelle assemblée il n'eût encore à subir de nouveaux sacrifices, prit le parti d'attendre que le pape se déclarât ouvertement pour lui, et, jusque-là, d'éviter une lutte devenue trop inégale. Ainsi, au lieu de se rendre à l'assemblée, ce fut chez le roi qu'il se rendit, afin d'obtenir la permission de passer en France. Henri, qui, ce jour-là, se délassait des

affaires en s'amusant avec ses faucons et ses chiens, le fit attendre vainement tout le jour. Becket, n'ayant pu se faire recevoir par ce prince, naguère toujours accessible pour lui, prit le parti d'aller le lendemain se placer sur son passage à l'heure où, après avoir entendu la messe, il quittait sa chapelle et rentrait dans ses appartements. Alors, l'ayant abordé, il le pria, en termes respectueux, de trouver bon qu'il passât en France. « Bien, répondit le « roi ; mais, avant tout, il faudra que vous me « rendiez raison de plusieurs choses, et no- « tamment du tort que, par un déni de jus- « tice, vous avez fait à Jean, mon maréchal [1].

Ce Normand, surnommé le Maréchal, à cause de son office militaire, s'était en effet présenté à la cour du primat, peu de temps auparavant, pour réclamer, à titre de fief héréditaire, un domaine dépendant de l'archevêché de Canterbury; mais on n'avait pas trouvé sa demande fondée. Cet homme, qui

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tom. III, p. 326.

n'était qu'un acteur nouveau introduit dans ces scènes de haine, rappelait parfaitement le justicier du roi, et devait être vengé comme lui.

« Je sais, répondit l'archevêque, que Jean « le Maréchal, comptant sans doute sur son « crédit, s'est présenté devant ma cour pour « réclamer une propriété à laquelle il n'avait « aucun droit, et que, par conséquent, elle a « dû lui refuser, sans lui donner sujet de se « plaindre. Il ne peut donc me reprocher un « déni de justice, tandis que je pourrais, moi, « lui reprocher son irrévérence envers l'E- « glise, attendu qu'au lieu de jurer sur les « saints Evangiles, selon les usages et les lois « du royaume, que ma cour était fausse et « déniait justice, c'est sur un livre de chan- « sons qu'il avait apporté, qu'il a fait ce ser- « ment. »

Le roi ne tint aucun compte de cette assertion, malgré son l'exactitude et le primat, poursuivi, pour ce prétendu déni de justice, devant le grand conseil normand, fut, par sentence de ce tripunal, adjugé à la merci du roi,

c'est-à-dire que, par cette sentence, on adjugeait au roi tout ce qu'il lui plairait de prendre sur les biens du condamné.

Becket fut d'abord tenté de protester contre cet arrêt inique, et de *fausser jugement*, comme on disait alors. Mais la conviction qu'il avait affaire à des juges gagnés, jointe au sentiment de sa faiblesse, abandonné comme il l'était de ceux qui auraient dû le défendre, lui fit préférer la voie plus sûre d'un accommodement, et au moyen d'une transaction, sa peine fut réduite à une amende de cinq cents livres d'argent.

Le lendemain, suivit une nouvelle demande de trois cents livres, que le roi réclamait sur les revenus des forteresses d'Eye et de Berkhamstead, que Becket avait touchés pendant qu'il en était gouverneur. Celui-ci, dans l'espoir de tout terminer par un dernier sacrifice, consentit à payer cette somme.

Le chagrin dont le primat était accablé, et la fatigue causée par tant d'émotions pénibles, le firent tomber malade dès son retour chez lui. Aussitôt que le roi fut instruit de son

état, il lui fit porter, sans égards pour sa situation, une nouvelle sommation de comparaître le lendemain même devant l'assemblée de Northampton, chargée de lui demander compte des revenus des évêchés vacants ainsi que de tous les revenus publics dont il avait eu la gestion, tandis qu'il était chancelier. « Je suis « faible et souffrant, répondit-il aux officiers « envoyés vers lui; d'ailleurs le roi sait comme « moi que le jour où j'ai été consacré arche- « vêque, les barons de son échiquier et Ri- « chard de Lucy, grand justicier d'Angleterre, « m'ont déclaré quitte de tout compte et de « toute réclamation[1]. Le roi en effet ne pouvait l'ignorer, et savait aussi que le primat, dans une position où il aurait pu facilement s'enrichir, n'avait cependant rien amassé; poussant même le scrupule, dans l'emploi des revenus de l'Eglise et de l'état, jusqu'à restreindre sa charité envers les pauvres aux seuls fonds destinés à leur soulagement, auxquels, toutefois, il ajoutait ses propres aumô-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 130.

nes, lorsqu'après avoir payé les dépenses de sa maison, il lui restait encore quelque chose.

Néanmoins, la citation légale n'en demeura pas moins faite. Mais Becket, alléguant son état de maladie, ne comparut point. Des gens de justice vinrent à plusieurs reprises s'assurer que le primat était dans l'impossibilité de sortir. Lorsqu'ils en eurent acquis la certitude, ils le laissèrent souffrir en repos, et partirent après lui avoir remis une note par laquelle Henri réclamait de nouvau diverses sommes d'argent s'élevant ensemble à quarante-quatre mille marcs. Becket fit répondre au roi que pour une somme aussi forte et aussi si injustement réclamée, il fallait au moins qu'il prît l'avis de ses évêques. Ensuite, s'étant ravisé, il lui fit offrir deux mille marcs, espérant par là terminer ce différent. Celui-ci les refusa, et Becket devait s'y attendre. Quand la cupidité de Henri aurait pu se contenter de si peu, il eût refusé cette somme, dont le paiement mettait fin à la contestation et arrêtait sa vengeance. Dans cette affaire ce n'était pas l'argent qui l'occupait le plus, c'était la

ruine de son ancien favori. « Ou je ne serai « plus roi, disait-il, ou cet homme ne sera « plus archevêque [1]. »

Après plusieurs délais accordés successivement à Becket, ou plutôt à l'impérieuse nécessité, le primat résolut de se rendre à l'assemblée de Northampton, bien qu'il fût averti que s'il paraissait à la cour, ce ne serait pas sans danger pour sa liberté, peut-être pour sa vie. Cet avis officieux ne put changer sa résolution. Encore convalescent, il chercha dans son courage des forces qui n'étaient plus en lui, et que l'énergie parfois nous donne lorsque la nature elle-même nous les refuse. Après avoir célébré la messe de Saint-Étienne, dont l'office commence par ces paroles : « Les « princes se sont assis en conseil pour déli- « bérer contre moi, » il partit, la crosse en main et revêtu de ses habits pontificaux.

Le primat avait eu d'abord la pensée de tenter de se réconcilier avec son prince ; mais ensuite il avait songé que cette réconciliation

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 130.

ne serait pas durable, parce que, du côté du roi, elle ne serait pas sincère; que d'ailleurs il ne devait pas exposer, en les confondant avec les siens, les intérêts sacrés de l'Eglise, engagée comme lui dans cette querelle. Renonçant donc à ce dernier projet, et décidé à ne rien céder des droits qu'il est chargé de défendre, il part pour Northampton, plein de confiance dans la justice de sa cause, mais comptant peu sur la bonne foi et la générosité du monarque.

Au moment même où le primat arrivait à Northampton, le roi, retiré dans un appartement secret, consultait ses plus dévoués courtisans, c'est-à-dire les hommes les plus corrompus de sa cour, sur les moyens de se débarrasser de son ancien favori avec le moins de bruit et le moins d'éclat possible. Se présenter dans une telle circonstance, c'était aller au devant d'une mort presque certaine, et cet intants peut-être eût été pour Becket le dernier de sa vie, si la clarté du jour, si le grand nombre des témoins, plus gênant encore, n'avaient retenu le bras de ses ennemis.

Le roi, qui fut averti sur-le-champ de cette arrivée imprévue, en parut troublé. Ce n'était pas dans cet appareil imposant qu'il attendait l'archevêque. Gilbert Foliot, évêque de Londres, et l'archevêque d'York, toujours empressés de plaire à ce prince, et espérant le tirer d'embarras, vinrent, l'un après l'autre, trouver le primat à la place où il était assis. Gilbert Foliot lui demanda ce qu'il venait faire armé de sa croix, qu'en vain il voulut lui arracher. L'archevêque d'York survint ensuite et lui dit : « C'est porter défi au roi, notre « commun seigneur, que de se présenter ainsi « à sa cour; mais il a une épée dont la pointe « est mieux affilée que celle d'un bâton pas- « toral[1]. » Quel langage dans la bouche d'un évêque ! Becket ne daigna pas lui répondre. Ses adversaires les plus modérés l'engageaient, dans son propre intérêt, à mettre sa dignité d'archevêque à la merci du roi. Il repoussa ce conseil dicté par la complaisance ou la crainte, et que Henri, évêque de Win-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 132.

chester, eut seul le courage de désapprouver.

Pendant que cette scène se passait dans la grand' salle, l'agitation et le trouble augmentaient dans le conseil du roi. Ce prince ne savait quel parti prendre à l'égard d'un ennemi placé sous l'égide sacrée de ses habits pontificaux. Les évêques de leur côté attendaient avec inquiétude l'issue de cette scène, et quoique insouciants, la plupart, pour ce qui touchait personnellement le primat, tous craignaient dans leur propre intérêt qu'on n'usât envers lui de violence, bien que revêtu des marques de sa dignité. Ils pensaient avec raison que si jamais l'on portait une main sacrilége sur l'étole et sur la croix, c'en était fait de leur influence et de leur autorité, que la crainte religieuse pouvait seule leur conserver. Mais comment prévenir, comment détourner un malheur qu'ils avaient préparé en abandonnant leur chef, en le livrant eux-mêmes à la colère du monarque!

L'agitation devint si vive et si menaçante dans l'assemblée, que Roger d'York prit le parti de se retirer. Ce fougueux adversaire,

qui venait à l'instant d'outrager le primat, craignant d'assister à la scène sanglante qui semblait se préparer, dit à ses clercs, en traversant la grand' salle, qu'ils eussent à le suivre, s'ils ne voulaient pas être témoins de l'effusion du sang. D'autres évêques l'imitèrent, et Becket resta presque seul. Cet abandon, qui l'exposait davantage aux coups de ses ennemis, fut le seul signe d'intérêt qu'on lui donna.

L'évêque d'Exeter, animé d'une charité plus réelle, vint se jeter à ses pieds, le conjurant, s'il n'avait nulle pitié de lui-même, de songer au moins aux intérêts de l'Eglise, dont il compromettait l'autorité. « Fuyez donc, lui dit « le primat, fuyez, puisque vous ne pouvez « comprendre les choses de Dieu. »

Bien qu'impatient de sortir de cette incertitude, le roi n'osait encore, cependant, prendre aucun parti, quand l'un de ses conseillers s'écria tout haut : « Que ne le suspendons-« nous de tous ses droits et priviléges par un « appel au Saint-Père? Voilà le moyen de le

« désarmer [1] ! » Cet avis parut à tous les assistants un trait de lumière, et le roi l'approuva. L'expédient proposé fut mis aussitôt à exécution, et d'après l'ordre de Henri, l'évêque de Chichester, suivi des autres évêques, s'avança vers Thomas, et, prenant la parole au nom de tous, lui parla dans ces termes :

« Naguère, tu étais notre archevêque ;
« mais aujourd'hui nous te désavouons, parce
« qu'après avoir promis fidélité au roi, notre
« commun seigneur, et avoir juré de main-
« tenir ses ordonnances, tu t'es efforcé de
« les détruire. Nous te déclarons donc traî-
« tre et parjure, et disons hautement que
« nous n'avons plus à obéir à celui qui s'est
« parjuré, plaçant notre cause sous l'appro-
« bation de notre seigneur le pape, devant
« qui nous te citons [2]. — J'entends ! » fut sa seule réponse.

L'assemblée des seigneurs s'ouvrit aussitôt après, tandis que le primat, assis sur un banc

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 133.
[2] *Ibid*, t. III, p. 134.

dans la grand' salle, attendait, sans la redouter, la sentence de ses juges. Gilbert Foliot, chargé de prendre la parole, accusa le *ci-devant archevêque* d'avoir, à mauvais dessein et en mépris du roi, célébré une messe sacrilége, sous l'invocation de l'esprit malin. Vint ensuite la réclamation dont on a déjà parlé, d'une somme de quarante-quatre mille marcs, qu'on prétendait avoir été touchés par le primat, et dont on voulait qu'il justifiât l'emploi.

On vint le sommer de comparaître pour sa défense. Il s'y refusa par un signe de tête et sans quitter sa place. Instruit de ce refus, le roi se levant, dit aux barons et aux prélats : « Par la foi que vous me devez, faites-moi « prompte justice de celui-ci, qui est mon « homme lige, et qui, dument sommé, re- « fuse de répondre en ma cour [1]. »

Les évêques vinrent s'asseoir à la file, sur un même rang, dans la grand' salle, en face

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 134.

de Becket, et attendirent silencieusement que les barons normands, qui étaient allés aux voix, eussent prononcé leur sentence. Lorsqu'ils l'eurent rendue, la porte s'ouvrit, et le comte de Leicester, à la tête des autres seigneurs, vint lire au primat l'arrêt qui le condamnait à l'emprisonnement, et dont la formule consacrée commençait par ces mots : « Oyez-ci la sentence rendue contre vous.....
« Ma sentence ! s'écria l'archevêque, sans le « laisser continuer. — Comte, écoutez-moi « le premier. Vous savez avec quelle fidélité « j'ai servi le roi, et que ce fut contre mon « vœu, et uniquement pour lui plaire, que « j'ai accepté ma dignité actuelle ; vous savez « aussi de quelle manière je fus déclaré, par « lui, affranchi de toutes réclamations civiles. « Quant à ce qui s'est passé avant ma consé- « cration, je ne dois ni ne veux répondre. « Connaissez, de plus, que vous êtes mon « fils en Dieu : ni la loi, ni la raison ne vous « autorise à juger votre père. Je récuse donc « votre tribunal, et je défère ma querelle « à la décision du pape. J'en appelle à lui

« seul; et je vais partir sous la protection de « l'Eglise catholique et du Saint-Siége [1]. »

Comme le primat marchait le long de la salle et passait fièrement devant ses adversaires, irrités de la noble assurance qu'il gardait au milieu du danger, quelques seigneurs, que cette vue animait davantage contre lui, ramassèrent des brins de paille qu'ils lui jetèrent en signe de mépris, et, au même moment, une voix l'appela traître...... On croit voir à ce mot le valeureux chevalier porter la main à son côté, par un mouvement involontaire, comme s'il voulait saisir l'épée qu'il avait déposée pour toujours! « Si mon ordre « ne s'y opposait, s'écria-t-il avec force, le « lâche qui m'appelle traître recevrait sur-le-« champ le prix de son insolence! » La voix ne fit plus rien entendre, et son silence fut imité. Becket se retira gravement, et fut accueilli, à la porte, par de nombreux amis qui l'escortèrent ou plutôt le portèrent en triom-

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. XXXIII, p. 57.

phe jusqu'à sa demeure. Là, plusieurs tables furent dressées, où tous les pauvres de l'endroit vinrent s'asseoir et partager avec lui le pain de son humble charité.

CHAPITRE VII.

Chacun était maintenant convaincu que la cour, pour assurer son triomphe, ne reculerait devant aucun moyen, et que le primat, cette nuit même, pourrait être sacrifié à la cause et à la vengeance du roi. Des avis officieux lui parvenaient incessamment afin qu'il se tînt sur ses gardes. Il les croyait d'autant plus volontiers, qu'ayant demandé de nouveau, ce jour-là, l'autorisation de passer la mer, il

ne put obtenir sur-le-champ une réponse, qu'on remit au lendemain, comme si l'on eût voulu le retenir, sans éveiller ses soupçons par un refus formel. Dès lors il ne balança plus à partir, moins dans l'intérêt de ses jours que dans l'intérêt de la cause qu'il espérait encore faire triompher.

Pour mieux cacher sa fuite et tromper la vigilance des émissaires dont il était sans cesse entouré, Becket se fit préparer un lit dans l'église, et, pendant la nuit, tandis que le roi et les chefs normands se reposaient en prolongeant le repas du soir, il quitta secrètement Northampton, accompagné de deux frères de l'ordre de Cîteaux, l'un, Anglais, appelé Skaiman; l'autre, Français, appelé Robert de Caune. Le primat avait échangé son costume contre un déguisement complet, et son nom contre celui de Dereman, de tournure saxonne, autre gage de sécurité.

Le voilà donc errant au hasard, sans guide, sans appui, sans refuge; poursuivi comme le coupable, abandonné comme le méchant! Si du moins il pouvait se cacher dans quelque re-

traite ignorée, ainsi que ces pieux solitaires dont la vie s'écoule exempte des soins, des soucis qui, pour lui, l'agitent sans cesse, et n'en font qu'une longue épreuve, un long combat!..... Mais sa mission s'y oppose; il faut qu'elle s'achève. S'il est vaincu, s'il succombe, son dévouement ne sera pas perdu pour l'Eglise, qui l'attend comme un exemple de plus dont elle doit profiter. Qu'il meure donc, s'il le faut, pour une religion dont les martyrs sont la gloire et les premiers soutiens!

Becket et ses deux compagnons marchaient depuis trois jours, lorsqu'ils atteignirent le comté de Lincoln, où, à peine arrivés, ils furent surpris par un orage qui vint tout à coup troubler l'air et obscurcir un ciel pur, qui, d'abord, promettait la plus belle journée; variations subites de l'atmosphère assez fréquentes, on le sait, dans plusieurs parties de la Grande-Bretagne. Comme ils cherchaient à s'abriter, ils aperçurent une cabane. C'était celle de l'un de ces ermites qui, à l'exemple des anachorètes des premiers temps de l'Eglise, fuyant le monde ou la persécution,

étaient venus s'établir seuls au milieu de ces vastes solitudes, devenues leur Thébaïde, sous un moins beau climat. Ils passèrent la nuit dans ce modeste asile, qu'ils quittèrent dès le point du jour pour se rendre à Canterbury, où ils arrivèrent sans rencontre et sans accident. Après quelques heures de repos, le primat et ses compagnons sortirent secrètement de cette ville où ils s'étaient tenus cachés, et gagnèrent la côte voisine de Sandwich. La mer, alors agitée, rendait le passage difficile et dangereux, surtout pour Becket, qui, craignant d'avoir été signalé aux patrons de navires, tenta la traversée sur un simple bateau.

Après beaucoup d'efforts et de périls, Becket vint débarquer ou plutôt échouer près de Gravelines, sur les côtes de Flandre, où l'attendaient de nouveaux dangers. Il se trouvait alors sur les terres de Mathieu, comte de Boulogne, son ennemi déclaré, depuis qu'il s'était opposé au mariage de ce seigneur avec une abbesse, fille d'Etienne, précédent roi d'Angleterre, bien que Henri II favorisât cette union. L'imprudente curiosité du primat vint ajouter

aux périls qui le menaçaient sur cette terre inhospitalière. Ayant aperçu un jeune seigneur qui portait un faucon, il s'approcha de lui pour mieux considérer l'oiseau, et le reconnut, sans toutefois en être reconnu lui-même, soit à la faveur de son déguisement, soit à cause de l'altération de ses traits. Retour involontaire de sa pensée vers ces plaisirs d'autrefois, dont l'attrait, sans être assez puissant pour lui faire regretter sa vie passée, était néanmoins assez vif encore pour donner un prix réel à leur sacrifice et aux austérités qu'il s'imposait.

La crainte d'être reconnu qu'avait éprouvée le primat lorsqu'il était sur les terres du comte de Boulogne, le força d'éviter les états de Philippe, comte de Flandre, frère de ce seigneur. Les chemins détournés que, par précaution, il fallut prendre, achevèrent d'épuiser les forces du voyageur, qui, vaincu par l'excès de la fatigue s'étendit à terre, disant qu'il ne pouvait achever la route à pied, et qu'il resterait là jusqu'à ce qu'on lui procurât une monture. Celle qu'on lui trouva,

non sans peine, était tout au plus capable de le porter, et n'avait pas même un simple licou; fut-on obligé encore, avant de placer Becket sur le cheval, de remplacer par des manteaux la selle qui lui manquait.

Un peu plus loin, les voyageurs furent rencontrés par des gens de guerre chargés d'arrêter le primat, qui lui demandèrent à lui-même s'il n'était pas l'archevêque de Canterbury. « Pensez-vous, leur dit-il, reconnaître « l'archevêque de Canterbury dans un tel « équipage? » Cette observation naïve, faite du ton le plus naturel, et avec un tel sang-froid qu'on eût dit qu'il était étranger à la question, trompa ceux qui l'interrogeaient, et le tira d'affaire. D'ailleurs, la mine chétive du cheval, qui lui-même pouvait à peine se soutenir, fut sans doute pour quelque chose dans le succès de la réponse, en lui donnant, aux yeux de ceux qui considéraient le pauvre animal, un air de vérité propre à convaincre les plus défiants.

Il était déjà nuit lorsque Becket et ses compagnons entrèrent dans Gravelines. Ils choi-

sirent, prudemment, une auberge de mince apparence, et pour mieux assurer au primat l'incognito qu'il lui fallait garder, ils le firent asseoir à l'un des bouts de la table, affectant même de le traiter sans aucune distinction, et tout au plus comme leur égal. Cependant, malgré ces précautions, le maître de l'auberge, vers la fin du repas, se douta que celui qu'on faisait passer pour un simple clerc, était toute autre chose; soit que la conversation, en s'animant, eût fait oublier à l'un d'eux son rôle, et qu'une longue habitude d'égards l'eût rendu difficile; soit plutôt qu'il y ait toujours chez le mérite, quoi qu'il fasse pour se cacher, des signes certains, ineffaçables, qui le trahissent aux yeux mêmes du vulgaire.

L'aubergiste s'approcha de Becket et lui dit : « Loin de vous prendre pour un simple « clerc, je vois en vous un illustre étranger, « peut-être même le vertueux archevêque de « Canterbury, dont j'ai appris la fuite et la « persécution injuste. Ne craignez rien de « moi; je préférerais m'exposer à tout plutôt « que de vous trahir. »

Le primat vit bien que la feinte devenait inutile, et jugeant, d'ailleurs, à la mine de l'aubergiste, non moins rassurante que son langage, qu'il n'avait rien à craindre de lui, il ne chercha plus à se cacher, et, se faisant connaître, avoua qu'il était l'archevêque de Canterbury, ajoutant qu'il était prêt à l'emmener avec lui, s'il craignait que quelque étranger, témoin de cette scène, ne révélât qu'il l'avait logé; offre que celui-ci accepta.

Le lendemain, dès que le jour parut, Becket quitta l'hôtellerie et se rendit au monastère de Saint-Bertin, où il fut reçu, par l'abbé et les religieux, avec les marques de respect dues à son rang, et les égards dus à ses malheurs.

Aussitôt que le roi d'Angleterre fut informé de la fuite du primat, il fit publier, dans tout son royaume ainsi que dans les provinces du continent qui reconnaissaient son autorité, un édit qui frappait de bannissement les parents de Becket, tant en ligne ascendante que descendante, sans distinction de rang, de sexe ni d'âge. La liste des proscrits fut chargée de quatre

cents noms, et, pour ajouter encore aux regrets de l'exil, ils furent tous contraints de s'engager, par serment, à se présenter devant le primat dans un dénuement complet, afin d'affliger ses regards du spectacle de leur misère. Ses biens, séquestrés entre les mains du roi, furent employés à récompenser le zèle de ceux qui, dans cette occasion, s'étaient montrés le plus dévoués au prince et le plus hostiles à son adversaire. Quant à ceux des partisans de Becket contre qui l'on n'osa pas sévir ouvertement, à cause de leur position, ils furent exposés à toute espèce d'embûches, et Jean, évêque de Poitiers, l'un de ses plus chauds défenseurs, n'échappa que par miracle à la mort qu'il devait trouver dans le poison qui lui fut versé. Des rescrits du roi, adressés à tous les diocèses, défendaient de donner asile à Becket, que Henri nommait son ennemi, non plus qu'à aucun des siens, et interdisaient également de les aider d'aucun secours ni conseil. D'autres missives, adressées au comte de Flandre et à tous les hauts barons de ce pays, les invitaient à se saisir du *ci-devant ar-*

chevêque de Canterbury, traître au roi d'Angleterre et fugitif à mauvais dessins. L'évêque de Londres, Gilbert Foliot, et Guillaume, comte d'Arundel, furent députés auprès du roi de France, alors à Compiègne, et lui remirent des dépêches, scellées du grand sceau d'Angleterre, et qui étaient conçues en ces termes :

« A son seigneur et ami Louis, roi des Fran-
« çais, Henri, roi d'Angleterre, duc de Nor-
« mandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou :

« Sachez que Thomas, ci-devant arche-
« vêque de Canterbury, après un jugement
« public, rendu en ma cour par l'assemblée
« plénière des barons de mon royaume, a été
« convaincu de fraude, de parjure et de tra-
« hison envers moi ; qu'ensuite il a fui de mon
« royaume, comme un traître et à mauvaise
« intention. Je vous prie donc instamment de
« ne point permettre que cet homme, chargé
« de crimes, ou qui que ce soit de ses adhé-
« rents, séjourne sur vos terres, ni qu'aucun
« des vôtres prête à mon plus grand ennemi,
« secours, appui ou conseil ; car je proteste

« que vos ennemis ou ceux de votre royaume,
« n'en recevraient aucun de ma part ni de celle
« de mes gens. J'attends de vous que vous
« m'assistiez dans la vengeance de mon hon-
« neur et dans la punition de mon ennemi,
« comme vous aimeriez que je fisse moi-même
« pour vous, s'il en était besoin [1]. »

Louis VII, surpris du début de cette lettre, dit, avant de l'achever : « Qui donc a déposé « l'archevêque de Canterbury. Moi aussi, je « suis roi, et cependant, je ne puis déposer « un simple clerc [2] ». Ce peu de mots adressés aux envoyés annonçaient déjà le sort de leur message.

Becket voulut, avant d'agir, attendre du fond de son asile de Saint-Bertin, quel serait l'effet de la lettre de Henri, pour juger s'il pourrait se tourner du côté du roi de France, ou s'il n'aurait en lui qu'un adversaire de plus. « Les dangers sont nombreux, le roi a « les mains longues » (lui écrivait un ami

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 138.

[2] *Vita B. Thomæ quadripart.*, t. II, cap. VII, p. 70.

qu'il avait chargé de sonder le terrain auprès de Louis VII et de la cour papale, alors établie à Sens). « Je ne suis point encore des-
« cendu à l'Eglise romaine, ne voyant pas ce
« que j'y pourrais obtenir. Ils feront beau-
« coup de choses contre vous et peu de choses
« pour vous. Il leur viendra des hommes puis-
« sants, riches, semant à pleines mains l'ar-
« gent dont Rome a toujours fait grand cas,
« et nous, pauvres et sans appui, quel compte
« les Romains tiendront-ils de nous? Vous me
« mandez de leur offrir deux cents marcs;
« mais la partie adverse leur en proposera
« quatre cents, et je réponds que par amour
« pour le roi et par respect pour ses ambas-
« sadeurs, ils aimeront mieux prendre le plus
« qu'attendre le moins.[1] »

Cette peinture fidèle de la cour de Rome dissuada Becket de se présenter d'abord devant le pape, son protecteur naturel. Instruit déjà de la réponse généreuse de Louis VII aux envoyés du roi d'Angleterre, il jugea plus avan-

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VI, p. 130.

tageux de se rendre auprès de ce monarque, et de chercher dans son appui un moyen de déjouer les intrigues des cardinaux gagnés par Henri. Il partit de Saint-Bertin, où il n'était resté que peu de jours, accompagné de l'abbé de ce monastère ainsi que de l'évêque de Trèves, et sous bonne escorte. Un messager le précédait, chargé de l'annoncer au roi de France et de s'assurer des dispositions de ce prince à son égard. Non seulement Louis, qui venait d'arriver à Soissons, fit un accueil favorable à l'envoyé, mais encore il prévint la démarche du primat en se faisant conduire à l'hôtellerie où il était descendu, et au lieu d'une audience que celui-ci sollicitait, ce fut la visite même du roi qu'il reçut. Ce prince l'embrassa cordialement, et voulut qu'il vînt, avec sa suite, habiter son palais, disant à son nouvel hôte, surpris et touché de tant de bonté, que « c'était un des anciens fleurons de la « couronne de France, que la protection ac- « cordée aux exilés contre leurs persécu- « teurs [1]. »

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, t. II, cap., VII, p. 71.

Le primat prolongea son séjour à la cour du roi de France assez de temps pour que la réception pleine de bienveillance et d'égards qu'il recevait de ce prince, prît, aux yeux du souverain pontife, un caractère politique, espérant, par là, se ménager un accès facile auprès de son chef spirituel. Mais le pape qui d'ailleurs, en toute occasion, évitait de déplaire à Henri, était alors mal disposé pour le primat, contre lequel l'avaient prévenu les faux rapports de ses cardinaux, dont les uns étaient abusés et les autres séduits ; aussi refusa-t-il, pendant deux jours, de recevoir les envoyés de Becket qui, lui-même, ne dut la faveur d'être admis qu'à la puissante intervention de son royal hôte.

Le primat exposa, devant le pape et les cardinaux réunis, la cause réelle de sa rupture avec Henri et finit en disant : « Ma sagesse « est sans doute fort peu de chose ; toutefois « je ne serais pas insensé au point de lutter « contre le roi, ou d'abandonner ses intérêts « pour un motif frivole ; car certes, si j'eusse « voulu lui céder en tout, il n'y aurait main-

« tenant personne dans son royaume qui ne « fût forcé de fléchir sous ma volonté. »

Un sentiment de défiance un peu tardif fut le résultat de ce discours. Le pape craignant, non sans raison, d'avoir, après un premier refus, usé d'une condescendance excessive et irréfléchie, en donnant trop légèrement sa sanction aux coutumes, autorisa Becket à la lire sur-le-champ. Quelle fut sa surprise, disons sa confusion, lorsqu'il reconnut que sur les seize articles, qu'il avait approuvés sans les bien connaître, six seulement pouvaient être conservés, parmi lesquels étaient celui qui enlevait aux serfs le droit d'être affranchis en devenant prêtres. Quant aux dix autres, il les jugea tellement contraires à l'honneur de l'Eglise, qu'il prononça solennellement anathème contre ceux qui s'en étaient déclarés les partisans, et qu'il reprocha d'un ton sévère à l'archevêque son adhésion passagère à ces constitutions, bien qu'il ne l'eût donnée que sur l'injonction pressante d'un légat pontifical, et encore, en y mettant une restriction qui fut, on le sait, la cause principale de sa disgrâce.

Becket disserta ensuite sur les antiques libertés de l'Eglise de Canterbury, et le fit avec ce talent qui porte partout la lumière, et avec ce charme de langage qui donne de l'intérêt aux sujets les plus arides. Il les examina toutes dans leurs moindres détails, pour mieux faire apprécier l'importance des immunités qu'on voulait ravir à son siége, et qu'il était prêt à défendre au péril même de ses jours.

Avant de quitter le souverain pontife, le primat voulut se démettre, entre ses mains, de sa dignité épiscopale, se reconnaissant intrus dans ses fonctions ecclésiastiques, lui, l'ancien compagnon d'armes et de plaisirs de l'ennemi de l'Eglise. Le plus grand nombre des cardinaux penchait pour ce parti, comme pouvant seul mettre un terme aux contestations qui divisaient les deux pouvoirs; mais le pape, craignant sans doute de montrer en cette occasion un excès de faiblesse, n'y voulut pas consentir, et le revêtit de nouveau de cette dignité, le livrant toutefois à lui-même, sans rien tenter pour le rétablir dans l'exer-

cice des droits et priviléges attachés à son titre. Au moment où le primat prit congé de lui, » Allez, maintenant, lui dit-il, apprendre, « dans la pauvreté, à être le consolateur « des pauvres[1]. » C'était l'encourager et le plaindre, au lieu de le secourir et de le défendre.

Becket ayant témoigné le désir de se retirer au couvent de Pontigny, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, le pape le fit recommander à l'abbé de ce monastère. Il y prit l'habit des religieux de Cîteaux et se soumit à la règle de l'ordre, comme les simples moines. Le repos, la tranquillité, biens précieux qu'il ne connaissait plus depuis longtemps, et qu'il goûtait là dans toute leur plénitude, lui firent adopter sans efforts ce genre de vie si différent de sa vie passée; mais qui, toutefois, malgré ses austérités, n'était sans doute pas, pour une âme contemplative, sans quelques secrètes douceurs, puisque le vertueux Breakspear, élu pape le mois même où

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 143.

Henri II fut élu roi, regretta souvent, sous la tiare, sa cellule de Saint-Rufus [1].

Becket, dans son nouvel asile, partageait son temps entre la prière et la lecture des livres saints. Cette lecture exaltait son imagination naturellement vive, et lui rendait plus chère encore une religion qui le dédommageait alors de tant de maux soufferts pour sa cause, en lui offrant des consolations qu'il n'attendait plus désormais des hommes, et qu'elle lui devait, puisqu'elle les accorde à ceux même qui n'ont jamais rien fait pour elle à l'âge où les sacrifices ont tout leur prix, mais qui, dans la vieillesse, désabusés du monde par une expérience tardive, se tournent enfin vers Dieu, notre dernier amour !

Le meilleur ami de Becket, et son meilleur conseil, Jean de Salisbury, dont on a déjà parlé, ayant su qu'il se livrait de nouveau à l'étude du droit civil et du droit canon,

[1] Beholders mitght deem the tiara a splended, but the wearer found it a burning crown. (Lingard's, *England History*, t. II, p. 274.

et s'y adonnait avec ardeur, comme s'il eût espéré trouver là des armes nouvelles contre ses adversaires, lui écrivit de renoncer à cette science, pour lui désormais plus curieuse qu'utile, et qui devait même l'attrister, en lui rappelant qu'elle avait été l'instrument de sa disgrâce, après avoir été la cause de son élévation. Il l'engageait à s'attacher, de préférence, à la lecture des psaumes et des morales de saint Grégoire, plus conforme à sa vie actuelle, et où il trouverait à la fois encouragemcnt et consolation. Becket se montra docile à cet avertissement, donné par une amitié sincère, seul bien qui lui restât, mais le premier de tous, et que la fortune, du moins, ne pouvait lui ravir.

D'autres personnes, qui s'intéressaient aussi au primat, tout en le félicitant d'avoir fait choix d'une retraite qui semblait un sûr abri contre la persécution, craignaient cependant pour lui les privations et les austérités de cette vie nouvelle, qu'il supportait volontairement dans toute leur rigueur, auxquelles même, voulant observer en tout point la règle,

il ajoutait, à l'exemple des autres religieux, les travaux manuels qu'exigeaient la rentrée des récoltes, la coupe des foins, ainsi que d'autres soins fatigants, pénibles, surtout pour un corps naturellement faible et vieilli par les soucis et les chagrins.

Ses ennemis ne l'oubliaient pas non plus, et lui adressaient des lettres moqueuses, où ils le félicitaient ironiquement de sa réforme, et l'engageaient à persévérer dans son nouveau genre de vie. « La renommée, lui disait-on, « nous a porté la nouvelle que, renonçant dé- « sormais à machiner des complots contre « votre seigneur et roi, vous supportiez hum- « blement la pauvreté à laquelle vous vous « êtes réduit, et que vous rachetiez votre vie « passée par l'étude et les abstinences [1]. » On terminait, en lui reprochant, dans les termes les plus injurieux, son ingratitude envers le prince qui, du rang de Saxon et d'homme de rien, l'avait élevé jusqu'à lui. Telles étaient, en substance, les lettres qu'il recevait d'un

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 143.

grand nombre d'évêques d'Angleterre et du clergé anglo-normand.

Aux lettres adressées de temps en temps par ses amis, les seules auxquelles il voulut répondre, succédaient aussi des visites plus nombreuses et non consolantes comme elles. A la fois victimes et ministres de la vengeance du roi, les malheureux proscrits dont il a déjà été mention, arrivaient en foule, chaque jour, au couvent de Pontigny; mais, loin de reprocher au primat leur misère, ils s'affligeaient d'être contraints, par la foi du serment, de venir en étaler à ses yeux le triste spectacle. Quel spectacle en effet pour lui! Des vieillards sans appui, sans asile; de jeunes filles, près d'être fiancées, vouées désormais au célibat, peut-être à la servitude!... Mais, ce qui le touchait le plus, ce qui brisait son âme d'une affliction mortelle, c'était la vue d'enfants en bas âge, sentant déjà les privations sous les yeux de leurs mères, et plus à plaindre encore que l'orphelin!... Pour remédier, autant que possible, à tant de maux, Becket eut recours à la bienfaisance de

Louis VII. La pieuse liberalité de ce prince, unie à la charité du pape et de la reine de Sicile, pourvut aux besoins des malheureux exilés. Quelques uns même, à la faveur d'établissements avantageux, se virent dédommagés au delà de leurs espérances, et tout, pour eux, eût été remplacé, si l'on remplaçait la patrie!

CHAPITRE VIII.

Mais quels cris belliqueux, partis de l'autre côté de la Saverne, forcent Henri II à prendre les armes, et l'arrachent à la vengeance qui l'occupe sans cesse et pour laquelle il semble oublier tout, jusqu'à ses coupables amours? C'est le signal du combat que le fier gallois fait entendre; nation généreuse, que ses revers n'ont point abattue, et qui voudrait faire servir au triomphe de la religion une valeur

qui n'a pu suffire au triomphe de sa liberté. Animée d'un ardent patriotisme qui, bravant le vainqueur, lui criait : « Tu as beau faire, « tu ne détruiras pas notre nom ni notre lan- « gue », il ne lui manqua, pour se conserver libre dans un pays protégé par ses montagnes, que des chefs plus expérimentés ou plus dévoués à la cause commune. Malgré ses malheurs, ses revers, elle regrettait, elle rêvait toujours son indépendance chère aux nations comme aux individus, et dont la perte était rendue plus sensible encore par le souvenir de son origine tellement reculée que des écrivains ont placé chez la nation troyenne son antique berceau.

Non moins attachée à ses goûts, à ses usages, que jalouse de sa liberté, lorsque son territoire eut été envahi, ceux des Gallois que le sort des armes contraignit de s'expatrier, conservèrent toujours, malgré leurs émigrations forcées, le penchant qu'ils avaient pour les arts. La musique était celui qui les charmait le plus : elle les consolait; elle égayait, pendant la veillée, l'hôte admis au

sein de la famille, car ils exerçaient avec empressement l'hospitalité, eux qui n'avaient plus leurs foyers!

Ce n'était pas la première fois que Henri II était obligé de porter ses armes dans ces contrées d'un accès difficile et dangereux, où déjà il avait failli perdre son armée et périr lui-même. A peine était-il monté sur le trône, que les Gallois, profitant des embarras qui lui étaient suscités par ses ennemis intérieurs, recommencèrent sous son règne les déprédations qu'ils avaient exercées sous Etienne, son prédécesseur, excités par la vengeance et par l'espoir de reconquérir les provinces que, depuis la conquête de l'Angleterre, ils avaient successivement perdues. Mais ce qu'ils espéraient surtout, ce qu'ils enviaient comme le plus doux prix de la victoire, c'était de rendre au culte des autels les ministres de leur nation et de leur choix, qu'ils avaient vu remplacer par des étrangers qui, moins prêtres que soldats, et sans autre mission que la loi du vainqueur, étaient venus sous la bannière

ennemie, dépouiller leurs églises, et, ce qui était pis encore, imposer un joug à leur conscience; car, nous dit l'historien déjà cité, « recevoir les sacrements de la main d'un « étranger, d'un ennemi, était, pour les Gal- « lois, une gêne insupportable, et peut-être « la plus cruelle des tyrannies de la con- « quête [1]. »

Lors de sa première expédition contre les Gallois, Henri II ayant pénétré dans le Flintshire, Owen Gwynned et Recs ap Gryffith, leurs pricipaux chefs, n'ayant pas osé se mesurer, en bataille rangée, contre ce puissant adversaire, s'étaient retirés dans le bois de Coleshil, où ils se tenaient en ambuscade avec toutes leurs forces. Lorsqu'ils virent l'armée ennemie imprudemment engagée dans les défilés où ils l'avaient attirée, ils fondirent sur elle du haut de leurs montagnes, en poussant d'effroyables cris. Eustache Fitz-John et Roger de Courcy furent les premières victimes de ce premier choc; le désordre se mit dans

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 159.

les rangs, et l'alarme causée par cette brusque attaque fut à son comble lorsqu'on entendit une voix crier que le roi venait d'être frappé d'un coup mortel. A ce cri, le comte d'Essex jeta l'étendard royal à terre, cherchant, comme l'armée, son salut dans la fuite. Henri II, en cette circonstance critique, conservant son courage et son sang-froid, parvint à rallier les fuyards qu'il ramena, en bon ordre, à la poursuite de l'ennemi.

Instruit par cette leçon, le roi, lorsque Gwynned essaya de l'attirer vers Snowdun, ne tomba point dans ce nouveau piége, et longea prudemment la côte, à la vue de ses vaisseaux. Il ravagea tout sur son passage, pour se venger de cette embûche; et en attendant l'action, il employa son armée à percer des routes à travers les forêts, et à construire des forteresses sur quelques points élevés. Si cette campagne ne fut marquée par aucun fait d'armes éclatant, elle ne fut pas néanmoins sans résultat pour Henri, qui reçut la soumission des deux princes et des otages, garants de leur fidélité.

Owen Gwynned et Gryffith nourrissaient toujours des projets d'indépendance. Aussi, leur feinte soumission ne fut-elle, en réalité, que l'attente d'un moment favorable pour recommencer de nouvelles excursions sur le territoire ennemi. De nouvelles déprédations ramenèrent de nouvelles hostilités, moins heureuses encore pour les armes des Gallois, et la dévastation entière du comté de Garmarthen, par l'armée anglaise, fut le triste fruit de leurs efforts pour secouer le joug de l'étranger.

Les absences fréquentes de Henri, souvent forcé de se transporter dans son duché de Normandie, dont les barons lui laissaient encore moins de repos que les chefs Gallois, semblaient à ceux-ci des occasions favorables pour exercer leurs ravages et réveiller le ressentiment de leurs concitoyens. Une circonstance fortuite servit, pendant l'une de ces absences du roi, à raviver la haine de cette nation, et vint ajouter un grief de plus au souvenir de leurs maux passés. Le neveu de Gryffith fut trouvé mort dans son lit. Cette mort était peut-

être naturelle ; mais les partisans de la guerre firent répandre le bruit qu'il avait été assassiné par des gens du comte de Pembroke, espérant, à la faveur de cette accusation, exciter un soulèvement général, et décider à l'insurrection ceux des comtés qui balançaient encore, malgré la sympathie réelle que Becket inspirait à la nation entière, et qu'elle venait de manifester à l'occasion de sa résistance au roi; sympathie dont cependant on chercherait à tort la véritable cause dans un intérêt individuel pour le prêtre persécuté, et qui résultait uniquement, comme le remarque le judicieux historien de la conquête, de ce que « un prélat « de race saxonne, en lutte avec le petit-fils « du vainqueur des Saxons, semblait en quel- « que sorte le représentant des droits reli- « gieux de tous les hommes réunis par la force « sous la domination normande. « Aussi, nous « dit le même écrivain, quoique Becket fut « complètement étranger à la nation cam- « brienne, d'affection comme de naissance; « quoiqu'il n'eût jamais donné le moindre si- « gne d'intérêt pour elle, cette nation l'ai-

« mait, et eût aimé de même tout étranger « qui, de loin, indirectement, sans nulle in-« tention bienveillante, eût éveillé en elle « l'espoir d'obtenir de nouveaux prêtres nés « dans son sein et parlant son langage [1]. »

Cet appel des chefs gallois au patriotisme et à la foi religieuse de leurs concitoyens, fut entendu. Le feu de l'insurrection s'étendit rapidement à travers le pays de Galles, et gagna presque toutes les provinces. Ceux du midi vinrent se réunir autour de l'étendard de Gryffith ; ceux du nord s'assemblèrent en foule autour de celui de Gywnned, et les guerriers de Powisland accoururent à la voix d'Owen Cyvelioch. Toutes ces forces rassemblées, Gryffith fondit à l'improviste sur le comté de Gardiganshire, dont il réduisit les forteresses. Les frontières furent aussitôt franchies, et de nouvelles excursions sur le territoire ennemi, suivies du pillage, furent le prélude d'une action générale. Les mouvements du Gallois étaient si prompts qu'on ne pouvait em-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 160.

pêcher les déprédations qui marquaient son passage. Avant qu'un secours ne survint, il avait disparu, rapide comme l'éclair, destructeur comme l'ouragan.

Henri II quitta précipitamment la Normandie, où l'avait appelé une contestation nouvelle avec le roi de France, et vint camper à Oswestry, à la tête d'une armée d'Anglais et d'étrangers. Les Gallois, en forces égales, s'assemblèrent à Corwen en Merionethshire. Un cas fortuit, qu'on ne fait pas connaître, mais dont l'un ou l'autre parti crut sans doute pouvoir tirer avantage, décida l'action. La bataille, livrée sur les bords du Cieroc, fut fatale aux Gallois, repoussés en désordre jusqu'à la haute montagne de Berwin, dont ils atteignirent le sommet et au pied de laquelle campa leur vainqueur.

Ce nouvel échec n'est qu'une preuve de plus de l'insuffisance du courage et du nombre contre une tactique habile que rien ne peut suppléer. Venus de différentes provinces, n'ayant entre elles d'autres rapports, d'autres liens que la défense commune, ces braves guer-

riers semblaient presque étrangers les uns aux autres, bien que concitoyens, et formaient une même nation sans former une même armée. Aussi, pour eux, un seul instant décidait-il du sort des armes, et leur défaite était presque certaine si du premier choc ils n'accablaient pas un ennemi mieux discipliné. Souvent, emportés trop loin par leur bouillant courage, ils rompaient leurs rangs et se laissaient entamer de toutes parts. Incapables, d'ailleurs, de ces retraites habiles qui, de nos jours, ont compté pour des victoires, leur multitude, devenait pour eux, dans la confusion d'une déroute générale, un obstacle de plus, et ces malheureux Gallois, loin de pouvoir se rallier, ne pouvaient même fuir, embarrassés et pour ainsi dire vaincus par leur nombre.

Les éléments mirent fin aux hostilités. Une pluie abondante et continue ayant inondé la vallée, Henri donna l'ordre du départ, craignant, s'il le différait, que la continuation du mauvais temps ne le rendît impossible. Les Gallois, du haut de leurs montagnes, virent l'ennemi s'éloigner sans essayer de l'inquiéter.

L'armée, attendu le mauvais état du terrain dans lequel elle enfonçait à chaque pas, se retira lentement, et ne parvint qu'avec peine à la ville de Chester, après avoir abandonné ses bagages. Le roi, furieux de cette perte, triste fruit d'une campagne plus fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus, se dédommagea de sa disgrâce par la vengeance, sa consolation ordinaire. Il fit subir divers genres de supplices à ses nombreux otages, parmi lesquels se trouvaient, outre les enfants des premières familles, les fils de Gryffith et de Gwynned. On arracha les yeux à tous les enfants mâles, et l'on coupa les oreilles et le nez à tous les enfants du sexe. Aussitôt après cette exécution, Henri licencia son armée. Il partit ensuite pour Londres, couvert de sang et de honte. Quand le primat, du fond de sa cellule de Pontigny, apprit le résultat de cette expédition, il dit, empruntant les paroles de l'Ecriture, dont il se nourrissait sans cesse : « Les Sages sont « devenus fous ; le Seigneur a jeté parmi eux « un esprit de vertige. » Et il ajouta : « Par eux

« l'Angleterre chancelle et se vautre comme « un homme ivre [1]. »

Forcé, par mon sujet, de citer les Gallois dans cet ouvrage, j'ai cru pouvoir, au moins en traits rapides, rappeler leur courage et leurs malheurs. On excusera cette courte digression en faveur d'un peuple dont l'histoire se trouvait naturellement liée à celle de mon héros, et dont le nom seul éveille en nous les nobles idées de gloire et de patrie. Peu de peuples, en effet, se montrèrent plus jaloux de leur indépendance et firent plus pour la conserver. Mal secondés par l'impéritie de chefs inhabiles, ou trahis par leur ambitieuse politique, si les Gallois ont succombé malgré de généreux efforts, plus heureux, du moins, que tant de peuples qui ne vivent plus que dans l'histoire, ils ne sont pas mêlés à leurs vainqueurs, et conservent toujours, dans leurs mœurs, dans leur langage, des marques certaines de leur antique origine. S'ils n'entendent plus les hymnes

[1] Lindgard's, *History of England*, t. II, p. 324.

guerriers de leurs bardes, ils ont encore des chants nationaux qui semblent en être les échos lointains. Edouard fit périr presque tous ces chantres de leurs destins, craignant, pour ses armes, l'influence de leurs voix prophétiques sur l'esprit belliqueux de cette nation qui, malgré ses revers, fit estimer et craindre son courage, seule gloire des vaincus.

On sait que l'épouse de ce même Edouard voulut, durant sa grossesse, habiter parmi les Gallois, afin que si le ciel lui accordait un fils, ce fils prît en affection le pays qui l'avait vu naître, et afin que lui-même fut considéré par eux moins comme un prince étranger que comme un compatriote de plus. C'est depuis ce temps que les rois d'Angleterre, en montant sur le trône, cèdent à leur fils aîné le titre de prince de Galles; beau fleuron qu'ils détachent de leur couronne.

CHAPITRE IX.

Henri II, après avoir donné quelques soins aux affaires de son royaume et s'être reposé quelque temps à Londres des fatigues de sa honteuse expédition, passa en Normandie. Becket, plus animé contre ce prince, depuis son acte de cruauté envers les otages de cette nation galloise dont, par un juste retour, il confondait la cause avec la sienne, avait quitté sa cellule de Pontigny pour se rendre à Vezelay, près d'Auxerre, où il devait célébrer la

fête de l'Ascension, dans l'église principale de cette ville. Il avait voulu relever encore la pompe de cette solennité pour donner un caractère plus imposant à la sentence d'excommunication que, du haut de sa chaire et en présence d'un nombreux auditoire, il venait lancer contre tous les défenseurs des constitutions de Clarendon, contre les détenteurs des biens de son église de Canterbury; contre ceux enfin qui persécutaient ou tenaient enfermés les clercs et les laïques qui s'étaient déclarés pour lui. La même sentence fut prononcée individuellement contre les normands Richard de Lucy, Jocelin Bailleul, Alain de Neuilly, Renouf de Broc, Hugues de Saint-Clair, et Thomas, fils de Bernard, les courtisans les plus intimes du roi.

Henri, sans cesse tourmenté d'une infatigable activité de corps et d'esprit, avait déjà quitté la Normandie, et se trouvait à Chinon, ville de son comté d'Anjou, lorsqu'il apprit que ses courtisans les plus dévoués venaient d'être frappés d'excommunication. A ce nouveau signe de résistance d'un adversaire qu'il croyait

découragé pour toujours, il tomba dans un accès de colère tel que personne n'osait l'approcher. Il s'écria, transporté de fureur, que « on voulait lui tuer le corps et l'âme ; « qu'il était assez malheureux pour n'avoir « autour de lui que des traîtres dont pas un « ne songeait à le délivrer des vexations d'un « seul homme. Ensuite il ôta son chaperon et « le jeta par terre ; déboucla son baudrier, « quitta ses habits, arracha l'étoffe de soie « qui couvrait son lit, et s'y roula devant « tous les chefs, mordant les matelas et en « arrachant, avec ses dents, la laine et le « crin [1]. » Quel poste pénible, en dépit de l'ambition, que celui qui nous expose sans cesse à l'humeur violente d'un maître incapable de se commander à lui-même et de conserver ce calme, cette modération qui sont la sagesse de l'homme et la dignité des rois !

Lorsque Henri eut repris, sinon sa raison, du moins ses sens, il s'empressa d'écrire au pape une lettre encore empreinte d'un reste

[1] *Conquête de l'Angleterre,* t. III, p. 146.

de colère, et dans laquelle il lui reprochait de favoriser ses ennemis. En même temps, il lui faisait annoncer par le clergé de la province de Canterbury, que « on tenait pour nulles « les sentences d'excommunication lancées « par l'archevêque [1]. » Le pape, voulant l'adoucir et le rassurer, lui annonça, par une réponse qu'il lui commandait de tenir secrète, que pour lui donner pleine et entière satisfaction, il envoyait en Normandie deux légats, avec pouvoir d'absoudre tous ceux que le primat avait excommuniés. Ces deux légats étaient Guillaume et Othon; le premier, ostensiblement vendu au roi; le second, animé de préventions contre l'archevêque. Tandis que ces envoyés se rendaient en Normandie, et proclamaient indiscrètement, en traversant la France, le but de leur mission, le pape, de son côté, par un artifice coupable, berçant Becket de fausses espérances, lui mandait qu'il avait, à dessein, choisi deux légats qu'il

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tome III, p. 147.

savait être entièrement disposés à le servir auprès du roi, et qu'il pouvait compter sur leurs bons offices. Il terminait en l'invitant, pour prix de ce service, à solliciter, de la générosité du comte de Flandre, quelques aumônes en faveur de l'Eglise romaine. Henri lui-même n'eût pas fait mieux.

Mais l'archevêque, informé des intentions secrètes du souverain pontife, et voyant qu'il ne devait plus compter sur son assistance, ni même sur une simple neutralité, ne voulut pas du moins paraître dupe de ce manége, et lui écrivit pour lui témoigner sa surprise de la ruse qu'on employait à son égard. « Il y a « des gens, disait-il au pape, qui prétendent « qu'à dessein vous avez prolongé pendant « un an mon exil et celui de mes compagnons « d'infortune, pour faire, à nos dépens, un « meilleur traité avec le roi. J'hésite à le « croire, mais me donner pour juges des « hommes tels que vos deux légats, n'est-ce « pas vraiment m'administrer le calice de « passion et de mort [1] ? » Dans d'autres let-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tom. III, p. 148.

tres, qu'il adressait aux cardinaux de Rome, il ne ménageait pas le protégé de cette cour, qu'il appelait un tyran plein de malice. La chancellerie romaine livra ces lettres à Henri II, qui, sans doute, les acheta comme tout le reste.

Les légats voulurent faire précéder la conférence qu'ils devaient avoir avec le roi, d'une entretient avec Becket, espérant, sans doute, sinon le rendre complaisant comme eux, du moins un peu plus traitable. Il y vint, mais plein d'une défiance et d'un mépris qu'il avait peine à cacher, et que justifia bientôt leur entrevue, où il ne fut uniquement question que de la grandeur de Henri, de sa munificence envers ceux qui le servaient fidèlement et à laquelle Becket avait dû son élévation. On n'oublia pas, non plus, de lui rappeler le danger auquel il s'exposerait en résistant davantage à un prince puissant et aimé, comme il l'était, de la sainte église.

Lorsque les deux légats furent arrivés en Normandie, ils trouvèrent Henri II entouré de ses barons et de ses prélats anglo-normands.

Gilbert Foliot prit la parole pour exposer l'objet de la contestation. « Tout ce différend « provenait, disait-il, d'une somme de qua- « rante-quatre mille marcs, dont l'archevêque « s'obstinait à ne vouloir rendre aucun compte, « prétendant que sa consécration ecclésiasti- « que l'avait exempté de toute dette, comme « le baptême exempte de tout péché [1]. » De là, Foliot passant aux excommunications lancées par Becket, dit que « on ne les recevait point « en Angleterre par pure économie d'homme « et de chevaux, attendu qu'elles étaient si « nombreuses que quarante courriers ne suf- « firaient pas à les distribuer toutes [2] ».

Après ces jeux d'esprit, mis en usage à défaut de preuves et de bonnes raisons, l'assemblée se sépara. Mais Henri II, au moment où les envoyés prirent congé de lui, les pria humblement « d'intercéder auprès « du pape, afin qu'il le délivrât du tourment « que lui causait un seul homme [3]. » Ce fut

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 149.
[2] *Ibid*, p. 150.
[3] *Ibid*.

en versant des larmes qu'il leur fit cette prière. Celui des deux cardinaux qui lui était vendu se crut obligé de pleurer aussi; l'autre, moins complaisant ou moins habile comédien, ne montra pas la même sympathie, et tout ce qu'il put faire fut de ne pas éclater de rire.

Lorsque, par la mort de l'anti-pape Victor IV, Alexandre III se vit délivré de l'inquiétude que lui causait ce rival, il revint à Rome, où rien ne s'opposait plus à sa rentrée, et où, n'ayant plus de compétiteur, il ne trouva plus que des amis. Dans la joie qu'il éprouvait de son retour et de son triomphe, il écrivit à Henri II pour le remercier, lui promettant que Thomas Becket n'exercerait aucune autorité, en sa qualité d'archevêque, tant qu'il ne serait pas rentré en grâce avec lui. Le congrès diplomatique, qui se tint vers ce temps à La Ferté-Bernard en Vendômois, entre les rois de France et d'Angleterre, fut une occasion pour celui-ci d'étaler, à tous les yeux, ces armes fournies à sa vengence. Dans l'ivresse de sa joie, il disait en les montrant : « Grâce au ciel, voilà notre Hercule

« sans massue. Il ne peut plus rien désormais
« contre moi, ni contre mes évêques, et ses
« grandes menaces ne sont que risibles, car
« je tiens dans ma bourse le pape et tous ses
« cardinaux[1]. »

En effet, tout espoir semblait perdu pour le primat, et la persécution, qui s'était un moment ralentie, reprit une force nouvelle. La haine du roi, secondée par le concours qu'elle obtenait du pape, pénétra jusque dans l'asile de la prière et atteignit Becket jusque dans son repos. L'abbaye de Pontigny dépenpendait du chapitre général de Cîteaux. Henri II écrivit aux prieurs de l'ordre pour les engager à ne pas prolonger davantage l'hospitalité qu'ils accordaient à son ennemi, s'ils tenaient à conserver leurs possessions en Angleterre, en Normandie, en Anjou et en Aquitaine. Cette invitation menaçante jeta l'alarme parmi les religieux, qui se trouvaient fort embarrassés, voulant à la fois se montrer généreux, et cependant ne rien risquer. Dans cette si-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 151.

tuation difficile, qui ne laissait aucun moyen d'éluder ni de temporiser, on délibéra sur le parti qu'il convenait de prendre, et le parti de la prudence fut celui qu'on adopta.

Le supérieur du chapitre de Cîteaux se rendit à Pontigny, accompagné d'un évêque et de plusieurs abbés de l'ordre. « A Dieu « ne plaise, dirent-ils à Becket après avoir « exposé le motif de leur visite, que, sur de « pareilles injonctions, le chapitre vous con- « gédie ; mais c'est un avertissement que « nous venons vous donner, afin que vous- « même, dans votre sagesse, jugiez de ce « qu'il y a faire[1]. » Ces paroles mielleuses ne pouvaient abuser un homme accoutumé au langage des cours, de même que ce manque de charité ne pouvait le surprendre, quand le pape en donnait l'exemple. Aussi, sans témoigner ni mécontement ni surprise, il répondit qu'il allait tout disposer pour son départ, et quitta le monastère de Pontigny au mois de novembre 1168, après deux ans de séjour.

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 152.

Il écrivit au roi de France pour lui demander asile. A la lecture de cette lettre, ce prince s'écria : « O religion, religion, où es-tu ! si ceux « qui se disaient morts pour le siècle, agissent « en vue du siècle, et, négligeant, pour des « avantages passagers, les intérêts de Dieu, « qu'ils plaçaient, disaient-ils, au dessus de tout, « repoussent sans pitié celui qui souffre l'exil « pour sa cause [1] ? » Il recueillit l'archevêque dans ses états, moins sans doute par compassion pour lui que par haine pour son persécuteur, dont il accueillait et protégeait tous les ennemis, sans en excepter les fils de ce prince, dont la conduite impie aurait dû l'indigner, et que toutefois, malgré sa piété profonde, il secondait dans leurs tentatives de révolte contre leur père. Louis, non seulement était alarmé de la puissance de son vassal, mais dans sa jalousie, il ne pouvait se rappeler sans dépit qu'il avait contribué à l'accroissement de cette puissance en répudiant Eléonore, divorce

[1] *Vita B. Thômæ quadripart.*, lib. II, cap. XVII, p. 85.

qui, selon quelques écrivains, avait été désiré mutuellement, par suite d'incompatibilité d'humeur; tandis que quelques uns lui donnent pour cause les soupçons jaloux que ce prince, étant en Palestine, avait conçus contre un jeune Sarrasin épris de la reine, et payé, dit-on, de retour. Pour obtenir ce divorce, on fit valoir le motif qui aurait dû empêcher le mariage lui-même, la parenté de Louis avec Eléonore, sa cousine au degré prohibé. Au surplus, lorsque l'on considère qu'elles furent, pour le pays, les conséquences de cette rupture, on est forcé de la condamner comme impolitique, puisqu'elle faisait perdre à la France ses provinces les plus riches et ses habitants les plus civilisés et les plus industrieux, devenus le partage de Henri, par son union avec Eléonore. Triste destinée que celle d'un peuple qui, à défaut de garanties nécessaires à sa dignité et à ses droits, peut, au gré d'un caprice amoureux, passer sous le joug d'un nouveau maître!

Il y avait à peu près un an que Becket était sorti du monastère de Pontigny, lorsque les

rois de France et d'Angleterre convinrent d'un rendez-vous à Montmirail, en Perche. C'était un de ces retours passagers de bonne intelligence qui, de temps à autre, amenaient une entrevue des deux princes; sorte de congrès où se discutaient, en assemblée générale, leurs intérêts respectifs. Ces assemblées, qui se tenaient, soit dans les villes frontières de la Normandie, du Maine ou de l'Anjou, soit dans leurs environs, n'eurent jamais pour résultat que des trêves de plus ou moins courte durée. Une paix stable, définitive, qu'il eût été non moins facile qu'avantageux de régler entre deux pays dont les seigneurs et les souverains parlaient la même langue, trouvait son plus grand obstacle dans le voisinage même de leurs territoires, et les provinces que Henri II possédait sur le continent, rendaient impossible la paix avec l'Angleterre.

Si cette nouvelle conférence n'eût pas pour unique objet la lutte engagée entre Henri II et le primat, elle parut du moins une occasion favorable de les rapprocher. Becket, pressé

par les seigneurs de France de venir sous leurs auspices faire acte de soumission envers le roi d'Angleterre, se vit contraint de céder à leurs instances, et consentit à cette démarche en retour de leur patronage et de cette protection qu'on paie toujours. D'ailleurs, il était dégoûté de sa vie errante, et surtout de cette existence soutenue par les aumônes, plus pénible mille fois pour une âme fière que les privations de la misère et que la persécution même.

Dès que les deux adversaires furent en présence, Becket, pour prouver à son souverain que l'orgueil n'était pour rien dans la résistance qu'il lui opposait, mit un genou en terre et lui dit : « Seigneur, soyez l'arbitre de cette « affaire, cause de notre différent. Je la livre « entièrement à votre décision, *sauf l'honneur* « *de Dieu*[1]. »

Mais ces paroles conciliantes, prononcées dans cette humble posture, ne purent racheter la restriction qui les accompagnait, et le pri-

[1] *Vita B. Thomæ quadrip.*, lib. II, cap. XXV, p. 95.

mat ne reçut, pour toute réponse, que les reproches les plus durs et les noms d'ingrat, d'orgueilleux, de mauvais cœur. Se tournant ensuite vers le roi de France : « Sachez, lui « dit Henri, que si j'acceptais cette restric-« tion, tout ce qui lui déplairait, il le dirait « contraire à l'honneur de Dieu ; et, de cette « façon, il me contesterait mes droits comme « s'ils étaient les siens. Mais, pour qu'on ne « puisse me supposer aucune mauvaise inten-« tion, voici ce que je lui propose : Il y a eu « avant moi, en Angleterre, beaucoup de rois « plus ou moins puissants que je ne le suis ; « il y a eu également à Canterbury bon nom-« bre d'archevêques plus renommés et plus « saints que lui ; qu'il fasse seulement pour « moi ce que le plus grand et le plus saint de « ses prédécesseurs a fait pour le moindre des « miens, et je n'exige rien de plus [1]. » Jamais, peut-être la perfidie ne prit un masque plus adroit.

Cette proposition captieuse, et sans doute

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. II, cap. XXV, p. 95.

méditée d'avance, prouve assez que Becket fit bien de se tenir sur ses gardes et de maintenir la clause *sauf l'honneur de Dieu,* dont l'abandon n'eût été rien moins que le sacrifice des libertés de l'Eglise. Toutefois, le roi de France et les seigneurs de sa cour ne virent pas le piége, et crurent en ce moment à la sincérité de Henri. Aussi, tous les témoins de cette scène, Français et Normands, de s'écrier comme à l'envi, que Becket ne pouvait rien exiger de plus, et que le roi s'humiliait assez ! Comme l'archevêque gardait le silence, le roi de France prenant la parole : « Monsei-« gneur l'archevêque, dit-il, vous croyez-vous « plus vertueux que les saints, et prétendez-« vous les surpasser en prudence? La paix « est dans vos mains ; qui peut vous arrêter[1] ?» L'archevêque répondit avec une fermeté calme : « Mes prédécesseurs ont été beaucoup plus « habiles, beaucoup plus vertueux que moi, « j'en conviens ; cependant, qu'ont-ils fait, si « ce n'est ce que je fais moi-même? Ils ont

[1] *Ibid.*

« tenté, comme moi, de détruire tout ce qui « portait atteinte au culte divin, mais n'y ont « réussi qu'en partie. Serions-nous exposés, « aujourd'hui, à de si pressantes séductions, « s'ils étaient parvenus à extirper le mal en « entier[1] ?..... » Ensuite, pour montrer que s'il exigeait la constance dans le devoir, il faisait cas aussi d'un esprit conciliant, ami de la paix, il ajouta, rappelant toujours ses prédécesseurs : « Si, parmi eux, il en est quelques « uns qui se soient attiédis, ou qu'un excès « de zèle, au contraire, ait emportés trop « loin, rien, sans doute, ne nous force à les « imiter[2]. »

Toutefois, à peine eut-il achevé, que tous les assistants lui reprochèrent avec vivacité son orgueil excessif, son *outrecuidance*, comme on disait alors. Un des barons français, plus dupe que les autres de ce manége, ou plus flatteur encore, ne s'en tint pas aux reproches, et dit tout haut : « Puisque l'arche-

[1] *Vita B. Thomæ quadrip.*, lib. II, cap. XXV, p. 96.
[2] *Ibid.*

« vêque résiste à la volonté et aux conseils des « seigneurs des deux royaumes, il ne mérite dé- « sormais l'assistance d'aucun d'eux, et il doit « être repoussé de la France comme de l'An- « gleterre[1]. » Ces mots furent comme le signal du départ. Les rois remontèrent à cheval, et s'éloignèrent sans saluer Becket interdit, accablé par ce nouveau coup, et dont l'existence ne semblait être qu'une alternative continuelle de la fuite ou de l'abandon. Sa position n'avait jamais été si pénible, si décourageante. Il perdait tout à coup son unique soutien, et le roi de France, en lui retirant son appui, le livrait à la vengeance de son adversaire. Il se voyait également privé des secours que depuis sa sortie du couvent de Pontigny, il recevait de ce monarque ; aussi, ce ne fut que par l'assistance de quelques prêtres et la charité de quelques personnes du peuple, qu'il put retourner à Sens.

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, liv. II, chap. XXV, p. 96.

CHAPITRE X.

Il ne manquait plus au triomphe complet du roi d'Angleterre que de vaincre l'irrésolution du pape, que le refroidissement de Louis à l'égard de son protégé allait sans doute rendre plus facile à gagner. C'était peu, pour la haine de Henri, d'avoir obtenu la suspension du primat; il lui fallait encore sa dégradation. Afin d'obtenir du souverain pontife ce nouveau service, il mit en usage toutes les

ressources que lui offrait la diplomatie compliquée du temps; ressources d'autant plus nombreuses alors, que la cour de Rome, agitée sans cesse par le schisme, cherchait partout des alliés, et ménageait soigneusement ceux qu'elle décidait à faire cause commune avec elle contre l'empereur Frédéric, qui prolongeait, dans son intérêt particulier, la lutte qu'il avait d'abord engagée pour faire triompher l'ambition de l'anti-pape Victor. Le roi d'Angleterre adressa sur-le-champ à presque toutes les villes lombardes, des messages porteurs d'offres les plus brillantes. Ainsi les Milanais verraient relever à ses frais leurs murailles, renversées par l'empereur ; de plus il s'engageait à leur donner trois mille marcs d'argent. La même somme fut promise aux Crémonais; celle de mille marcs, aux Parmesans ; autant aux Bolonais. Il ne leur demandait, pour prix de tant de sacrifices, que leur intervention officieuse auprès du pape Alexandre III, leur allié, afin d'obtenir de sa sainteté la dégradation de Becket, ou tout du moins sa translation immédiate à un siége

moins important. Il n'oublia pas non plus les seigneurs normands de l'Apulie, dont il réclamait aussi la médiation, et auxquels il rappelait, pour mieux les intéresser, une origine commune. Enfin, s'adressant au pape directement, il s'engageait à lui fournir l'argent nécessaire pour délivrer Rome des troubles qu'un reste de schisme y fomentait encore ; et quelque énorme que dût être cette dépense, il voulait y ajouter un don de dix mille marcs ! Sa reconnaissance même envers le pape, ne devait pas s'arrêter là. Se dépouillant, en sa faveur, de l'une des prérogatives les plus importantes de sa couronne, il le laissait désormais le maître de disposer à son gré de tous les évêchés et archevêchés qui deviendraient vacants en Angleterre. Il paraît que ces propositions n'eurent aucun résultat.

Cet abandon d'un droit dont Henri II fut toujours si jaloux, démontre assez que sa haine contre Becket, ainsi que son désir constant d'affaiblir la puissance pontificale, n'étaient plus l'unique but de ses efforts, et que sa politique avait en vue d'autres desseins. En effet,

si l'on se rappelle la sympathie que l'archevêque, comme Saxon et comme prêtre persécuté, avait inspirée aux Gallois, si l'on songe que sa résistance opiniâtre avait réveillé dans toute leur force leur haine nationale et religieuse, en même temps que leurs espérances, on sentira combien il importait à Henri de faire cesser l'influence que donnait au primat ce caractère sacré que la cour de Rome pouvait seule lui ravir. C'était l'unique moyen d'assurer aux actes de l'autorité normande, sinon une obéissance passive, du moins une résistance moins vive que celle opposée par cette nation, surtout lorsqu'il s'agissait de nommer aux siéges vacants de l'Eglise un candidat choisi parmi ses vainqueurs.

Afin d'empêcher les relations de ce parti, et pour mieux l'affaiblir en l'isolant des affiliés qu'il avait dans la Grande-Bretagne, un édit royal fut rendu, portant que « Tout Gal-
« lois, clerc ou laïque, qui entrerait en An-
« gleterre sans lettres de passage du roi, se-
« rait saisi et gardé en prison, et que tous

« les Gallois, indistinctement, seraient chassés
« des écoles d'Angleterre [1]. »

Les parents et les amis de Becket, déjà bannis de l'Angleterre, comme on l'a vu plus haut, n'avaient pas été, dans cette circonstance, mieux traités que les Gallois. Henri craignant, soit leur correspondance secrète, soit leur retour caché, avait rendu contre eux des édits portant défense, sous les peines les plus sévères, de les laisser pénétrer dans le royaume, ni de laisser parvenir leurs lettres ou celles du pape qui seraient favorables au primat. Ce qui prouve que le roi comptait peu sur la sincérité du souverain pontife. Défiance réciproque, qu'ils justifiaient bien l'un et l'autre.

Malgré ces précautions tyranniques, plusieurs lettres, adressées à Londres par divers amis de Becket, quelques unes par lui-même, parvinrent à leur destination, à la faveur de noms saxons supposés, moins suspects que les autres, ainsi qu'il a été dit, attendu la condi-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tom. III, p. 158.

tion obscure dont ils étaient l'indice. Le plus chaud défenseur du primat et son meilleur ami, celui dont le mérite donnait le plus d'éclat à la défense de sa cause, pour laquelle il avait tout sacrifié, Jean de Salisbury, dont on a déjà parlé, fit servir sa plume, l'une des plus spirituelles du temps, à un nouveau genre d'attaque. L'attachement qui, lorsqu'il se dévoue, devient ingénieux en raison des obstacles, comme il croît en raison des dangers, lui suggéra l'idée de prendre dans les libelles qu'il écrivait sous le faux nom de Godrik, le titre de chevalier à la solde de la commune de Milan, alors en guerre avec l'empereur d'Allemagne. A l'abri de ce pseudonyme, il lançait, sans aucun danger, les traits les plus mordants contre Henri, et, dans des allusions d'une application facile à saisir, il le critiquait à son aise, tout en paraissant n'avoir en vue que Frédéric.

Le primat se trouvait toujours à Sens, habitant une misérable hôtellerie, où il vivait d'une manière d'autant plus simple que ne recevant plus rien du roi de France, il crai-

gnait d'être à charge à quelques amis qui le secouraient. Un jour qu'étant assis dans la salle commune avec ses compagnons d'exil, il se livrait à divers entretiens, sa seule ressource contre l'ennui, à défaut de livres, on vint à parler des événements passés, et chacun cherchait par quel moyen on pourrait sortir d'embarras. Becket, prenant la parole, dit, avec un visage riant, comme si rien ne l'eût chagriné et avec le calme d'un homme préparé à tout : « Amis, « c'est à moi seul qu'on en veut, et vous n'a- « vez pas à craindre d'être tourmentés davan- « tage. Prenez courage et ne vous alarmez « pas. » Ils lui répondirent : « C'est bien « moins pour nous que pour vous-même que « nous sommes inquiets, ne voyant pas quel « parti vous reste à prendre, abandonné comme « vous l'êtes par vos plus anciens, vos plus « puissants amis [1]. » L'archevêque reprit : « Laissons nos intérêts aux mains de Dieu. « Puisqu'on me ferme l'entrée de l'un et de « l'autre royaume, et que je ne puis recourir

[1] *Vita B. Thomæ quadrip.*, lib. II, cap. XXVII, p. 98.

« à ces larrons de Romains, qui enlèvent aux « malheureux leurs dépouilles, il faut bien « que je me tourne d'un autre côté. Je sais « qu'il se trouve, vers les bords de la Saône « et jusqu'aux confins de la Bourgogne, des « hommes plus charitables. J'irai, seul, les « trouver, et peut-être, voyant ma misère, la « plaindront-ils et prendront-ils soin de mon « existence, jusqu'au moment où il plaira à « Dieu de me visiter. Dieu est puissant, il « est présent aux siens dans leurs plus gran- « des afflictions, et c'est se rendre plus cou- « pable encore que l'impie, que désespérer « de sa miséricorde [1]. »

Comme si la protection divine eût voulu se manifester après ces paroles, à peine Becket a-t-il achevé qu'un homme se présente et leur dit : « Le roi, monseigneur, vous invite à « vous rendre près de lui. » — « Hélas! « s'écria l'un d'eux, c'est sans doute pour « nous bannir de son royaume [2]. » Ils suivi-

[1] *Vita B. Thomæ quadrip.*, lib. II, cap. XXVII, p. 98.
[2] *Ibid.*

rent l'envoyé. Mais quelle fut leur surprise, lorsqu'étant arrivés, ils reçurent de Louis, au lieu de l'arrêt d'exil auquel ils s'attendaient, des marques d'intérêt et de bienveillance plus vives, plus touchantes que par le passé, auxquelles même ce prince mêla des larmes de regret, disant au primat: « Vous seul, oui « vous seul, mon père, aviez bien vu; et quant « à nous, nous étions tous des aveugles en « vous donnant conseil contre Dieu, et en li- « vrant les intérêts de sa cause au caprice d'un « homme. Pardonnez-moi, car je me repens « sincèrement et vous promets dès ce moment « de vous servir, vous et les vôtres, aussi « long-temps que je vivrai[1]. »

On peut croire, toutefois, que la commisération du roi de France ne fut pas la cause réelle de ce changement et du retour de sa faveur, mais que, comme toujours, sa politique et sa jalousie en furent le principe caché. Il lui semblait si commode, au moment de reprendre les hostilités, de susciter de nouveaux

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. II, cap. XXVII, p. 99.

embarras à son vassal, tout en paraissant n'agir que sous l'influence d'un sentiment généreux! Au surplus, voici à quel sujet la guerre se ralluma.

Lors du traité de paix conclu à Montmirail, il avait été stipulé que le roi de France livrerait les réfugiés bretons et poitevins au roi d'Angleterre, sous la condition que celui-ci les recevrait en grâce. Malgré cet engagement pris par Henri II, sa vengeance s'était exercée sur les plus riches d'entre les Poitevins, qu'il avait fait périr. La violation d'une clause à laquelle, saus doute, Louis attachait une importance fort secondaire, ramena les hostilités, qui, sous tout autre prétexte, eussent été reprises par ce prince, alors intéressé à recommencer la guerre. Comme le supplice des Poitevins en était le prétexte, de même une protection plus marquée pour Becket en fut le signal. Henri, surpris de ce changement subit, en adressa des plaintes à son suzerain: « Allez dire à votre roi, répondit Louis, que « s'il tient à maintenir, dans l'intérêt de sa « dignité, les coutumes de son aïeul, qu'il ap-

« pelle les coutumes de ses aïeux, quoique « peu conformes aux lois divines, il me con« vient encore moins, à moi, d'abandonner « ce droit héréditaire d'assistance, qui m'a été « transmis avec la couronne. La France est « dans l'usage, depuis les temps les plus an« ciens, de recueillir les malheureux, et prin« cipalement ceux qui souffrent l'exil pour la « cause de la justice, et de les défendre aussi « long-temps que dure leur persécution. Si « Dieu le permet, nul, tant que je vivrai, ne « pourra me faire déroger, envers l'exilé de « Canterbury, à ce privilége glorieux [1]. »

Les excommunications recommencèrent avec une nouvelle force. Dirigées principalement contre les détenteurs des biens de l'archevêché de Canterbury, elles frappèrent aussi, en cette circonstance, les courtisans du roi d'Angleterre, ses serviteurs et jusqu'à ses chapelains. Comme le mauvais succès de la première excommunication, rendue nulle par l'absolution donnée à ceux qu'elle avait atteints, fai-

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. II, cap. XXVIII, p. 100.

sait douter si le primat, pour éviter un nouvel échec, n'avait pas, cette fois, mieux pris ses précautions, et ne s'était pas assuré, avant tout, de l'assentiment du souverain pontife ; cette incertitude jetait un grand trouble dans l'esprit de ceux que l'excommunication venait de frapper, et mêlait à leurs relations une défiance nuisible, en même temps qu'elle entravait le service du roi, principalement en ce qui concernait ses actes de piété; tellement que lorsqu'on lui disait la messe, nul n'osait lui donner le baiser de paix.

Le primat, afin de rendre cette mesure plus efficace, la fit suivre d'une autre, purement comminatoire, mais qui devait, si le roi, dans un délai déterminé, ne donnait pleine et entière satisfaction à l'église de Canterbury, faire cesser en Angleterre toutes les cérémonies saintes, tous les actes de la religion, sauf le baptême des enfants et la confession des mourants. Pour mieux assurer l'exécution de ce mandement, Becket eut soin de le faire parvenir à l'évêque de Winchester, Henri, frère du feu roi Etienne, que ce lien d'étroite

parenté rendait l'ennemi naturel de son successeur au trône. Un prêtre anglais, en vertu de ce mandement, refusa de célébrer la messe, mais son archidiacre l'y contraignit, lui disant: « Et si l'on venait, de la part de l'archevêque, vous dire de ne plus manger, « est-ce que vous ne mangeriez plus [1]. »

Heureusement pour Henri II, ses évêques, plus au fait que le reste du clergé, des manœuvres de la cour pontificale, auxquelles ils avaient souvent pris part, et plus à même, connaissant mieux sa situation politique, de prévoir ses besoins et ses intentions cachées, prirent sur eux de déclarer nulles ces interdictions, que d'ailleurs la plupart de ces prêtres courtisans, plus dévoués au roi qu'au pape lui-même, n'eussent fait exécuter qu'à regret. Cependant, pour connaître positivement les intentions de ce chef spirituel, on députa vers lui l'évêque de Londres, porteur d'un message, appuyé de riches présents qui rendirent le souverain pontife favorable à

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 164.

Henri, et lui valurent une protestation authentique, portant qu'il n'avait pas autorisé et qu'il n'entendait pas autoriser les excommunications lancées par l'archevêque, auquel il écrivit pour qu'il eût à les révoquer aussitôt.

Toutefois, la cour de Rome, toujours défiante comme toujours intéressée, voulut que ceux qu'elle allait relever de l'excommunication fissent serment de rester fidèlement unis à l'Eglise. Après un échec aussi décourageant pour son plus zélé défenseur, après un tel acte de condescendance, ce serment semblait une précaution nécessaire pour mettre les droits du Saint-Siége, trop souvent contestés, à l'abri des exigences nouvelles d'un souverain remuant, ambitieux, qui lui causait, à lui seul, plus de soucis et d'embarras que tous les autres princes ensemble.

Ceux que l'excommunication avait frappés se montraient disposés à prêter le serment exigé, et les chapelains du roi encore plus que les autres. Mais ce prince s'y opposa, voulant se ménager les moyens d'intimider le

pape, dans le cas où, quelque jour, il se montrerait moins favorable à ses desseins qu'il ne l'avait été en cette occasion. Aussi les légats Vivien et Gratien, hommes éminents en savoir comme en piété, envoyés auprès de Henri pour tâcher de vaincre sa résistance, ne retirèrent-ils d'abord d'autre fruit de cette démarche, qu'un refus positif et une réception blessante. Le roi, au moment de leur arrivée, se livrait, dans une forêt voisine, à l'exercice de la chasse, son plus doux amusement. Il vint, il est vrai, recevoir les envoyés; mais, au milieu de l'entretien, Henri, son fils aîné, étant survenu, accompagné d'une troupe de chasseurs qui annonçaient, au son du cor, la prise d'un cerf, il fut les féliciter de cette capture, qu'il leur abandonna, et revint ensuite auprès des légats, qu'il avait brusquement quittés. Il ne fut plus question, ce jour-là, de l'objet de leur mission, dont il parut moins occupé que de cette chasse heureuse dont, sans doute, il regrettait de n'avoir pu partager le plaisir.

Une conférence, car la réception inconvenante dont on vient de parler n'en était pas

une, fut indiquée au parc de Bayeux, où le roi se rendit avec plusieurs de ses évêques d'Angleterre et de Normandie. A peine arrivé, il demanda sèchement aux envoyés s'ils consentaient, cette fois, à absoudre sans conditions ses courtisans et ses chapelains. Les légats s'y refusèrent d'abord, objectant qu'ils ne le pourraient faire qu'en outrepassant leurs pouvoirs. « Par les yeux de Dieu, répliqua « le roi, jamais plus de ma vie je n'entendrai « parler du pape[1]. » Et il courut à son cheval. Les légats n'opposèrent pas une plus longue résistance, et ce qu'il demandait lui fut accordé. « Ainsi donc, reprit Henri, vous « allez passer en Angleterre pour que l'ex- « communication soit levée le plus solennel- « lement possible[2] ? » Comme ils hésitaient encore : « Hé bien, dit le roi avec humeur, « faites ce qu'il vous plaira, mais sachez que « je ne tiens nul compte de vous, ni de vos « excommunications, et que je m'en soucie

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 166.
[2] *Ibid*, p. 167.

« comme d'un œuf[1]? » Il monta précipitamment à cheval. Alors, les évêques et les archevêques normands coururent après lui pour le retenir et l'engager à reprendre l'entretien commencé. Mais il ne tint nul compte de leurs instances, et leur dit, sans s'arrêter, et eux le suivant toujours : « Je sais aussi « bien que vous ce qu'ils peuvent faire; ils « mettront mes terres sous l'interdit; mais « est-ce que moi, qui peux m'emparer d'une « ville forte en un jour, je n'aurais pas raison « d'un prêtre qui viendrait interdire mon « royaume[2]? »

Cependant il finit par céder à leurs prières, et de leur côté les légats, pour achever de le calmer, déclarèrent que le pape désirait vivement de voir finir cette lutte scandaleuse, et que si le roi consentait à faire quelques concessions en faveur de la paix, lui, de son côté, lui donnerait toutes les satisfactions possibles, et prendrait l'engagement de rendre le pri-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tome III, p. 166.
[2] *Ibid.*

mat plus conciliant et plus modéré. « Le pape « est mon père spirituel, leur répondit alors « le roi que ce langage avait tout-à-fait ra- « douci, et je consentirai, pour ma part, à « faire beaucoup à sa requête; je rendrai « même, s'il le faut, à celui dont nous par- « lons, son archevêché et mes bonnes grâces « pour lui et pour ceux qui, à cause de lui, « se sont fait bannir de mes terres [1]. » Mais, dans la conférence qu'on avait remise au lendemain, pour arrêter les conditions de la paix, Henri II fit usage de la réticence qu'il avait reprochée à Becket, et la restriction, *sauf l'honneur de Dieu,* eut son équivalent dans la restriction *sauf l'honneur de mon royaume.*

Bien que cette clause inattendue ramenât la contestation au même point, et forçât les envoyés à répondre par un nouveau refus, néanmoins ils mirent tant d'adresse, tant de ménagements dans leur résistance, que la bonne harmonie qui venait de renaître n'en parut pas troublée. Les légats voulurent même,

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 168.

sur-le-champ, satisfaire le roi relativement à l'excommunication de Gilbert Foliot, évêque de Londres, et ils chargèrent Rotrou, archevêque de Rouen, de se rendre auprès de lui pour l'en délier par autorisation du pape. En même temps, ils écrivaient à Thomas Becket, l'engageant, au nom de l'obéissance qu'il devait à l'Église, d'user à l'avenir, envers le roi d'Angleterre, de plus de déférence et de circonspection.

Cependant on ne pouvait guère compter sur une paix durable avec celui que l'ambition ou la haine tourmentait sans cesse. Henri, d'ailleurs, plein de mauvaise foi, et ne faisant rien que sous l'impression d'une arrière-pensée, stipulait d'une façon et agissait de l'autre; comme dans cette circonstance où, lorsqu'il venait de montrer, devant les envoyés, des dispositions meilleures pour le primat, il songeait, alors même, à lui ravir le plus important de ses priviléges, celui de sacrer les rois; celui de tous aussi le plus ancien, le plus incontestable, puisqu'il datait de la conquête, et devait son existence, moins à la brigue du

clergé de Canterbury, qu'à la politique de Guillaume qui, ainsi que son conseiller Lanfranc, avait pensé que pour transmettre, sans luttes nouvelles, à ses successeurs de race normande, le sceptre qu'il devait au seul succès de ses armes, il importait d'assurer au siége de Canterbury la suprématie absolue, et le droit exclusif de sacrer les rois, de peur qu'un jour l'archevêque métropolitain d'York, contraint, peut-être, ou gagné par ses diocésains d'origine saxonne, ne favorisât un soulèvement de cette nation vaincue mais non résignée, et ne consentit à oindre et sacrer un roi sorti de son sein et choisi par elle. Mais comme une longue et constante possession du pouvoir souverain, écartait désormais la crainte d'un pareil danger, les barons normands ne purent voir évidemment dans cet acte arbitraire, auquel ils applaudirent, qu'un expédient imaginé pour diminuer l'autorité du primat et satisfaire la haine de leur maître.

Ce fut à l'occasion du couronnement de l'un des fils de Henri, que la suprématie du siége de Canterbury, jusqu'alors respectée, fut

ravie au primat. Le roi, pour faire agréer ce second maître aux petits-fils des compagnons d'armes du conquérant, allégua que l'administration de son vaste royaume et de ses provinces du continent, lui rendait nécessaire le concours d'un second lui-même, et qu'il désirait associer à la souveraineté, Henri, l'aîné de ses enfants. Ce prince, disait-il, en le soulageant du poids des affaires, se formerait à l'art difficile de régner. Cette proposition, comme toutes les mesures politiques conçues par un despote puissant, n'eut pas de contradicteurs. Les uns, sans l'approuver au fond, n'osèrent la combattre; d'autres, plus en faveur auprès du prince qu'auprès de son père, la sanctionnèrent par pure ambition, espérant que ce pouvoir ne serait pas long-temps partagé. L'archevêque d'York donna l'onction royale au jeune prince, dans l'église de Westminster, et fut assisté par les évêques suffragants de l'archevêché de Canterbury, sous la dépendance duquel siége l'église de Westminster se trouvait immédiatement placée.

Au banquet qui suivit cette cérémonie, le

roi voulut servir à table celui qui, devenu son égal, n'en était pas moins impatient de devenir son héritier; et il s'écria, dans l'orgueil de sa joie paternelle, qu'à partir de ce jour la royauté cessait de lui appartenir. Propos imprudent que ce fils, dans peu d'années, aura soin de lui rappeler.

La cour pontificale, en cette circonstance, n'avait pas montré plus de bonne foi que par le passé. Ainsi, après avoir écrit à Henri II qu'il pouvait, selon son désir, faire sacrer son fils aîné par celui qu'il lui plairait de désigner, et avec tel cérémonial qu'il lui conviendrait de choiser (le priant, toutefois, de tenir cette autorisation secrète), un peu plus tard, une autre lettre partie également de la chancellerie romaine, et pour laquelle on demandait aussi le secret, donnait au primat l'assurance que le sacre du jeune prince par l'archevêque d'York avait eu lieu sans la permission du pape, et que c'était également sans son aveu, ou plutôt contre son gré que l'évêque de Londres avait été délié de l'excommunication. A cette nouvelle preuve d'une fausseté dont il avait eu

déjà plusieurs fois sujet de se plaindre, Becket, qu'on avait instruit de la vérité, ne put se contenir davantage, et adressa au cardinal romain Albert, tant en son nom qu'au nom de ses compagnons d'exil, une lettre remplie de reproches dont la véhémence et l'amertume peuvent trouver leur excuse dans cette indignation généreuse dont on n'est pas toujours maître.

« Je ne sais, disait-il dans cette lettre, « comment il arrive que dans votre cour de « Rome, ce soit toujours le parti de Dieu qu'on « sacrifie ; de manière que Barrabas se sauve « et que le Christ soit mis à mort. Voici la « septième année que, par l'autorité de cette « cour, je continue d'être proscrit, et l'Eglise « d'être en souffrance. Les malheureux, les « exilés et les innocents sont condamnés de- « vant vous par la seule raison qu'ils sont « faibles, qu'ils sont les pauvres de Jésus- « Christ et qu'ils tiennent à la justice. Je « sais que les envoyés du roi distribuent ou « promettent mes dépouilles aux cardinaux « et aux courtisans; mais que les cardinaux

« se lèvent contre moi s'ils le veulent; qu'ils « arment non seulement le roi d'Angleterre, « mais le monde entier pour ma perte, « je ne m'écarterai de la fidélité due à « l'Eglise ni en la vie ni en la mort, remet- « tant ma cause aux mains de Dieu, pour qui « je souffre la persécution et l'exil. J'ai dé- « sormais le ferme propos de ne plus impor- « tuner la cour pontificale. Que ceux-là se ren- « dent auprès d'elle, qui se prévalent de leurs « iniquités et reviennent glorieux d'avoir écrasé « la justice et fait l'innocence prisonnière[1]. »

Des observations si justes, des plaintes si fondées, n'auraient pu, seules, changer les dispositions d'une cour aussi peu scrupuleuse. Il fallait, pour cela, que le roi de France, mal alors avec le roi d'Angleterre, intervînt, et joignît sa voix puissante à celle du primat. Ce prince adressa au souverain pontife une lettre dans laquelle, après avoir rappelé son attachement pour lui, et l'avoir assuré de son zèle en toute occasion, il l'engageait, dans les ter-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 172.

mes les plus pressants, à renoncer désormais à ses moyens dilatoires, s'il tenait à l'honneur du siége apostolique, et si le royaume de France lui inspirait toujours quelque intérêt [1]. Le pape qui, à l'égard des deux rois, se trouvait placé, selon ses propres expressions, comme l'enclume entre deux marteaux, fut intimidé par ce langage pressant, qui peut-être à ses yeux renfermait un ordre adouci et déguisé; il préféra prudemment céder à celui qu'il lui importait le plus de ménager, et la cause du primat fut déclarée la meilleure parce qu'elle fut jugée la plus sûre. L'archevêque d'York, qui avait sacré le jeune prince, tous les évêques suffragants qui l'avaient assisté dans cette cérémonie, et jusqu'aux prélats qui en avaient été les complaisants témoins, furent aussitôt punis de leur condescendance par un bref qui les suspendait, et que Becket reçut lorsqu'il s'y attendait le moins. Henri II, lui-même, malgré les belles promesses du

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. II, cap. XXXII, p. 104.

pape, fut averti que les censures ecclésiastiques ne l'épargneraient pas, s'il ne s'empressait de faire droit aux réclamations du primat, injustement dépouillé de ses biens et de ses priviléges par les courtisans et les évêques. Ce prince ne crut pas devoir lutter, en ce moment, contre un ennemi appuyé si chaudement par un protecteur auquel le pape lui-même n'avait pas osé résiter.

On était convenu d'une nouvelle entrevue entre Henri II et le primat. L'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisbury, craignant qu'elle n'amenât une réconciliation définitive, tâchèrent d'en détourner le roi. « Ils exigeront, disaient-ils, des res-
« trictions auxquelles vous ne voudrez pas
« consentir ; on ne pourra s'entendre, et l'on
« se quittera plus aigri qu'auparavant. » Le roi, s'il n'eût consulté que son ressentiment, aurait suivi ce conseil ; mais sa politique prévalut, et il consentit à ce rendez-vous qu'il pouvait d'autant moins éluder que son suzerain, le roi de France, devait s'y rendre aussi pour conférer ensemble de leurs intérêts com-

muns. D'ailleurs, il se disait à lui-même qu'au fond ce n'était pas une paix sérieuse qu'il allait conclure; mais qu'il allait simplement temporiser; que sa vengeance n'était que différée et n'y perdrait rien. Il le sentait à cette haine qui, malgré le temps et tout ce qu'on avait tenté pour la désarmer, conservait encore toute sa première vivacité.

Des négociations par écrit préparèrent cette entrevue; les négociations de vive voix avaient jusque là si mal réussi! On croit devoir reproduire ici, pour donner une idée du langage adopté par la diplomatie ecclésiastique de cette époque, la lettre adressée en cette occasion par Becket à Henri II.

« L'archevêque (disait Becket, parlant de « lui-même), tient beaucoup à ce que le roi, « si la réconciliation a lieu, lui donne publi- « quement le baiser de paix; car cette forma- « lité est d'un usage solennel chez tous les « peuples et dans toutes les religions, et nulle « part, sans elle, il ne se conclut de paix « entre personnes ci-devant ennemies. Le « baiser d'un autre que le roi, de son fils,

« par exemple, ne remplirait point le but,
« car on pourrait en induire que l'archevêque
« est rentré en grâce avec le fils plutôt qu'avec
« le père, et si une fois ce mot était jeté par
« le monde, quelles ressources ne fournirait-il
« pas aux malveillants! Le roi, de son côté,
« pourrait prétendre que son refus de donner
« le baiser voulait dire qu'il ne s'engageait
« point de bon cœur, et par la suite manquer
« à sa parole sans se croire noté d'infamie.
« D'ailleurs l'archevêque se souvient de ce
« qui est arrivé à Robert de Silly et aux au-
« tres Poitevins qui firent leur paix à Mont-
« mirail; ils furent reçus en grâce par le roi
« d'Angleterre, avec le baiser de paix, et
« pourtant ni cette marque de sincérité pu-
« bliquement donnée, ni la considération due
« au roi de France, médiateur dans cette
« affaire, n'ont pu leur assurer la paix ni la
« vie. Ce n'est donc pas trop demander que
« d'exiger cette garantie, elle-même si peu
« sûre [1]. »

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 175.

Ce fut dans une vaste prairie, entre Freteval et La Ferté-Bernard, que les deux antagonistes se trouvèrent encore une fois en présence. On commença par traiter les affaires politiques des deux royaumes, pour lesquelles on s'entendit aisément. Vint ensuite le différent de l'Église, plus difficile à régler. Henri, qui désirait causer avec Becket librement et sans témoins, le prit à l'écart. Le primat voulait sévir contre ses suffragants et contre l'archevêque d'York, comme ayant violé l'un des plus anciens priviléges de son église, en sacrant à sa place le prince Henri. « Le couronnement de votre fils par un au« tre que moi, disait-il au roi, a énormément « lésé les droits antiques de mon siége. » — Mais qui donc, répliqua vivement le roi, « a « couronné mon bisaïeul Guillaume, le con« quérant de l'Angleterre? N'est-ce pas l'ar« chevêque d'York [1]? » Becket, toujours sur la défensive, lui rappelant que c'était ce même Guillaume qui avait fondé la suprématie de

[1] *Conquête de l'Angleterre*. t. III, p. 176.

l'église de Canterbury, ajouta que si ce prince avait été sacré par l'archevêque d'York, c'est qu'alors cette église était pour ainsi dire sans pasteur, puisqu'on ne pouvait guère donner ce nom à celui qui l'opprimait, à ce Stigand, archevêque désavoué par le pape, et qui s'était emparé de ce siége comme d'une dépouille de l'ennemi. Que, dans cette situation embarrassante, on avait préféré charger de la cérémonie du sacre l'archevêque d'York, dont le titre du moins n'était pas contesté.

La réplique à cette objection n'était pas facile. Aussi le roi, sans insister davantage, et après avoir entretenu Becket de diverses autres choses, lui promit de faire droit à toutes ses plaintes et de restituer les biens de son église. Mais il refusa de lui donner le baiser de paix, lui disant avec un air affectueux dont il cherchait à colorer son refus: « Nous nous reverrons bientôt en Angleterre « et c'est là que nous nous embrasserons[1]. »

Malgré les dispositions peu bienveillantes

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 176.

que le refus du baiser de paix semblait annoncer, au moment où le primat, après avoir salué son souverain, en fléchissant le genou, se disposait à monter à cheval, celui-ci voulu lui tenir l'étrier, ce qui fit croire aux courtisans que la réconciliation cette fois était sincère. Cette opinion prit une nouvelle force lorsqu'on sut que ce prince avait adressé à son aîné une missive ainsi conçue : « Sachez « que Thomas de Canterbury a fait sa paix « avec moi, à ma pleine satisfaction. Je vous « commande donc de lui faire tenir, à lui et « aux siens, toutes leurs possessions librement « et paisiblement[1]. »

Mais ces démonstrations pacifiques avaient été trop souvent mises en usage pour mériter une grande confiance. Louis VII lui-même n'en fut pas la dupe, et lorsque Becket, après les préparatifs de son départ, pour lesquels il était retourné à Sens, vint prendre congé de ce prince, il le vit affligé de ce projet. « Vous allez donc partir, lui dit-il avec une

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 178.

« sorte d'émotion ! je ne voudrais pas pour « mon pesant d'or vous avoir donné ce conseil, « et si vous m'en croyez, ne vous fiez pas à « votre roi tant que vous n'aurez pas reçu le « baiser de paix[1]. » Tel fut sans doute aussi l'avis de ses compagnons d'exil qui, toutefois, informés de son prochain depart, et voulant, les uns partager son sort, les autres, revoir leur patrie, quittèrent les lieux divers où ils vivaient disséminés, et vinrent le trouver n'emportant, la plupart, que leur mince bagage. Ces malheureux, touchés de l'hospitalité qu'ils avaient reçue du roi de France, se joignirent au primat pour remercier ce prince « qui, disaient-ils, les avait recueillis quand « le monde les repoussait[2]. »

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 178.
[2] *Vita B. Thomæ quadripart.*, *lib.* III, cap. 3, p. 110.

CHAPITRE XI.

Il paraît que l'avertissement charitable donné par le roi de France, fit, néanmoins, assez d'impression sur l'esprit de Becket pour l'engager à différer son départ. Il pensa avec raison que s'il quittait le continent avant l'accomplissement des promesses de Henri II, il devait s'attendre à un refus positif, lorsque de retour dans les états de ce prince, il se trouverait sous sa dépendance, et privé

81.

de tout appui. Plusieurs mois passés dans une attente vaine, justifiaient de telles prévisions. Il était d'ailleurs informé que les détenteurs des biens de son église, loin d'être inquiétés dans leur jouissance, en conservaient paisiblement la libre possession, et riaient de la crédulité du primat qui se croyait rentré en grâce et n'obtenait rien. Des lettres peu rassurantes adressées tout récemment de Rome, venaient encore à l'appui de ces conjectures. « Ne vous fiez pas, lui disait-on, à « cette paix en paroles; et, pour votre sû« reté, soyez humble, circonspect et pa« tient [1]. » On savait également que le normand Renouf de Broc avait osé dire que si l'archevêque venait en Angleterre, on ne lui laisserait pas le temps d'y manger un pain entier.

Becket voulant tirer tout le parti possible de son séjour en France, qu'il prolongeait par un vague espoir que chaque jour de plus affaiblissait, et ne pouvant, d'un autre côté,

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 179.

supporter plus long-temps cette pénible incertitude, fit demander au roi une nouvelle entrevue qui lui fut accordée à Chaumont, près d'Amboise, par l'entremise du comte de Blois. Cette entrevue qui n'eut pas, comme la précédente, Louis VII pour témoin, et qui, pour le primat, devait être la dernière, annonça tout d'abord ce qu'il en devait attendre. Henri fut sombre, réservé, distrait, et ses courtisans dédaigneux. De plus, la messe que le prince entendit ce jour-là, fut celle des morts, choisie à dessein pour éviter le baiser de paix que les assistants, au moment de l'Évangile, se donnaient mutuellement lorsqu'on célébrait un autre office que celui des morts, mais qu'ils ne se donnaient jamais à celui-là.

Le roi et le primat ne se quittèrent pas aussitôt après leur entretien, qui laissa les choses au même point; ils firent quelque temps route ensemble, Henri croyant nécessaire, lorsqu'il se trouvait dans les états du roi de France, d'user encore de ménagements avec le protégé de son souverain. Chemin

faisant, Becket tenta plusieurs fois d'amener le roi à une explication positive que celui-ci éludait sans cesse, et à laquelle son interlocuteur, sans se décourager, le ramenait toujours. Enfin, pressé trop vivement, le roi, dans son dépit, fit succéder aux réponses insignifiantes des reproches amers que son adversaire lui rendit, et avec plus de justice. Au moment de leur séparation, Becket lui dit en le fixant, et d'un ton prophétique : « Je crois bien que je ne « vous reverrai plus. — Me prenez-vous donc « pour un traître[1] ? » répliqua vivement celui-ci. L'archevêque s'inclina pour toute réponse, et s'éloigna sur-le-champ.

Cette entrevue n'était pour Becket qu'une preuve de plus qu'il ne pouvait espérer un retour sincère de la part du roi, et que la haine non méritée est celle qu'on désarme le moins. Henri, cependant, encore désireux de sauver les apparences, l'avait engagé à se rendre à Rouen, où lui-même, disait-il, voulait le devancer pour aller à sa rencontre, et

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 180.

de là passer ensemble en Angleterre ; ajoutant que s'il en était empêché, il autoriserait l'archevêque de cette résidence à l'accompagner à sa place. Il était de plus convenu que le primat, avant de s'embarquer, recevrait l'argent nécessaire à l'acquit de ses dettes. Becket, sur la foi de cette promesse, se rendit à Rouen ; mais il ne vit arriver ni le roi, ni l'autorisation, ni l'argent ; et loin de pouvoir satisfaire aux engagements qu'il avait pris, se trouva forcé de faire un nouvel emprunt de trois cents livres, somme indispensable pour sa traversée et celle de quelques uns de ses compagnons d'exil, non moins pauvres que lui. Toutefois, ne voulant laisser sur le sol hospitalier aucun sentiment de haine, il adresse, avant de partir, à celui qui venait de l'abuser encore, une lettre où la charité chrétienne se montre, à chaque mot, dans toute sa mansuétude.

« Je m'étais promis, disait-il en terminant « cette lettre, de me rendre, Sire, auprès de « vous ; mais, dans ma triste position, il y a « nécessité pour moi de revoir mon église

« affligée. Je vais, avec votre permission, re-
« tourner près d'elle, et mourir, peut-être,
« pour sa défense, à moins que votre piété
« ne daigne, en ce moment, m'accorder son
« appui. Mais, soit que je vive, soit que je
« meure, je suis et serai toujours à vous dans
« le Seigneur; et quoi qu'il puisse m'arriver
« à moi ou aux miens, je prie Dieu de ré-
« pandre ses saintes grâces sur vous et sur
« vos enfants [1]. »

Ensuite, l'archevêque quitte Rouen, où ses amis, frappés de funestes présages, avaient tenté, mais en vain, de le retenir, lui disant qu'après ce manque d'égards du roi et cette nouvelle preuve de sa déloyauté, il ne pouvait compter sur ses promesses, et s'exposerait aux plus grands dangers, s'il abandonnait le pays où il avait trouvé asile et sûreté. Les éléments eux-mêmes semblaient seconder leurs efforts, et la mer était tellement agitée lorsqu'il arriva sur la côte voisine de Boulogne, qu'on ne put mettre à la voile.

[1] *Vita. B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VI, p. 11.

Un jour que, par un temps plus calme, il se promenait sur le rivage, avec ses compagnons, ils aperçurent un homme se dirigeant de leur côté, et que d'abord ils prirent pour le patron du vaisseau, venant leur annoncer qu'on allait partir. C'était le doyen de l'église de Boulogne, que le comte, son seigneur, envoyait charitablement, afin de les engager à ne pas s'embarquer, attendu qu'une troupe de gens armés se tenaient en observation, dans le dessein de tuer le primat, ou du moins de se saisir de sa personne, lorsqu'il débarquerait. « Tenez pour certain, mon fils, » répondit Thomas au messager, « que quand je « devrais être démembré, je n'en continue- « rais pas moins ma route. Nulle crainte de « violences ni de supplices, ne saurait chan- « ger ma résolution. C'en est assez, pour le « troupeau, de sept ans passés sans son pas- « teur. Mais il est une dernière grâce que je « réclame instamment ; et sans doute la vo- « lonté dernière de l'homme est la plus sa- « crée, puisqu'au delà il n'est plus pour lui de « désir ; c'est que mes amis prennent soin si

« je meurs, de transporter mon corps à cette « église dont, vivant, je suis repoussé [1]. »

Dès que la mer devient navigable, Becket s'embarque au port de Wissant, et quitte cette rive, où des vœux le retiennent, pour une rive où des vœux l'appellent. Déjà, en effet, de l'autre côté du détroit, on s'attendait à son retour, bien qu'il ne l'eût pas annoncé. Mais des mesures hostiles, dont on ne faisait pas mystère, des propos menaçants, tels que ceux tenus par le normand Gervais, qui avait dit publiquement qu'il lui couperait la tête de sa propre main, s'il reparaissait en Angleterre; des réunions fréquentes et nombreuses de gens armés, prêts à se rendre à la côte sous la conduite de ce même Gervais, du vicomte de Kent, des puissants seigneurs Renouf de Broc et Regnault de Garenne, réputés l'un et l'autre les mortels ennemis de Becket, tout présageait son débarquement prochain, et des tentatives homicides qu'on voulut prévenir en allant, sur le rivage où il

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VI, p. 139.

devait aborder, le recevoir, et, au besoin, le défendre.

Les satellites de Henri ayant eu avis, à ce qu'il paraît, par les émissaires dont Becket était sans cesse entouré, qu'il devait débarquer dans la baie de Sandwich, se dirigèrent sur ce point. Effectivement, le primat, d'après le conseil de ceux qui, n'ayant pu le retenir, voulurent, du moins, diminuer le danger de son retour, avait résolu de prendre terre à cet endroit, comme le plus rapproché de Canterbury. Les hommes du roi ne s'y trouvèrent pas seuls, et furent suivis de près par les habitants de Douvres, homme de race anglaise, auxquels se joignirent ceux de Sandwich. On avait tout quitté pour aller à la rencontre du primat, et cet empressement trouvait un motif de plus dans le danger qui le menaçait.

Ce fut un spectacle imposant, pour les passagers, que celui d'une population entière, couvrant cette plage, ordinairement déserte, et où, en ce jour, un seul homme l'attirait; cette multitude était tellement animée, qu'on pouvait, de loin, la confondre avec les derniers flots

de la mer, toujours plus agitée sur ses rivages.

L'arrivée de Becket n'eut pas tout d'abord l'aspect de fête qu'elle prit ensuite. Loin de là ; au lieu des transports de joie que fait éclater ordinairement un retour désiré, un morne silence, l'appareil des armes, des visages irrités, comme s'il n'avait eu là que des ennemis, signalèrent son débarquement. Toutefois, le nombre de ses adversaires n'était rien, ou fort peu de chose, comparé au nombre de ses défenseurs, qui les surveillaient avec soin, prêts à les accabler au moindre geste menaçant. Aussitôt que Jean d'Oxford, qui accompagnait Becket, aperçut les chevaliers, il fut droit à eux, leur criant : « Que « faites-vous ? Remettez vos épées ; voulez- « vous que le roi passe pour un traître [1] ? » Ils obéirent sur-le-champ, satisfaits, sans doute, de suivre le parti de la prudence, tout en paraissant ne céder qu'à la volonté du roi. Avant de s'éloigner, ils montèrent à bord du vaisseau, pour s'assurer si les effets du pri-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 183.

mat ne contenaient pas quelque bref du pape. N'ayant rien découvert, ils retournèrent à leurs châteaux avec tout leur monde, et leur présence ne troubla pas plus long-temps la joie de ce beau jour.

Dès qu'ils furent partis, la scène changea tout à coup. Toutes les physionomies reprirent leur calme et leur sérénité, et les regards, fixés d'abord sur les gens d'armes, pour observer leurs mouvements, se tournèrent tous, alors, vers Becket.

Le trajet de Sandwich à Canterbury ne fut, pour le primat, qu'un long triomphe. Les paysans, les bourgeois, et jusqu'aux simples ouvriers, quittant leurs occupations, accouraient le saluer : « Béni soit, disait-on, celui « qui vient au nom du Seigneur ! »

Suivant quelques historiens, les hommes riches ou de race normande, loin de témoigner le même intérêt à Becket, affectaient d'éviter sa rencontre, et, pour décourager ses partisans, se tenaient enfermés dans leurs demeures fortifiées, comme s'ils eussent craint une sédition; faisant courir le bruit, de pro-

che en proche, et jusque dans les châteaux, que le primat, après avoir déchaîné les serfs des campagnes et les tributaires des villes, qui l'appelaient leur sauveur, les traînaient à sa suite, ivres d'une joie frénétique. Les mêmes écrivains ajoutent que Becket n'excita la sympathie d'aucun individu jouissant d'une considération véritable ; ce qui peut s'entendre, s'ils veulent parler de cette considération qui se rattache aux titres, ou que donne la fortune ; mais, s'il existe une considération plus réelle, plus solide, accordée, par l'estime, aux vertus privées de la classe moyenne, s'il en est une aussi qu'on ne puisse refuser à cette classe d'hommes laborieux qui, par leur nombre, leur industrie, leurs travaux, font la richesse et la force d'un pays, on doit convenir alors que la sympathie dont Becket recevait de si nombreux témoignages, était vraiment celle qui honore, celle qui flatte toujours, parce qu'elle est toujours sincère, la seule, enfin, dont un grand cœur doive se montrer jaloux.

Il y eut grande rumeur à la cour, lorsqu'on

apprit cet accueil fait au primat, dont les courtisans eurent soin de n'omettre aucune circonstance, pour mieux exciter le ressentiment du roi. Ce prince en sentit un dépit si vif, qu'il ne put le cacher. Son orgueil, en effet, dut cruellement souffrir au récit de ces marques d'un attachement qu'il n'inspirait à personne, de ces acclamations qu'il n'entendit jamais, et qu'avait recueilli partout, sur son passage, après sept ans d'exil, l'homme vertueux et pauvre qu'il persécutait !

Arrivé au terme de son voyage, ce fut au bruit des cloches et des cris de joie que fit son entrée dans Canterbury, ce soutien, ce compagnon du pauvre, ce conseiller des familles, ce Fénelon de la terre de Kent ! Le premier soin du primat fut de se rendre à son église métropole, pour remercier Dieu de ce qu'il la revoyait encore. Il y fut suivi par une multitude innombrable d'hommes et de femmes de tout âge, de toute condition, qui s'efforçaient d'arriver jusqu'à lui. Tous voulaient le voir ; tous se pressaient sur son passage ; il n'y avait de place que celle qu'on lui faisait.

CHAPITRE XII.

Avant de se livrer aux soins que réclamaient, après une si longue absence, les intérêts de son diocèse, le primat eut le désir de se présenter au jeune Henri pour lui montrer, par cette démarche, combien il désirait le maintien ou plutôt la réalisation de la paix promise par son père. Lorsqu'il traversa les rues de Londres pour se rendre au palais, presque tous les bourgeois, quittant leurs

demeures, vinrent le féliciter. Mais la cour n'en usa pas de même, et le jeune prince, loin d'aller à sa rencontre, l'empêcha d'arriver jusqu'à lui. Ce demi-roi, enivré déjà de sa puissance, ne voulut pas recevoir son ancien maître, oubliant ses leçons, ou plutôt n'en ayant pas profité. Un messager royal vint barrer le passage à l'archevêque, le sommant, au nom du souverain, de retourner à son diocèse et de n'en plus sortir. Au même moment un habitant de Londres qui s'était enrichi dans ses opérations commerciales, malgré les exactions et les rapines exercées par les Normands contre toute industrie capable d'éveiller leur cupidité, s'avança vers Becket et lui tendit la main; autre marque de sympathie non moins désintéressée de la part d'un homme dont les habitudes mercantiles, source de sa fortune, avaient peu de rapport avec l'humilité chrétienne et le vœu de pauvreté. Quoi qu'il en soit, le messager jugeant, en serviteur zélé, que tout signe d'intérêt donné à Becket, était une injure faite à son

maître, dit au marchand : « Et vous aussi, « vous allez à l'ennemi du roi[1]. »

Becket dit avec dédain à l'envoyé de retourner achever son message, en annonçant au prince que son ancien instituteur allait se rendre à Canterbury, non pour céder à un ordre tyrannique, mais parce qu'il avait été dans son dessein de ne pas rester long-temps éloigné de son église, où les fêtes de Noël devaient être bientôt célébrées. Il repartit en effet aussitôt, et fut accompagné d'un assez grand nombre de gens obscurs et pauvres, armés d'écus, de lances rouillées et de tout ce qu'ils avaient pu trouver. Croyant ses jours menacés, ils voulurent l'escorter, s'exposant eux-mêmes au danger qu'ils craignaient pour lui. Chemin faisant, ils essuyèrent les provocations d'hommes venus à dessein d'engager une dispute assez vive pour attirer du monde, espérant, à la faveur du tumulte, pouvoir frapper impunément leur victime, et éloigner le soupçon de cet attentat en faisant répandre

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 184.

le bruit que Becket, dans le désordre de la mêlée, avait été frappé involontairement par l'un des siens. Les compagnons du primat, devinant leur projet, supportèrent toutes leurs insultes sans y répondre, mais aussi sans hâter le pas; conservant une attitude ferme, et ce sang-froid, signe certain d'un vrai courage et, souvent, sauve-garde la plus sûre contre le danger.

Le primat voulut, à son retour, visiter les propriétés dépendant de son archevêché, que le roi, menacé de nouveau de l'excommunication s'il les retenait davantage, lui avait enfin rendues; mais dans quel état! Des murs délabrés quoique, durant sept années, on eût touché, au préjudice de l'église, les revenus de tous ses biens; les récoltes, les bestiaux enlevés, les meubles même emportés; tout, jusqu'aux instruments nécessaires à l'exploitation de ces vastes domaines, où Becket ne voyait plus que ruine et dévastation, comme si fer et la flamme y avaient passé. Toutefois, c'était peu de la spoliation, et Becket eut à souffrir chaque jour quelque nouvel outrage. L'exil avait été mille fois plus doux!

Tantôt on interceptait ses vivres, une autre fois ses gens étaient battus presque sous ses yeux. A ces manœuvres infâmes succédèrent des mesures iniques, et un édit publié à son de trompe, dans toutes les villes, renouvela l'ordre qu'il avait déjà reçu de se tenir renfermé dans son diocèse, et de n'en plus franchir les dépendances; tandis qu'un autre édit déclarait coupable de trahison envers le roi et de mépris pour son gouvernement, ceux qui lui feraient accueil; ceux même qui, au lieu de l'éviter, l'aborderaient d'un air amical. Il fallut aussi qu'un grand nombre de bourgeois de Londres, qui l'avaient félicité lors de son passage dans cette ville, vinssent se justifier, auprès des juges normands, des marques de sympathie qu'ils avaient données à l'ennemi de leur souverain. D'après cela que devait espérer Becket, ou plutôt que ne devait-il pas craindre! Il ne saurait s'abuser davantage, et voit bien que ce n'est plus seulement à ses priviléges qu'on en veut, mais à ses jours.

Toujours calme cependant, toujours impassible, le primat, au milieu de cette solitude qu'on

a créée autour de lui, prépare son âme forte et pure au dernier sacrifice qu'il puisse offrir à la religion, s'il doit nommer sacrifice sa résignation à quitter une vie si douloureusement agitée. Cette fois il écrit au pape, non, comme par le passé, pour se plaindre des nouveaux outrages qu'il endure malgré la paix du roi, ni pour l'entretenir de ses pressentiments, qu'au contraire il lui cache, mais pour le prier, comme un malade qui sent que sa fin approche, de faire dire à son intention les prières des agonisants.

Le jour de Noël, dans l'église métropole de Canterbury qui, malgré sa vaste enceinte, pouvait à peine contenir ceux que le désir de l'entendre y avait attirés, le primat monte en chaire et prononce un sermon dont le texte, emprunté à l'Ecriture, était ces paroles : « Je suis venu vers vous pour mourrir au mi-« lieu de vous. » Jamais son éloquence n'avait été plus touchante, plus animée. C'est qu'il parlait, et pour la dernière fois peut-être, à un auditoire qui l'affectionnait; c'est qu'au fond, malgré tant d'amertumes, il sentait que

l'intérêt que l'homme de bien inspire, est encore, dans les plus grands malheurs, un lien sacré qui l'attache à la vie.

Après avoir rappelé dans une allocution véhémente, qui termina le sermon, tous les maux dont gémissait l'Eglise, et les persécutions que souffraient, à cause de lui, ceux même qui dans ce moment l'écoutaient, Becket excommunia Ranulf et Robert de Broc, depuis sept ans leurs ennemis et leurs persésécuteurs les plus acharnés.

On n'échappe pas à sa destinée. Lorsque Becket venait de s'exposer à la vengeance de Ranulf et de Robert de Broc, ses deux ennemis les plus fougueux et les plus puissants, en lançant contre eux l'anathême, ses amis, par leur imprudence, achevaient de le perdre, en faisant répandre partout des lettres d'excommunication, qu'il eût voulu tenir en réserve, comme moyen d'intimidation, et qu'il leur avait fait passer, avant de quitter la France, craignant qu'elles ne fussent saisies s'il les emportait avec lui; précaution justifiée, comme on l'a vu, par les perquisitions

qui furent faites à bord du vaisseau qui l'avait ramené.

La cour pontificale, on peut le remarquer, avait encore employé la ruse à l'égard de Henri II, en rendant au primat, avec le droit d'en faire usage contre tous ses ennemis indistinctement, les armes spirituelles que d'abord elle lui avait ravis. C'est ainsi que le pape, en voulant ménager tout le monde, ne contentait personne; et, par des promesses illusoires, que l'événement ne réalisait jamais, ne faisait qu'envenimer la querelle entre les deux adversaires qu'il semblait vouloir rapprocher.

Les excommuniés furent étrangement surpris par cette manifestation d'un pouvoir qu'ils croyaient à jamais anéanti dans les mains de celui que, depuis son retour, ils considéraient moins comme le chef de l'Église, que comme un prisonnier forcé de subir une paix trompeuse, dont il tirait si peu d'avantages, qu'on eût dit qu'elle avait été faite au profit de ses ennemis. Frappés à l'improviste, ils se demandaient quelle pouvait être la cause de ce

changement inattendu dans les dispositions pacifiques du saint-siége, et si la réconciliation du pape avec Henri n'était pas plus réelle, plus sincère, que celle de ce prince avec Becket. Lorsque les excommuniés, cependant, furent revenus de leur premier trouble, ils s'occupèrent aussitôt de parer ce nouveau coup et même de le faire servir, s'il se pouvait, à la ruine de celui qui l'avait dirigé contre eux. Ils ne songèrent pas, cette fois, à s'adresser au pape, qui, influencé par le roi de France, aurait bien pu rendre leur position plus critique, en approuvant publiquement la mesure qu'il avait autorisée en secret; ils préférèrent réclamer l'assistance de Henri, intéressé, d'ailleurs, à les défendre, et qu'ils espéraient, par leurs rapports trompeurs, rattacher encore plus intimement à leur cause.

L'évêque d'York et deux autres évêques, traversent le détroit, se rendent en Normandie, où ce prince se trouvait alors, et arrivés devant lui, l'évêque d'York prenant la parole : « Moi seul puis vous faire entendre ma « plainte, sire, dit-il; nul ne pouvant com-

« muniquer avec mes deux compagnons que
« voici, à qui le feu et l'eau sont interdits,
« sans encourir l'excommunication dont ils
« sont frappés, et qu'un ingrat, oubliant la fa-
« veur de son rappel, a lancée indistinctement
« contre tous ceux qui ont consenti au cou-
« ronnement de votre fils. — Si tous ceux qui
« ont consenti au couronnement de mon fils,
« reprit le roi, sont sous le coup de l'excom-
« munication, par les yeux de Dieu! j'en ai
« aussi ma part. — Mais, il fait plus encore,
« sire : dans la crainte qui le préoccupe plus
« que tout le reste, d'être chassé du royaume,
« il ne marche, maintemant, qu'accompagné
« d'un grand nombre de cavaliers et de pié-
« tons, qui le précèdent ou le suivent, rô-
« dant autour des forteresses, qu'il tâche de
« se faire ouvrir. Pour nous, tant de vexations
« et de souffrances, tant de préjudices, qu'au
« surplus nous comptons pour peu de chose,
« si la fidélité de notre zèle peut nous ren-
« dre agréables à vos yeux ; tout cela nous
« irrite, nous inquiète moins que ces exac-
« tions continuelles, que l'affaiblissement de

« notre autorité et de notre considération, « sur le point d'être anéanties. On nous donne « en spectacle, sire, comme si nous avions « commis quelque méfait, et nous passons « pour coupables, nous dont la conscience ne « nous reproche rien. Il faut, sans doute, sup- « porter patiemment le malheur qu'on ne peut « éviter, pour prouver, du moins, dans son « mauvais sort, sa douceur et sa résignation; « mais ce n'est chose facile qu'à celui qui « peut, éludant des ordres tyranniques et pres- « sants, laisser gronder l'orage et attendre un « temps meilleur [1]. »

Une tentative d'insurrection à main armée, était si peu vraissemblable, en l'état où se trouvait réduit Becket, dénué de tout, isolé, et presque gardé à vue, que cette dénonciation, dirigée contre tout autre, n'eût pas obtenu le moindre crédit sur un esprit aussi juste, aussi clairvoyant que celui du roi; mais toutes nos préventions, quel que soit le

[1] *Vita B. Thomæ quadripart*, lib. III, cap. VIII, p. 115.

sentiment qui les fait naître, nous rendent si crédules, si faciles à tromper par ceux qui abondent dans notre sens, que Henri crut sincère ce rapport mensonger, et s'écria, hors de lui-même : « Quoi ! un homme qui a mangé « mon pain, usera de ruse pour me perdre ! « un homme, insultant à mes bienfaits, diffa- « mera la famille royale, foulera aux pieds « tout le royàume ! un homme qui s'est pré- « senté à ma cour sur un cheval boiteux « chargé de son mince bagage, triomphera, « dans sa joie orgueilleuse, de mon autorité, « après avoir fait disparaître mes images ; et « cela, impunément, et à la vue de ceux « même que j'ai associés à ma fortune [1] ! »

Quatre chevaliers du palais, témoins de cette scène, Richard-le-Breton, Hugues de Morville, Regnault Fitz-Urse et Guillaume de Traci, qui connaisssaient l'antipathie de leur maître pour son ancien favori, et croyaient que ces paroles échappées peut-être à la colère, étaient, au fond, l'expression de sa volonté,

[1] *Vita B. Thomæ quadripart*, lib. III, cap. XI, p. 119.

songèrent à exécuter aussitôt ce qu'ils considéraient, comme un ordre, sans attendre le retour d'une situation plus calme, dans laquelle, sans doute, il eût désavoué ce langage. Après avoir fait un pacte qui les liait entre eux à la vie, à la mort, ils partirent secrètement pour contraindre le primat à retirer ses sentences d'excommunication, et bien décidés, en cas de refus, à en finir avec ce prêtre audacieux et à venger le roi.

Il paraît que d'après les usages de la féodalité, les chevaliers se croyaient tenus, par le serment qu'ils prêtaient à leur prince, en retour de sa protection et de sa faveur, non seulement de le défendre dans tous les dangers, mais encore de servir aveuglément sa haine, qu'elle fût ou non méritée, et sans tenir compte du rang ni du caractère de celui qui l'avait excitée. Il faut plaindre, sans doute, ces temps d'erreur et de barbarie, où le zèle avait besoin du crime et rendait la vertu solidaire de ses engagements!

On a dit que le dessein des quatre chevaliers ne fut pas soupçonné, que leur absence

même ne fut pas tout d'abord aperçue. Il est permis d'en douter, malgré le soin que prit le roi de convoquer immédiatement après leur départ le conseil des barons normands, pour désigner trois commissaires, chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Becket, comme s'étant rendu coupable de haute trahison ; ce qui ne fut peut-être, de la part de ce prince, qu'une précaution adroite pour ne pas être soupçonné d'avoir autorisé un assassinat.

Quoi qu'il en soit, les trois commissaires ne purent atteindre les chevaliers, qui avaient déjà trop d'avance sur eux, et qui ne s'étaient pas vu forcés, comme Becket, d'attendre au port un vent favorable pour s'embarquer.

Partis le jour de Noël, les conjurés, cinq jours après, arrivèrent à Canterbury, suivis de gens d'armes qu'ils avaient recrutés dans plusieurs châteaux de l'Angleterre. Cette ville était alors en grande rumeur, par suite de nouvelles excommunications que le primat avait lancées contre Ranulf, de Broc et plusieurs autres qui l'avaient outragé. Les con-

jurés se rendirent d'abord auprès de l'officier municipal, appelé maire par les Normands, pour le sommer, au nom du roi, de réunir un certain nombre de bourgeois, et de les envoyer armés au palais de l'archevêque. Il s'y refusa courageusement, sans se laisser intimider, et sa généreuse résistance a fait penser qu'il appartenait à cette race de Saxons qui tous, en cette occasion, eussent opposé le même refus. Ne pouvant le faire céder sur ce point, ils lui ordonnèrent de prendre les mesures nécessaires pour que du moins les habitants se tinssent tranquilles, quoi qu'il pût arriver. Comme ils s'étaient présentés sans leur escorte, et s'étaient bien gardés de faire connaître leur exécrable projet, l'officier municipal, qui ne pouvait supposer qu'ils fussent assez téméraires pour porter sur le primat une main homicide et sacrilége, ne prit aucune précaution pour empêcher le crime qu'ils méditaient.

Les conjurés se rendirent ensuite au palais de l'archevêché, où ils entrèrent comme dans leur demeure, sans s'annoncer, et laissant au

dehors douze de leurs affidés, qui se tenaient prêts au premier signal. L'archevêque, en ce moment, se trouvait seul, et venait de quitter la table, où tout son monde était encore, et où il ne restait jamais long-temps, n'accordant aux nécessités de la vie que le strict nécessaire. Ils s'assirent insolemment sans le saluer, et le fixèrent quelques instants en silence. Becket, toujours fidèle à cette politesse dont l'éducation nous fait un besoin même à l'égard de ceux qui ne l'observent pas, salua les chevaliers, puis leur demanda quel était le but de leur visite. Il n'en reçut d'abord qu'une réponse insignifiante et presque inintelligible; mais un moment après, Regnault Fitz-Urtz, prenant la parole, dit qu'ils avaient passé la mer pour l'informer des volontés du roi ; et, comme il témoigna le désir de lui parler en particulier, Becket donna l'ordre aux personnes qui étaient présentes de se retirer. Mais, à peine étaient-elles sorties que le sacristain, dans sa sollicitude pour son maître, ouvrit les portes de l'appartement, afin que du dehors on pût observer les quatre chevaliers,

dont le ton et l'extérieur menaçant lui inspiraient de la défiance. Le primat aussi fit rappeler ceux qu'il avait congédiés, ses moines, ses clercs, les laïques exceptés; et il le fit, non pour sa sûreté personnelle, on peut le penser, lui sans crainte comme sans désirs, mais parce qu'ayant jugé, dès le début de cet intretien secret, qu'on allait employer dans ce message, la mauvaise foi dont on usait toujours à son égard, il voulait que sa réponse fût connue, pour que sa conduite fût justifiée jusqu'à la fin. Dès que ses moines et ses clercs furent rentrés : « Vous pouvez, « dit-il aux envoyés, parler librement devant « ces témoins. —Soit, répondit Regnault, « et puisque vous le voulez ainsi, je vais « m'expliquer en leur présence.

« Le roi veut que vous vous rendiez sur« le-champ auprès de son fils, maintenant « dans ce royaume, où il partage son pouvoir, « pour vous acquitter envers lui de ce que « vous lui devez comme à votre souverain et « votre maître [1]. »

[1] *Vita B. Thomæ quadripart,* lib. III, cap. XIV, p. 122.

Le primat répondit qu'il ne savait pas quels devoirs il avait à remplir à l'égard du fils du roi; qu'il pensait, au contraire, avoir pleinement satisfait à ses obligations envers lui; que toutefois, s'il en était autrement, il désirait qu'on voulût bien l'en instruire.

Regnault répondit qu'il devait savoir mieux que tout autre, qu'il lui restait beaucoup à faire, beaucoup à réparer. Pressé par Becket de s'expliquer d'une manière plus positive. « Le roi, dit-il, veut que sans retard vous « vous rendiez auprès de son fils, pour lui « jurer fidélité et offrir à sa dignité royale la « réparation que vous lui devez [1]. » Cette explication ne paraissait pas encore suffisante à Becket, il demanda quelle raison il aurait de jurer fidélité au jeune souverain, et surtout en quoi il lui devait réparation. Alors un colloque animé s'engagea entre lui et son interlocuteur, dans lequel celui-ci, ne pouvant répondre avec avantage à la seconde question, ne s'occupa que de la première, et

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XIV, p. 123.

dit : « La baronnie que vous tenez du roi
« exige que vous prêtiez serment de fidélité
« au nouveau souverain. Vos clercs aussi,
« amenés par vous dans son royaume, doi-
« vent également, s'ils veulent y rester, lui
« jurer obéissance. — Pour ce qui regarde
« ma baronnie, je suis prêt à faire tout ce
« qu'on voudra ; mais dites au roi, et dites-
« le sans détour, qu'il ne doit plus compter
« sur de nouveaux serments, et que désor-
« mais il ne pourra plus en arracher un seul
« ni de moi ni d'aucun de mes clercs.
« Voilà, sans doute, assez d'excommuniés
« pour cause de parjure. J'en ai, toutefois,
« absous un bon nombre, et je compte dé-
« lier les autres, si le pape le permet. —
« Nous voyons suffisamment, reprit Regnault,
« que vous n'êtes disposé à satisfaire à nulle
« de nos demandes; mais enfin le roi exige
« que vous releviez de l'excommunication et
« de l'interdiction ses évêques, que cette
« mesure a frappés sans son aveu.— Ce n'est
« pas moi qui les ai excommuniés, c'est le
« pape, qui en a réçu de Dieu le pouvoir. Si

« vous jugez à propos de réclamer contre cet
« acte de sa volonté, c'est affaire entre vous
« et lui, dont je n'ai nullement à me mêler.
« — S'ils n'ont pas été excommuniés par vous
« personnellement, ils l'ont été, du moins,
« à cause de vous et à votre instigation. —
« Si le pape, dans sa sollicitude pour son
« Église, a voulu l'affranchir et la venger des
« maux qu'elle souffrait injustement, ai-je dû
« m'en plaindre [1]? »

Regnault ne sachant qu'opposer à d'aussi justes objections, attaqua l'archevêque dans ses intentions cachées (expédient toujours commode), et prétendit qu'il avait dû se réjouir intérieurement de la rigueur exercée par le pape envers les évêques, puisque lui-même il les avait suspendus pour avoir assisté au couronnement de l'héritier présomptif du trône, et cela, sans doute, moins en vue de la discipline ecclésiastique que par dépit de voir échapper une couronne dont il eût voulu s'emparer pour jouir des deux pou-

[1] *Vita B. Thomæ quadripart*, lib. III, cap. XIV, p. 123.

voirs. L'archevêque daigna répondre à ces calomnieuses absurdités, et le fit avec douceur, opposant à l'ambition qu'on lui prêtait, son dévouement pour le jeune prince, son élève, que rien ne pouvait surpasser, si ce n'était peut-être celui qu'il avait voué au roi lui-même. Il aurait pu rappeler aussi, comme preuve de son peu d'ambition, le choix d'une vie obscure et misérable, source première de sa disgrâce. Becket, passant ensuite aux vexations, aux outrages dont on l'avait si souvent abreuvé, et dont jamais il n'obtint la moindre réparation, ses plaintes ne parvenant pas ou n'étant pas écoutées, finit par ces paroles énergiques : « Puisque je ne rencontre de « toutes parts qu'injustice et impiété, j'agirai, « malgré qui que ce soit, ainsi que le peut et « que le doit faire un archevêque [1]. » Alors l'un des conjurés s'écria : « Des menaces! « des menaces! il veut donc mettre la terre « entière en interdit, et nous excommunier « tous? Mais, s'il plaît à Dieu, il n'en sera

[1] *Vita B. Thomæ quadripart*, lib. III, cap. XIV, p. 126.

« pas ainsi [1]. » Après cela ils se levèrent, agitant leurs bras, tordant leurs gants, et donnant un libre cours à leur colère et à leurs injures. Avant de se retirer, ils dirent aux moines qui se trouvaient présents : « Nous vous « ordonnons, au nom du roi, de garder cet « homme à vue, afin qu'il ne s'éloigne pas, « et que vous puissiez le lui livrer lorsqu'il « le réclamera [2]. » Le primat prévint les moines, et se chargeant de la réponse : Quoi! « pensez-vous que je m'avilisse jusqu'à pren« dre la fuite! Nul mortel, le roi lui même, « ne me fera pas fuir. Je ne suis pas venu ici « pour cela; mais pour affronter la rage im« pie du méchant.—Oui, oui, répliquèrent les « satellites, tu ne fuiras pas, si Dieu le per« met [3]. » Puis ils s'éloignèrent, mais pour un instant, et on les verra bientôt reparaître.

Dès que les chevaliers furent sortis, on ferma la porte de l'appartement. Faible obstacle! Regnault, encore plus irrité par cette

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XIV, p. 126.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

précaution, saisit une hache des mains d'un charpentier qui travaillait dans une arrière-cour, et vint pour essayer de la briser. Au bruit des coups redoublés de ce furieux, les personnes réunies en ce moment auprès du primat, le conjurèrent de se réfugier dans l'église, où, sans doute, ses ennemis n'oseraient le suivre, ou dans les souterrains de ce vaste édifice, où ils ne pourraient le découvrir. Il s'y refusa obstinément, et déjà l'on se préparait à l'entraîner malgré lui, en employant cette violence charitable qui ressemble à la colère, et n'est que l'énergie du dévouement, lorsqu'une des personnes présentes eût l'heureuse idée de rappeler que l'heure de vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de « mon devoir, j'irai à l'église [1], » dit l'archevêque, et se faisant précéder par son porte-croix, il s'y rend comme la veille, d'un air calme, d'un pas mesuré. A peine en a-t-il franchi les portes qu'il les entend se refermer derrière lui. Il ordonne qu'on les rouvre aus-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 191.

sitôt, et veut que le temple reste ouvert à ses assassins, comme s'ils y venaient pour prier. « Il ne faut pas, dit-il, faire de la maison de « Dieu une citadelle [1]. »

Arrivé au maître-autel, au moment où il monte les premières marches, on aperçoit, à l'autre extrémité de l'église, Regnault Fitz-Urtz, bientôt suivi de ses compagnons, qu'il rallie autour de lui en criant : « A moi, à « moi, loyaux servants du roi [2] ! » Ils étaient tous revêtus de leurs cottes d'armes et brandissaient leurs larges épées. On eût dit, à les voir si nombreux, si bien armés, qu'ils avaient affaire à un parti formidable, et il ne s'agissait que d'une victime résignée, prête à tendre sa tête.

Dans ce péril extrême, on voulait envoyer chercher du secours, et l'on se disposait à fermer la grille du chœur. Le primat s'oppose à ce qu'on la ferme; il s'oppose également à ce qu'on réclame l'assistance de personne, et

[1] *Vita B. Thomæ quadripart*, lib. III, cap. XVI, p. 128.
[2] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 192.

à ce qu'une lutte s'engage pour la défense de ses jours. Comme il n'a pas voulu qu'on fît une citadelle de ce saint lieu, il ne veut pas, non plus, en faire une arène. Le respect de ce martyr pour la religion et les lois de l'Eglise, ne rappelle-t-il pas le respect du philosophe athénien pour les lois de son pays, qu'il ne voulut pas enfreindre en échappant à une mort injuste? Ce fut la même résignation, le même courage; et Beckèt attendit le fer comme Socrate la cigüe.

Cependant, tandis que les chevaliers s'avancent, l'épée en main, vers le chœur, on entend une voix crier : « Où est le traître? » — Point de réponse. — « Où est l'archevê-« que? » Aussitôt Becket allant droit à eux: « L'archevêque, dit-il, le voici; mais il n'y a « pas de traître ici [1]. » Comme, malgré l'obscurité naissante, il aperçoit, parmi les conjurés, Regnault Fitz-Urtz, que, malgré ses démonstrations violentes, il ne croyait pas capable d'attenter à ses jours, et qui, cepen-

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XVII, p. 130.

dant, plus animé que les autres, s'était mis à leur tête et semblait prêt à frapper le premier; il s'avance, et lui dit: « Vous ici l'épée à la « main, Regnault, vous que j'ai si souvent « obligé [1]......... » C'était, dans une bouche plus pure, le *tu quoque* de César.

Ensuite, s'adressant aux autres conjurés : « Que venez-vous faire dans la maison de « Dieu, leur dit le primat, sous ce costume, « avec cet appareil de guerre? Quel est vo- « tre dessein? — Tu le sauras bientôt; car « ta dernière heure approche. — Je suis prêt « à mourir pour mon Dieu, pour la défense « de la justice et la liberté de l'Eglise. Tou- « tefois, si votre intention est de m'ôter la « vie, je vous défends, du moins, au nom de « ce Dieu tout puissant, et si vous ne voulez « être frappés de l'excommunication qui me- « nace vos têtes, de rien entreprendre contre « mes clercs ou mes laïques, grands ou pe- « tits. Qu'ils soient exempts de tout mal, « comme ils sont innocents de tout ce qui

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XVII, p. 130.

« s'est passé ; car si quelques uns ont soute-« nu les droits de l'Eglise, c'est à moi seul « qu'on doit s'en prendre, à moi qui accep-« terai la mort de grand cœur, si mon sang, « versé pour elle, peut lui procurer la paix et « la liberté [1]. » A peine a-t-il achevé, qu'il reçoit un coup d'épée entre les deux épaules, et celui qui le porte lui dit : « Fuis! ou tu es « mort! — Je ne fuirai pas, » répond Becket, et il reste immobile. Les hommes d'armes, alors, veulent l'entraîner hors de l'église, se faisant encore scrupule de l'y tuer. Il se débat, et déclare qu'il ne sortira point, et les forcera d'exécuter, dans le temple du Seigneur, leurs ordres sacriléges.

Effrayés de cette lutte, tous les clercs qui se trouvaient dans l'église prennent la fuite; un seul reste : c'est son porte-croix, cet Edward Grim qui, après la conférence de Clarendon, n'avait pas craint de déplaire au primat en lui disant la vérité. De tels gens sont les seuls sur lesquels on puisse compter;

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XVII, p. 130.

dans le danger comme dans la mauvaise fortune, nos flatteurs nous abandonnent toujours. Ce brave, ce généreux Saxon eut le bras coupé en voulant détourner un coup d'épée porté à l'archevêque par Guillaume de Traci, et qui ne l'atteignit qu'au sommet de la tête, à la faveur de l'obstacle qu'il avait rencontré. « Frappez, frappez, vous autres! » dit le Normand à ses compagnons; et un second coup, porté à la tête, renversa l'archevêque la face contre terre; un troisième l'étendit au pied de l'autel de Saint-Benoît, et lui fendit le crâne. Ce dernier coup d'épée fut asséné avec une telle force, que l'arme se brisa sur le pavé. Un des satellites, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre, en disant : « Il a voulu être roi; plus même « qu'un roi : qu'il règne maintenant [1]. »

Telle fut, à cinquante-trois ans, la fin de ce vertueux primat; mort héroïque que, malgré ma faiblesse, j'ai osé retracer, enhardi, je

[1] *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. III, cap. XVIII, p. 133.

le dirai, par l'intérêt même de cette scène terrible. Lorsqu'il s'agit de peindre une grande catastrophe, l'artifice du style est moins nécessaire ; et quand les faits parlent si haut, l'éloquence n'est guère autre chose que la fidélité du récit.

CHAPITRE XIII.

Il reste encore quelque chose à dire sur cette horrible catastrophe, ou plutôt sur ses graves conséquences, et ce qui va suivre n'est que le complément nécessaire de ce récit : l'histoire d'un personnage fameux ne s'arrête pas au terme de son existence, quand sa mort agit encore pour lui; et jamais nulle mort, peut-être, ne fit plus d'impression, n'excita plus de regrets!

Un historien raconte qu'aussitôt que les habitants saxons de Canterbury apprirent cet attentat, dont ils n'avaient pas eu le moindre soupçon, attendu la sainteté du lieu, qu'ils avaient considéré comme un sûr abri, comme un port de salut pour Becket, ils s'assemblèrent dans les rues, en foule et tumultueusement, tout prêts à se soulever pour venger la mort de leur archevêque. On ne voyait, dit-on, parmi eux ni les riches ni les puissants : tous se tenaient renfermés dans leurs maisons; les uns par insouciance, les autres parce qu'ils craignaient d'irriter, par leur présence, la douleur qu'ils ne partageaient pas. Il n'y avait donc là que les humbles et les pauvres, c'est-à-dire ceux que le primat avait défendus et soulagés. Comme s'ils eussent douté de leur malheur, hommes et femmes, tous coururent à l'église, où ils se précipitaient confusément. Survenue un peu plus tôt, cette masse imposante eût prévenu le malheur qu'elle venait déplorer. Les uns baisaient, en les baignant de larmes, les mains et les pieds de celui qu'ils appelaient leur père, et dont le corps

était étendu près des marches de l'autel où il venait d'expirer ; d'autres trempaient des linges dans le sang qui couvrait les pavés du temple..... Puissance de l'attachement, dont la sainte illusion donne à nos yeux du prix à tout ce qui le rappelle, et aux objets même qui, pour d'autres, ne seraient qu'un sujet de dégoût ou d'effroi!

L'autorité normande, alarmée de ces démonstrations, qui déjà prenaient le caractère d'un soulèvement, fit proclamer à son de trompe, un édit portant défense à qui que ce fût, de donner publiquement au primat le nom de martyr; mesure qui n'atteignit pas complètement le but proposé. Ce nom de martyr, qu'on n'osait plus proclamer en public, à haute voix, on le prononça tout bas, en secret, et avec plus de regret et de conviction.

A l'occasion de cet homicide, l'archevêque d'York monta en chaire, non comme l'eût exigé son saint ministère, pour appeler sur

Becket cette miséricorde divine que la charité réclame, après leur trépas, pour les plus grands coupables, et dont la vertu même ne peut se passer, mais pour représenter sa mort comme un effet de la vengeance du ciél, disant qu'il avait péri, comme Pharaon, dans son crime et son orgueil.

D'autres évêques, dans leurs sermons, renchérirent encore sur ce langage d'iniquité. Le corps du traître, disaient-ils, ne devait pas reposer en terre sainte, et méritait de pourrir au gibet, ou d'avoir le bourbier le plus infect pour sépulture,

Cependant ces dépouilles mortelles, qu'on désignait à de tels outrages, avaient déjà leur place dans les caveaux de l'église, où des mains charitables les avaient secrètement déposées; et lorsque des soldats vinrent pour les enlever, ils ne purent découvrir ces restes sacrés, devenus l'objet d'un culte dont la ferveur alarmait de plus en plus l'autorité.

Ces imprécations contre celui qui n'était plus, cet acharnement contre des restes inanimés, ne firent que rendre la mémoire de

Becket plus chère, et sa cause plus sacrée. Cette persécution, prolongée au delà du trépas, eut l'effet qu'elle a presque toujours : elle fit un saint d'une victime. On ne priait point pour Becket, on l'implorait pour soi-même, et les imaginations montées attribuaient à son intervention des miracles qu'elles seules enfantaient. Toutefois, ce ne fut qu'au bout de deux ans que la cour de Rome reconnut et canonisa ce nouveau saint. Jusque-là les prêtres de villages ne pouvaient le nommer dans les offices divins, leurs paroissiens ne pouvaient l'invoquer dans leur misère ou leurs souffrances, ni visiter la place où il avait péri, sans s'exposer aux plus terribles châtiments, mais la canonisation mit un terme à ces rigueurs de l'autorité normande.

Henri, lorsqu'il apprit le meurtre de Becket, était à Bure, en Normandie, où il célébrait les fêtes saintes, entouré de ses barons et de ses prélats, et déployant à leurs yeux les pompes royales dans toute leur magnificence. Cette nouvelle le plongea tout à coup dans une sombre mélancolie. Retiré au fond de son pa-

lais, durant trois jours entiers il ne voulut prendre aucune nourriture, refusant même les soins de ses serviteurs. La tache qu'un tel crime allait imprimer à son règne, les malédictions de l'Eglise qu'il voyait déjà prêtes à fondre sur sa tête, les révoltes qu'elles pouvaient exciter contre son pouvoir mal affermi, peut-être aussi la conviction intérieure que s'il n'avait pas commandé l'assassinat, il l'avait du moins encouragé par ses discours, tout concourait à le jeter dans un trouble tel que, par moments, il semblait avoir perdu l'usage de sa raison.

Le quatrième jour, il fut tiré de cet état par les instances des officiers de sa maison. Son premier soin fut de tenter de désarmer le souverain pontife, et cinq envoyés lui furent adressés aussitôt avec des pouvoirs illimités. Le pape ne voulut pas d'abord les recevoir. L'événement tragique, objet de leur mission, ne le troublait guère moins que le roi lui-même, et il ne se rappelait qu'en rougissant, que son indulgence excessive à l'égard des adversaires du primat n'avait pas faiblement contribué à sa mort.

Le pape fit attendre huit jours l'audience que les envoyés lui demandaient ; voulant, par là, témoigner sa juste horreur d'un tel crime, et son éloignement à le pardonner. Durant tout ce temps, nul ne put l'approcher, pas même ses plus intimes confidents : il redoutait, sans doute, l'influence déjà si funeste de ses cardinaux, disposés encore, peut-être, à vendre au roi le pardon du meurtre de Becket, comme auparavant ils lui avaient vendu le droit de le persécuter.

Le jeudi avant Pâques, les envoyés furent introduits, et s'empressèrent tout d'abord (on devait s'y attendre), de défendre avec chaleur l'innocence de leur maître, disposé, toutefois, disaient-ils, à se soumettre sincèrement à la décision du souverain pontife, non seulement pour ce qui le concernait comme cause involontaire du meurtre de Becket, mais aussi en ce qui regardait l'affaire même, principe de ce triste événement et sujet de leurs longues querelles.

Adouci, mais non convaincu par ce langage, le pape se contenta d'excommunier en termes

généraux, non seulement les assassins, mais aussi leurs complices et leurs instigateurs. Puis il annonça qu'il enverrait sous peu les cardinaux Albert et Théodin en Angleterre, pour prendre connaissance exacte des faits et régler les conditions auxquelles le roi pourrait obtenir l'indulgence qu'il sollicitait.

Selon quelques historiens, les meurtriers du primat furent relégués dans un château royal au nord de l'Angleterre, et n'expièrent leur forfait que par la perte de leur liberté. Suivant une autre version, ils furent contraints pour le racheter de faire un pélerinage en Palestine, où, à peine arrivés, le climat en fit justice. Privés de la sépulture en terre sainte, ils furent inhumés dans un lieu impur; et leur crime, comme pour en perpétuer le souvenir, fut inscrit sur cette pierre tumulaire destinée ordinairement à rappeler l'estime et les regrets.

Henri II était encore en Normandie lorsqu'il apprit l'issue de cette négociation, qui dissipait en partie ses craintes sans néanmoins lui donner assez de confiance pour lui faire

désirer sur-le-champ une entrevue avec les légats. Le pape, en effet, ne s'était pas expliqué positivement, et n'avait pas fait connaître aux envoyés à quelles conditions leur maître obtiendrait la paix de l'Eglise; de sorte que le roi, malgré la résignation qu'il venait d'annoncer, craignant des conditions trop dures, préféra temporiser, selon son usage, et laisser au temps seul le soin d'assoupir cette affaire. Aussi, pour éviter les envoyés, il se rend aussitôt en Angleterre, où il ne reste que le temps nécessaire pour assembler une nombreuse armée et équiper une flotte de quatre cents voiles destinée à la transporter ainsi que lui à Waterford. Ces préparatifs, bien que poussés avec vigueur, exigèrent deux mois, et furent cependant terminés avant l'arrivée des légats; ce qui prouve qu'ils ne firent pas grande diligence. Au moment de son départ, Henri II eut soin de faire répandre le bruit qu'il passait en Irlande pour recevoir la soumission des naturels de ce pays. Cette expédition pouvait bien avoir été projetée, mais toutefois elle eut alors son

motif réel dans les prévisions politiques dont on vient de parler, qui, si elles ne furent pas l'unique cause de cette entreprise, en hâtèrent au moins l'exécution.

Pendant les cinq mois que le roi passa en Irlande, nul vaisseau parti des côtes d'Angleterre n'y vint aborder. Comme on était en octobre, on présuma que les vents contraires qui régnaient depuis long-temps empêchaient la traversée; mais elle était suspendue par l'ordre de ce prince, qui craignait encore, malgré la distance, que les légats ou les instructions dont ils étaient chargés ne parvinssent jusqu'à lui.

Tandis que Henri II est à Wexford, un message favorable arrive qui le détermine enfin à une entrevue avec les légats. Aussitôt il quitte l'Irlande, suivi de toute son expédition, débarque en Angleterre, la traverse rapidement, passe le détroit qui le sépare de la Normandie, et arrive à Barfleur quand Louis VII le croyait à Dublin. Etonné de la rapidité de sa course, ce prince s'écria: « Le « roi d'Angleterre ne galope ni ne vogue,

« il disparaît avec la rapidité de l'oiseau. Un « moment le transporte d'Irlande en Angle- « terre, un autre d'Angleterre en France [1]. »

La première conférence avec les envoyés n'eut aucun résultat, mais la seconde termina tout. Dans l'église cathédrale d'Avranches, en présence des légats, des évêques, des barons et du peuple, Henri jura solennellement, la main placée sur l'Evangile, qu'il n'avait participé de fait ni de paroles, au meurtre de Becket. Il fit ce serment sans hésitation et put le faire sans trahir la vérité, puisqu'il ne s'agissait pour lui que de se justifier de ses actes, non de ses intentions secrètes et de ses désirs cachés. Toutefois, comme il était évident que ses paroles passionnées avaient au moins enhardi les meurtriers à consommer le crime, il dut consentir, pour racheter cette participation admise comme involontaire, à entretenir, durant une année, deux cents cavaliers pour la défense de la Terre-Sainte, et à servir lui-même trois ans, si le pape l'exi-

[1] *Lingard's, History of England,* tom. II, p. 284.

geait, contre les infidèles, soit en Palestine, soit en Espagne ; de restituer en outre aux amis et aux partisans de l'archevêque, leurs terres et leurs propriétés ; de consentir aux appels, sauf les garanties nécessaires contre ceux qui seraient suspects à son autorité ; enfin, d'abolir les coutumes contraires aux libertés de l'Eglise, si de telles coutumes avaient été introduites depuis qu'il régnait. Dès qui eut pris cet engagement, il fut aussitôt délié des censures par les légats.

Henri II s'empressa de faire publier, dans toute l'étendue de son royaume, le bref du pape qui recommandait à tous les habitants de célébrer chaque année la mort de Saint-Thomas, le jour même de son martyre.

Ceux qui s'étaient toujours montrés les antagonistes les plus ardents de Becket furent ceux aussi qui affectèrent de recevoir cet ordre avec le plus d'empressement et de soumission, comme s'ils en eussent ressenti quelque joie. Foliot, surtout, voulant conserver son archevêché, se montra plus empressé que les autres, et ne se fit pas scrupule, malgré son acharnement

connu de tout le monde, de prêter serment qu'il n'avait en aucune façon contribué au meurtre du primat.

On pouvait penser que le règne de Henri, jusqu'alors constamment agité, allait avoir un cours plus tranquille, maintenant que la réconciliation de ce prince avec l'Eglise, enlevait aux factieux l'occasion et le prétexte de troubles qu'ils espéraient trouver dans les censures ecclésiastiques. En effet, si la race indigène, privée, par la conquête, de ses droits et de ses biens, sans patrie dans sa patrie même, avait fini pas se soumettre, par s'accoutumer en quelque sorte au joug de l'étranger, on devait croire que les descendants de ses spoliateurs, les héritiers de ses dépouilles se lasseraient à la fin d'une lutte moins généreuse, moins légitime, engagée par une ambition insatiable et le goût d'une indépendance absolue. Sous un gouvernement habile, dont chaque révolte nouvelle n'avait servi qu'à constater la puissance, le découragement seul eût, sans doute, mis un terme à la rébellion des grands vassaux; mais, comme on

l'a déjà fait remarquer, les insurrections, de l'autre côté du détroit, étaient sans cesse soutenues, souvent même excitées par ceux qui auraient dû s'efforcer de les prévenir ou de les comprimer; et lorsque les barons normands déployaient l'étendard de la révolte, c'était presque toujours à l'instigation des fils de leur souverain. La reine Eléonore, elle-même, qui ne pouvait pardonner à son époux ses nombreuses infidélités, animait contre lui les quatre fils, disons les quatre ennemis qu'elle lui avaient donnés. Ces princes étaient d'ailleurs soutenus, en toute occasion, par le roi de France, auquel, dans la circonstance dont on va parler, venaient de s'unir les grands vassaux du continent et de l'Angleterre, le puissant comte de Flandre et le roi d'Ecosse. Cette ligue, la plus formidable de toutes celles qui s'étaient formées contre Henri II, se proposait de mettre le prince Henri en possession de la royauté, qu'il partageait déjà, mais qu'il lui fallait tout entière. Ce jeune ambitieux était sur le point de s'embarquer, avec une flotte nombreuse, au port de Gravelines, et

plusieurs forteresses de la Grande-Bretagne étaient prêtes à recevoir ses garnisons. Déjà l'on se partageait le royaume du vieux roi (c'est ainsi qu'alors on désignait Henri II): le comte de Flandre devait avoir en partage le comté de Kent, et le roi d'Écosse ne rougissait pas d'exiger le comté de Northumberland pour prix de ses services. Le roi de France (c'était alors Philippe II, surnommé Philippe-Auguste) se contentait, pour sa part, du plaisir de détrôner un vassal qu'il craignait et dont il était jaloux.

Cette guerre, qui présentait si peu de chances favorables à Henri, ne fut cependant pour lui qu'un succès de plus. Comme elle ne se rattache pas essentiellement à notre sujet, nous en supprimons le récit, et ne l'avons mentionnée que parce qu'elle décida ce prince, dans l'espoir de la rendre heureuse pour ses armes, à faire un pélerinage qui va nous conduire avec lui au tombeau de Becket.

CHAPITRE XIV.

Henri II, encore en Normandie, ne se doutait nullement que les hostilités allaient être reprises contre lui. Entouré de ses grands vassaux, qui lui cachaient avec soin une ligue à laquelle ils étaient près de s'unir, ce prince ne soupçonnait pas le projet de ses ennemis ; et, dans sa sécurité trompeuse, ne l'eût sans doute appris que par le succès de

leurs armes, si l'évêque de Winchester ne fût venu en toute hâte l'avertir du danger qui le menaçait, et lui annoncer que son fils aîné, Henri, se disposait à passer en Angleterre, accompagné du comte de Flandre. Le roi, plus actif que tous ses ennemis, les prévint et fit aussitôt mettre à la voile, malgré le mauvais temps qu'ils n'avaient pas osé braver comme lui.

Durant cette traversée pénible, par un ciel sombre, au bruit des vents et des flots, Henri II semblait plongé dans une tristesse profonde, qu'augmentait ce désordre de la nature, image de sa vie agitée. Que de fois n'avait-il pas été forcé de passer cette mer pour soumettre des fils rebelles que jamais sa clémence n'avait pu ramener! Un grand nombre de ses serviteurs, enrichis par ses bienfaits, l'avaient abandonné pour s'attacher à ce fils qui venait l'attaquer jusque dans ses états, et dont la jeunesse promettait à leur ambition une faveur de plus longue durée. A peine, maintenant, osait-il compter sur son armée; chaque jour on débauchait ses trou-

pes; et, récemment encore, il s'était vu forcé, pour comprimer une révolte, de prendre à sa solde vingt mille aventuriers brabançons, et leur dut la victoire, qu'ils assuraient presque toujours au premier qui voulait l'acheter. La reine elle-même, qu'il comptait parmi ses ennemis, lui inspirait une défiance telle, par ses intrigues politiques, qu'il l'avait fait monter sur son vaisseau et la ramenait, non comme épouse, mais comme captive.

C'est sous l'impression de ces lugubres pensées qu'il débarque à Southampton. L'orage a cessé; mais l'âme de Henri, toujours sombre, n'a pas, comme le ciel, repris son calme et sa sérénité. Au contraire, à mesure qu'il approche du terme de son voyage, ses douloureux souvenirs, que la vertu seule eût rendus moins amers, semblent ravivés par ses remords. Il continue à garder le silence, et sa préoccupation, dans l'attente de la scène terrible que lui-même se prépare, mêle à sa tristesse quelque chose de soucieux et d'inquiet. Déjà l'on a remarqué que depuis son débarquement, le pain et l'eau ont remplacé

sa nourriture habituelle, naturellement frugale. Le costume va changer aussi; et lorsque, après un jour et une nuit de marche, il aperçoit l'église cathédrale de Canterbury, il descend aussitôt de cheval, ôte sa chaussure et quitte ses riches vêtements de soie pour revêtir l'habit de pénitent. C'est ainsi qu'il se dirige vers la ville. Sans l'escorte de ses gens d'armes, sans la nombreuse suite de ses courtisans et de ses serviteurs, on eût difficilement reconnu le roi sous cet humble costume, qui contrastait avec le luxe de sa cour. Lorsqu'il fit son entrée dans Canterbury, on s'aperçut que ses pieds déchirés marquaient d'une empreinte de sang la trace de chacun de ses pas.

Henri II, on ne saurait le nier, indépendamment de la persévérance qui secondait si bien l'habileté de ses vues, possédait encore cette force de caractère nécessaire aux entreprises qui exigent le mépris des dangers et de la douleur. La scène qui va suivre en pourra fournir la preuve.

Arrivé à l'église, le roi se fait conduire au

crypte, et tombe à genoux au pied du tombeau du martyr, comme anéanti dans sa douleur ; tandis que, de son côté, l'évêque de Londres, ce même Gilbert Foliot, dont la haine furibonde souhaitait à Becket le bourbier le plus infect pour sépulture, monte en chaire, et forcé de prendre un autre langage, se contente, cette fois, d'exalter la piété d'un prince qui, sans avoir à se reprocher une participation réelle au meurtre du primat, vient cependant, de lui-même, expier quelques expressions imprudentes échappées à sa colère, et que ceux dont il désavoue hautement le crime avaient mal interprêtées. Après cette allocution du prêtre courtisan, Henri se rend au chapitre, où se trouvaient rassemblés tous les moines, quelques évêques, plusieurs abbés et un certain nombre de clercs. Là, ce prince s'accuse lui-même en leur présence et se soumet à recevoir de chacun d'eux (ils étaient quatre-vingts), des coups de discipline, dont la plupart, appliqués par des mains ennemies, durent laisser de longues traces sur les chairs du monarque. Ensuite, pour achever sa pénitence, il descend de nouveau dans le crypte,

où il passe la nuit entière à prier au pied du tombeau de sa victime, constamment agenouillé, et refusant le coussin que, dans cette posture fatigante, on voulait placer sous lui. Après matines, il fait le tour de l'église supérieure, prie devant tous les autels et toutes les reliques, puis revient au caveau du saint, où il reste encore tout le jour en prières. Le lendemain matin, après avoir entendu la messe avec une extrême ferveur, il monte à cheval et se rend à Londres, le cœur moins triste et la conscience soulagée.

Si, comme un historien l'affirme avec vraisemblance, cette scène pieuse ne fut qu'un calcul de la politique de Henri, pour gagner les habitants du comté de Kent, et n'avoir pas à craindre leur soulèvement quand il avait déjà tant d'ennemis sur les bras, on peut dire que sa ruse eut un plein succès; et, loin de se joindre à ses adversaires, tous, au contraire, prirent les armes pour lui.

Toutefois, tant d'impressions pénibles, un long jeûne, et la fatigue d'un rôle tellement bien joué, qu'il ne manquait rien à cette péni-

tence qu'un repentir sincère, toutes ces causes réunies mirent en défaut la vigueur du roi, qui d'ailleurs avait passé l'âge où nos forces semblent se prêter et suffire à tout. Aussi, fut-il saisi d'un accès de fièvre violent qui le força de garder le lit plusieurs jours.

Le cinquième jour de sa maladie, et lorsque Henri, pour la première fois, commençait à reposer, un étranger se présente, porteur, dit-il, d'une dépêche importante qui doit causer une grande joie au souverain, et qu'il veut lui remettre lui-même. On lui refuse d'abord l'entrée du palais; mais il insiste, et, malgré la consigne, parvient jusqu'à la chambre à coucher du prince, qu'il se fait pareillement ouvrir, à la faveur de cette assurance que donne une bonne nouvelle qu'on vient annoncer. Dès qu'il est introduit, le messager, pour rassurer le roi, extrêmement surpris à sa vue, et plus défiant parce qu'il est plus faible, nomme aussitôt Ranulf de Glanville son maître. A ce nom de Glanville, l'un de ses vassaux les plus dévoués, le roi dit aussitôt : « Comment va Glanville? — Très bien,

« sire, répond l'envoyé, et ce message, dont « il me charge, vous apprendra que votre « ennemi, le roi d'Écosse, est maintenant « votre prisonnier. — Répétez, répétez ces « paroles ! s'écrie Henri, transporté de joie. » Et en même temps, saisissant la dépêche, il la lit deux fois, craignant de lire mal comme il craignait de mal entendre. Dès lors il se sent moins souffrant, moins abattu; il croit que les mânes de Becket sont enfin apaisés, et que son sort va changer ; mais la fortune qui, parfois, fait précéder ses coups d'une faveur fugitive et trompeuse, comme pour les rendre plus sensibles, lui ménageait un nouvel ennemi.

La joie, aux effets si prompts, si salutaires, rendit assez de force à Henri pour achever, à la tête des siens, cette campagne et cette victoire commencées sans lui. Les braves Saxons qu'il venait en un jour, et par une feinte piété, de rallier à sa cause, la servirent utilement. Les ennemis furent battus sur tous les points. On fit prisonniers un si grand nombre de barons et de comtes, que, suivant un contem-

porain, « on avait peine à trouver assez de « cordes pour les lier, et assez de prisons pour « les renfermer [1]. » Cet échec mit obstacle aux projets du jeune Henri et du comte de Flandre, et empêcka leur débarquement en Angleterre.

Mais, c'était en vain que le roi déjouait sans cesse les desseins de ses ennemis, qu'il pouvait vaincre sans pouvoir les décourager. On n'aimait pas, on l'a dit, son autorité; et ses provinces du continent, qui lui étaient échues, les unes à titre d'héritage paternel, les autres comme dot de sa femme Éléonore, toujours disposées à secouer le joug, semblaient plus que l'Angleterre même, une possession arrachée par la conquête. Elles se soulevaient, au moindre signal, en faveur de ces princes qui, lorsqu'ils étaient vaincus par leur père, livraient à sa vengeance, en gage de leur soumission, les villes qui s'étaient follement déclarées pour eux. De son côté, Henri, plus d'une fois, agissant contre lui-

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 288.

même, s'était porté médiateur entre ces jeunes ambitieux qui ne s'aimaient pas plus qu'ils n'aimaient leur père, et ne s'entendaient bien que pour se liguer contre lui. Des quatre fils qu'il avait eus d'Éléonore, un seul, Jean, le plus jeune de tous, n'avait encore pris aucune part aux révoltes de ses aînés. Abusé par les apparences, Henri II attribuait à l'attachement de ce fils une neutralité qui n'avait pour cause que sa jeunesse, encore exempte d'ambition, et, dans cette confiance trompeuse, reportait sur lui l'affection qu'il refusait aux autres. Mais son illusion va cesser : ce fils avait grandi!

Les hostilités avaient à peine cessé qu'elles recommencèrent à l'occasion d'une contestation d'intérêts entre Richard, son fils, comte de Poitiers, et le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Henri II fut forcé de prendre part à cette querelle, dont les Aquitains et les Poitevins cherchaient à profiter, dans l'espoir d'échapper à sa domination. Le roi de France aussi ne crut pas dévoir rester étranger à cette lutte, et fidèle au système de

son prédécesseur, profita de l'embarras de son vassal pour lui déclarer la guerre. Après quelques faits d'armes non décisifs et d'un succès à peu près balancé, que suivirent chaque fois des conférences où l'on ne put s'entendre, une attaque plus générale, dans laquelle figurèrent les Bretons, vint anéantir la puissance de Henri.

Le roi d'Angleterre, affaibli de corps et d'esprit, moins par l'âge que par les soucis et le malheur, semblait avoir perdu, sinon le courage, du moins cette énergique activité qui, plus d'une fois, avait déconcerté ses ennemis, mais qu'ils ne redoutaient plus, maintenant que les meilleures troupes de ce prince venaient de passer sous les drapeaux de Richard, auquel, chaque jour, quelques uns de ses barons et de ses chevaliers allaient offrir ce serment de fidélité que son autre fils, Henri, avait également reçu, et que les chefs de partis, malgré le mépris qu'un traître inspire toujours, acceptent comme gage d'un dévouement qu'ils récompensent sans y croire. Au surplus, le roi avait un ennemi de moins;

ce fils aîné, associé à son pouvoir et son élève dans l'art de régner, venait de mourir. On dit qu'il le pleura, oubliant les chagrins qu'il lui avait causés, et touché du repentir qu'il avait témoigné en mourant. Néanmoins, comme Henri II ne connut jamais la douceur des affections domestiques, et comme il lui restait encore d'autres héritiers de sa couronne, le père et le monarque durent être bientôt consolés. Quant au peuple, soit du continent, soit de l'Angleterre, il comptait un oppresseur de moins, et il eût vu mourir les autres frères sans en éprouver aucun regret : ce n'étaient pas de ces princes dont on aime la mémoire, et dont la mort, véritable calamité publique, jette le deuil sur tout un pays !.....

CHAPITRE XV.

Dans la situation critique où se trouvait Henri II, hors d'état, par la défection d'une partie de son armée, de soutenir la guerre, il fallait bien qu'il sollicitât la paix et se résignât à l'acheter chèrement. Il ne l'obtint en effet du roi de France qu'à de dures conditions. Parmi celles qu'il eut à subir, fut la renonciation à l'obéissance de ceux de ses vassaux qui s'étaient déclarés pour Richard ; à moins qu'ils ne voulussent redevenir ses

hommes liges. De plus, suivant une autre clause, la moins importante en elle-même, mais qui dut coûter beaucoup au ressentiment d'un père justement irrité, Henri prit l'engagement de recevoir en grâce ce fils Richard qu'il détestait, et de lui donner le baiser de paix en signe de réconciliation.

Pendant la conférence des deux rois, et tandis que Philippe II dictait en vainqueur les conditions de cette paix rendue plus onéreuse par la trahison, qu'elle ne l'eût été par la victoire, on entendit un grand coup de tonnerre, bien que rien n'annonçât un orage, et la foudre tomba entre les deux princes, sans toutefois les toucher. Effrayés l'un et l'autre, ils se séparèrent pour un moment, et reprirent bientôt l'entretien commencé. Mais à peine étaient-ils revenus à la même place, qu'un second coup de tonnerre, non moins fort que le premier, se fit entendre. Henri II, alors dans cette disposition d'esprit où nos yeux prévenus rattachent à la fatalité qui pèse sur nous les événements les plus ordinaires

de la vie, fut tellement troublé par ce phénomène, dans lequel il croyait voir un funeste présage, que les rênes de son cheval échappèrent à sa main, et qu'il serait tombé, si l'un des officiers de sa suite ne l'eût soutenu. Son extrême faiblesse, qui força de le transporter à sa demeure, mit fin à cette entrevue avant qu'on eût tout réglé.

Ce fut au chevet du roi malade qu'on vint lire, article par article, le traité qu'il devait signer, comme si l'on eût craint que le retour de la santé ne le fît changer de résolution. Lorsqu'on arriva à la clause qui déliait du serment de fidélité ceux de ses vassaux qui s'étaient rangés du parti de Richard, il en demanda la liste, pour savoir quels étaient ceux qui l'avaient abandonné. Le premier nom qu'il lut fut celui de Jean, de ce fils objet de toute son affection, et qui lui seul le consolait d'être père. Si la justice divine eût voulu donner un vengeur à Becket, il faut l'avouer, elle n'aurait pu mieux choisir. A cette vue, retrouvant un reste de forces que lui rend l'excès même de sa douleur, il se lève sur

son séant, et promenant autour de lui des yeux hagards, étonnés, comme un homme qui, doutant s'il veille, cherche à se convaincre, par le témoignage de ce qu'il voit, que ce qu'il entend n'est pas un songe : « Est-ce bien vrai, « dit-il, que Jean, mon cœur, mon fils de « prédilection, celui que j'ai chéri plus que « tous les autres, et pour l'amour duquel je « me suis attiré tous mes malheurs, s'est aussi « séparé de moi? » On ne pouvait lui cacher la vérité. « Eh bien, dit-il, en retombant sur son lit et en tournant le visage contre le mur : « Que tout aille dorénavant comme il « pourra; je n'ai plus de souci de moi ni du « monde [1]. » Ce fils, en imitant la conduite impie de ses frères, complétait le tableau que Richard, l'un d'eux, faisait de toute sa famille, lorsqu'il disait un jour, avec un sourire satanique : « Est-il étonnant que sortis « d'une telle souche, nous vivions mal les uns « avec les autres? Ce qui provient du diable « doit retourner au diable [2]. »

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 342.
[2] *Ibid*, t. III, p. 309.

Ce même Richard survint peu d'instants après la fatale lecture, comme pour en mieux assurer l'effet. Il s'approcha de son père et lui demanda le baiser de paix, qu'il désirait, non comme gage d'un pardon auquel le repentir seul pouvait donner du prix, mais comme exécution du traité, et comme signe de cette réconciliation politique qu'il jugeait nécessaire au moment de lui succéder.

Malgré l'indifférence qu'il venait d'exprimer pour les choses de ce monde, Henri, fidèle jusqu'à la fin à son rôle de roi, sut cacher son ressentiment, et donna le baiser de paix. Mais, tandis que Richard s'éloignait : « Si « seulement, dit-il à voix basse, Dieu me fai« sait la grâce de ne point mourir avant de « m'être vengé de toi[1] ! » Lorsque ces paroles, que sans doute il ne croyait pas avoir été entendues, furent reportées par Richard à la cour de France, les seigneurs jetèrent de grands éclats de rire, et dans l'égoïsme de leur frivole gaîté, firent ce qu'ils nommaient la *bonne paix du roi*, un texte d'inépuisables

[1] *Conquête de l'Angleterre*, tome III, p. 342.

plaisanteries, sans se soucier de ce qu'il y avait de sinistre, pour un fils, dans ces paroles menaçantes et ces adieux d'un père mourant.

Après ces douloureuses scènes, qui n'avaient pu qu'empirer le mal, la situation du malade fut telle, que ses médecins perdirent tout espoir de le sauver. Il voulut, cependant, malgré son excessive faiblesse, qu'on le transportât à Chinon, ville de cette belle Tourraine, où sa santé, depuis quelque temps, eût exigé qu'il résidât, mais où les soins de son gouvernement l'empêchaient de se fixer. Tel est le sort des rois : maîtres d'un royaume, ils ne peuvent choisir une demeure. Pendant ses derniers moments, on l'entendait, par intervalle, proférer d'une voix presque éteinte, des paroles entrecoupées qui rappelaient, en souvenirs confus, la conduite de ses fils, cause de ses malheurs : « Honte, disait-il, « honte à un roi vaincu ! Maudit soit le jour « où je suis né, et maudits de Dieu soient « les fils que je laisse [1] ! »

[1] *Conquête de l'Angleterre*, t. III, p. 342.

Les gens d'église qui l'assistaient, essayèrent en vain de lui faire rétracter sa malédiction; ils ne purent l'y décider, malgré leurs exhortations pressantes; et ce fut dans des sentiments de haine, non de repentir, que ce prince, à l'âge de soixante et un ans, termina sa carrière, entouré des secours de la religion, mais privé des consolations de l'amitié, si nécessaires à nos derniers moments, et, de plus, emportant le double regret de laisser une couronne et de la laisser à un fils qu'il haïssait.

Henri II, après sa mort, ne fut pas traité comme un monarque puissant et regretté, mais comme un maître qu'on avait servi sans l'aimer, par intérêt, par ambition, et dont on ne craignait pas de blesser le successeur, peu jaloux de sa mémoire, par des obsèques sans pompe, auxquelles il ne devait pas assister. Le corps de ce prince fut abandonné lorsqu'on l'eut dépouillé; et tout ce qui se trouvait d'objets de quelque valeur dans la maison où il venait d'expirer, fut enlevé rapidement. Chacun semblait reprendre son bien.

Henri II avait exprimé le désir d'être inhumé à Fontevrault, célèbre abbaye de femmes, située à quelques lieues de Chinon; mais il fallait avant tout l'ensevelir et l'on fut forcé de chercher long-temps quelqu'un qui voulût se charger de ce soin. On eut également beaucoup de peine à se procurer des chevaux pour le transporter à sa dernière demeure. Peut-on voir, sans gémir sur l'inconstance des choses du monde, tant de faste remplacé par tant de misère, et à l'obéissance servile, succéder un tel oubli de tout respect humain! Le corps demeura plusieurs jours exposé dans l'église de l'abbaye, la face découverte.

Lorsque Richard eut appris, par la rumeur publique, la mort de celui dont il aurait dû recevoir le dernier soupir, il vint à l'église où le corps de son père était déposé. A la vue de ce visage, dont les traits contractés par une violente agonie semblaient le menacer encore de sa malédiction, le comte de Poitiers, malgré ce grand courage qui le fit surnommer *Cœur de Lion*, se sentit presque défaillir. C'est que la valeur la mieux éprouvée ne nous ga-

rantit pas des émotions subites de la conscience. Lorsqu'il eut formulé froidement unc courte prière, Richard s'éloigna avec précipitation et ne revint plus, n'emportant qu'un souvenir fugitif de cette scène qui fut pour lui plutôt lugubre que triste.

C'est ce même Richard, successeur de Henri II au trône d'Angleterre, qui, rentré dans ses états après avoir été retenu longtemps captif à Worms par l'empereur d'Allemagne, accabla d'impôts et d'exactions de tout genre ce peuple, épuisé déjà par les sacrifices auxquels il s'était soumis pour fournir la rançon du royal prisonnier, qui avait été fixée à cent mille livres d'argent, outre un tribut annuel de cinq mille livres sterling. Vraiment, c'était payer un peu cher le retour d'un tel maître.

Les personnes, chargées de la cérémonie des funérailles, désirèrent orner le corps de quelques uns des insignes du suprême pouvoir. Mais les gardiens du trésor de Chinon ne voulurent d'abord rien donner, et ne consentirent, qu'après une longue insistance, à livrer

un vieux sceptre et un anneau de peu de prix. Cela ne suffisait pas; il manquait une couronne à ce front glacé. On se servit, pour en tenir lieu, d'une frange d'or détachée d'un vêtement de femme, dont on façonna une espèce de diadème. Ce fut dans cet appareil bizarre, qui ne rappelait ni le néant, ni la grandeur, que fut inhumé ce puissant monarque, chef de cette dynastie angevine qui, jusqu'en 1485 a donné des rois à l'Angleterre.

Sur ce même continent où le corps de Henri, abandonné de tout le monde, avait reçu sans pompe comme sans témoins les honneurs de la sépulture, plusieurs asiles qui s'étaient ouverts à Becket, jouirent long-temps d'une sorte de célébrité. A Auxerre, l'une des villes qu'il habita, on montrait aux voyageurs une maison où il fut recueilli pendant son exil et que presque tous les habitants des environs avaient visitée. C'était le pélerinage de ceux qui ne pouvaient faire l'autre au tombeau du martyr; mais c'est là surtout qu'on se rendait avec empressement. Nul autre tom-

beau, durant le moyen-âge, ne reçut autant d'offrandes et de prières. On y compta, dans le cours d'une seule année, plus de cent mille pélerins, qui tous y portèrent quelque don, et de ce nombre Louis VII, roi de France, qui vint y déposer le plus riche joyau de la chrétienté. Sans doute, un culte si fervent devait se ralentir et même cesser un jour; c'est le sort de toute chose : tout est ruine et oubli. Mais ce qui surprend bien plus, ce qui cause en nous une impression plus pénible encore que le ravage des ans, que l'oubli lui-même, autre ouvrage du temps; ce qui rend l'âme triste sans la rendre pensive et rêveuse, c'est la profanation de ce qui jadis fut cher et sacré.

Cette profanation, cependant, était réservée aux restes mortels de Becket, qui furent troublés dans leur repos par la double violation de la tombe et de l'autel. Irrité, sans doute, au souvenir de la longue résistance du primat, et plus avide, plus impie que ses prédécesseurs, Henri VIII, en lutte ouverte d'ailleurs avec la cour de Rome, ne voulut voir qu'un sujet rebelle dans celui qu'elle avait

canonisé. Après s'être emparé des nombreuses et riches offrandes accumulées, par la piété, sur le tombeau, but de tant de pélerinages, il fit juger et condamner le saint, dont le nom disparut du calendrier. Le nôtre l'a c servé comme l'histoire elle-même, où cupe à jamais une place. Mais c'eût été trop peu de l'injure faite à la mémoire du martyr, il fallait y joindre un outrage plus sacrilége encore. Ses reliques, enlevées du lieu où elles reposaient depuis plus de trois siècles, furent brûlées, et leurs cendres jetées au vent. Dès lors, on cessa de célébrer l'office divin sur l'autel qui ne les renfermait plus, comme si Dieu s'en était retiré.

Un monastère abandonné, et dont on ne voit plus que les restes, dépendait jadis de cette cathédrale de Canterbury, si riche d'architecture et de souvenirs! Il avait été fondé par saint Augustin, le missionnaire et l'apôtre de la Grande-Bretagne. Le primat venait souvent se recueillir, se fortifier dans ce pieux séjour dont rien ne rappelle aujourd'hui l'ancienne destination. L'industrie, fatale aux sou-

venirs, s'est établie au milieu de ses ruines que nul ne va plus visiter..... Les plaisirs, du moins, n'ont pas profané ce saint lieu, et le travail a seul remplacé la prière.

ANCIENNE BALLADE

SUR

LA CAPTIVITÉ ET LE MARIAGE

DE GILBERT BECKET [1].

Texte.

In London was young Beichan born,
He longed strange countries for to see;
But he was taen by a savage moor,
Who handled him right cruellie.

For he viewed the fashions of that land;
Their way of worship viewed he;
But to Mahound, or Termagant,
Would Beichan never bend a knee.

[1] Jamieson's popular songs, vol. II, p. 117.

So, in every shoulder they 've putten a bore;
In every bore they 've putten a tree;
And they have made him trail the wine;
And spices on his fair bodie.

They 've casten him in a dungeon deep,
Where he could neither hear nor see;
For seven years they kept him there,
Till he for hunger's like to die.

This Moor he had but a daughter,
Her name was called Susie Pye;
And every day as she took the air,
Near Beichan's prison she passed by.

And bonny, meek, and mild was she
Though she was come of an ill kin;
And oft she sigh'd, she knew not why,
For him that lay she dungeon in.

O so it fell, upon a day
She heard young Beichan sadly sing;
And ay and ever in her ears
The tones of hopeless sorrow ring.

« My hounds they all go masterless;
« My hawks they flee from tree to tree;
« My younger brother will heir my land;
« Fair England again I'll never see! »

The doleful sound, from under ground,
Died slowly on her listening ear:
But let her listen ever so long,
The never a word more could she hear.

And all night long no rest she got,
  Young Beichan's song for thinking on;
She's stown the keys from her father's head,
  And to the prison strong is gone.

And she has open'd the prison doors,
  I wot she open'd two or three,
Ere she could come young Beichan at,
  He was locked up so curiouslie.

But when she came young Beichan before,
  Sore wonder'd he that may to see;
He took her for some fair captive :
  « Fair lady, I pray, of what countrie? »

« O have ye any lands, she said,
  « Or castles in your own countrie,
« That ye could to a lady fair,
  « From prison strong to set you free? »

— « Near London town I have a hall,
  « With other castles two or three;
« I 'll give them all to the lady fair
  « That out of prison will set me free. »

« Give me te truth of your right hand,
  « The truth of it give unto me,
  « That for seven years ye'll no lady wed
  « Unless it be along with me. »

— « I 'll give thee the truth of my right hand;
  « The truth of it I 'll freely gie,
  « That for seven years I 'll stay unwed,
  « For the kindness thou dost show to me. »

And she has brib'd the proud warder
Wi' mickle gold and white monie;
She's gotten the keys of the prison strong,
And she has set young Beichan free.

She's gi'en him to eat the good spicecake;
She's gi'en him to drink the blood redwine;
She's bidden him sometimes think on her
That has kindly freed him out of pine.

She's broken a ring from her finger,
And to Beichan half of it gave she :
« Keep it, to mind you of that love
« The lady bore that set you free.

« And set your foot on good ship-board,
« And haste ye back to your own countrie;
« And before that seven years have an end,
« Come back again, love, and marry me. »

« But long ere seven years had an end
« She long'd full sore her love to see;
« For ever a voice within her breast
« Said : « Beichan has broke his vow to thee. »
So she's set her foot on good ship-board
And turn'd her back on her own countrie.

She sailed east, she sailed west,
Till to fair England's shore she came;
Where a bonny shepherd she espied,
Feeding his sheep upon the plain.

« What news, what news, thou bonny shepherd?
« What news hast thou to tell to me? »
— « Such news I hear, ladie, he says,
« The like was never in this countrie;

« There is a wedding in yonder hall
« Has lasted these thirty days and three;
« Young Beichan will not bed with his bride,
« For love of one that's yon the sea. »

She's put her hand in her pocket,
Gi'en him the gold and white monie :
« Hae, take ye that, my bonny boy,
« For the good news thou tell'st to me. »

When she came to young Beichan's gate;
She tirled softly at the pin;
So ready was the proud porter
To open and let this lady in.

« Is this young Beichan's hall, she said,
« Or is that noble lord within? »
— « Yea, he's in the hall among them all
« And this is the day of his weddin. »

— « And has he wed anither love?
« And has he clean forgotten me? »
And, sighin', said that gay ladie,
« I wish I were in my own countrie. »

And she has taen her gay gold ring,
That with her love she brake so free;
Says : « Gie him that, ye proud porter,
And bid the bridegroom speak to me. »

When the porter came his lord before,
He kneeled down low on his knee.
« What aileth thee, my proud porter,
« Thou art so full of courtesie? »

— « I've been porter at your gates,
« It's thirty long years now and three;
« But there stands a lady at them now,
« The like o'her did I never see;

« For on every finger she has a ring,
« And on her mid finger she has three;
« And as meickle gold aboon her brow
« As would buy an earldom to me. »

Its out then spake the brid's mother,
Aye and an angry woman was she;
« Ye migt have excepted our bonny bride;
« And two or three of our companie. »

— « O hold your tongue, thou bride's mother
« Of all your folly let me be;
« She's ten times fairer nor the bride,
« And all that's in your companie.

« She begs one sheave of your white bread,
« But and a cup of your red wine;
« And to remember the lady's love,
« That last reliev'd you out ot pine. »

— « O well-a-day! said Beichan then,
« That I so soon have married thee!
« For it can be none but Susie Pye,
« That sailed the sea for love of me. »

And quickly hied he down the stair;
  Of fifteen steps he made but three;
He's ta'en his bonny love in his arms,
  And kist, and kist her tenderlie.

— « O hae ye ta'en anither bride?
  « And hae ye quite forgotten me!
« And hae ye quite forgotten her,
  « That gave you life and libertie? »

She looked o'er her left shoulder,
  To hide the tears stood in her e'e :
« Now fare thee well, young Beichan, she says,
  « I'll try to think no more on thee. »

— O never, never, Susie Pye,
  « For surely this can never be;
« Nor ever shall I wed but her,
  « That's done and dree'd so much for me. »

Thenout and spake the forenóon bride :
  « My lord, your love it changeth soon;
« This morning I was made your bride,
  « And another chose ere it be noon. »

— « O hold thy tongue, thou forenoon bride;
  « Ye're ne'er a whit the worse for me;
« And when ye return to your own countrie,
  « A double dower I'll send with thee. »

He's taen Susie Pye by the white hand
  And gently led her up and down;
And ay as he kist her red rosy lips
  « Ye're welcome, jewel, to your own. »

26

He's taen her by the milk-white hand,
  And ed her to yon fountain stane;
He's changed her name from Susie Pye,
  And he's call'd her his bonny love, lady Jane.

ANCIENNE BALLADE

SUR

LA CAPTIVITÉ ET LE MARIAGE DE GILBERT BECKET.

Traduction.

A Londres, naquit le jeune Becket. N'ayant pu résister au désir de voir des régions étrangères, il tomba au pouvoir d'un Maure cruel qui le fit souffrir sans pitié.

C'est que Becket, après avoir observé les mœurs de ces contrées, après avoir vû les rites de leur religion, ne voulut jamais fléchir le genou devant Mahomet ni devant Termagant.

Aussi fut-il traité comme les bêtes de somme : attelé comme elles et mis sous le joug ; forcé aussi de travailler à la vigne, et de porter, sur son corps délicat, les denrées du pays.

On l'enferma dans un cachot profond où ni son ni lumière n'arrivaient jusqu'à lui. Il y resta pendant sept ans, mourant presque de faim.

Ce Maure avait une fille unique, du nom de Susanne Pye, qui, chaque jour, lorsqu'elle prenait l'air, passait à côté de la prison de Becket.

Aimable, douce, sensible, bien qu'elle appartînt à une race méchante, souvent, sans pouvoir s'en rendre compte, elle soupirait pour l'habitant du donjon.

Or, il arriva, un certain jour, qu'elle entendit le jeune Becket chanter mélancoliquement. Dès lors, son oreille fut constamment frappée de ces accents d'une douleur sans espérance :

« Mes levriers vont tous sans leur maître ; ils « fuient d'arbre en arbre, mes faucons ! mon jeune « frère héritera de mes domaines ; belle Angleterre, « je ne vous verrai plus ! »

Ces tristes sons, échappés de dessous terre, vinrent expirer tristement dans son oreille captive ; mais elle eut beau écouter, écouter encore, elle ne put entendre un seul mot de plus.

Comme les nuits entières se passaient, pour elle, sans repos, car elle répétait sans cesse le chant du jeune Becket, elle déroba des clefs sous le chevet de son père, et se rendit à la redoutable prison.

Et elle ouvrit les portes de la prison; elle en ouvrit, je pense, deux ou trois, avant de pouvoir arriver jusqu'au jeune Becket, tant il était soigneusement gardé !

Mais lorsqu'elle se trouva en face du prisonnier, il fut étrangement surpris à la vue de cette jeune fille, qu'il prit pour quelque belle captive : « O aimable personne, dit-il, quel est, je vous prie, votre pays? »

« Mais vous-même, dit-elle, auriez-vous dans votre « pays, quelques domaines, quelques châteaux où « vous pourriez recueillir la jeune femme qui vous « rendrait libre en rompant vos fers. »

— « Je possède, près de la ville de Londres, un « domaine et quelques châteaux; je les donnerai tous « à la belle personne qui me rendra ma liberté. »

— « Jurez-moi, sur votre main droite; faites-moi « ce serment, que d'ici à sept ans vous n'épouserez « aucune femme, si ce n'est moi-même. »

— « Je vous le jure sur ma main droite, et c'est « dégagé de tout lien que je suis prêt à vous faire ce « serment de rester libre pendant sept années, en « retour de cet intérêt que vous me témoignez. »

Et lorsqu'elle eut gagné le terrible gardien, au moyen de beaucoup d'or et d'argent, elle s'empara des clefs de la terrible prison, et rendit le jeune Becket à la liberté.

Elle lui fit manger des gâteaux savoureux, lui fit boire un vin rouge et vermeil, le priant de songer quelquefois à celle qui, charitablement, l'avait tiré de peine.

Ayant rompu un anneau qu'elle avait au doigt, elle en donna la moitié à Becket :—Prenez cela, dit-elle, « pour vous rappeler l'amour d'une femme qui vous « a rendu libre.

« Et montez sur un bon vaisseau; retournez « promptement dans votre pays natal; et avant que « sept ans se soient écoulés, revenez de nouveau, « mon âme, pour m'épouser. »

Mais long-temps avant ce terme de sept ans, il lui tardait trop de revoir son bien-aimé; car une voix, sans cesse, lui criait au fond du cœur : « Becket a violé la foi qu'il t'avait jurée. » Aussi elle s'embarqua sur un bon voilier, et abandonna sa propre patrie.

Elle vogua de l'Orient au Couchant, jusqu'à ce qu'enfin elle toucha le rivage de la belle Angleterre. Là elle aperçut un brave berger faisant paître son troupeau dans la plaine.

« Quelles nouvelles, quelles nouvelles, bon berger?
« Que peux-tu m'apprendre de nouveau, dit-elle? »
— « Des nouvelles, Madame, telles que dans ce
« pays jamais on n'en apprit de semblables.

« Là bas, dans ce château, on célèbre des noces
« qui durent depuis trentre-trois jours; et le jeune
« Becket ne veut pas entrer au lit nuptial, par
« attachement pour une femme qui est de l'autre côté
« de la mer. »

Ayant porté la main à sa poche, elle lui donna de l'or et de l'argent. « Prends cela, brave jeune « homme, dit-elle, pour la nouvelle importante que « tu m'apprends. »

Quand elle fut arrivée à la porte du jeune Becket, il lui suffit de toucher légèrement au marteau, tant le vigilant gardien mit d'empressement à ouvrir et à la faire entrer.

« Est-ce ici, dit-elle, l'habitation du jeune Becket,
« ou du moins, ce noble seigneur est-il en ce lieu? »
— « Oui, il est en ce logis avec beaucoup d'autres
« personnes; et ce jour est celui de ses noces. »

— « Ainsi, il aurait épousé une autre amante?
« Ainsi, il m'aurait entièrement oubliée? » Et cette intéressante femme dit en soupirant : « Que ne suis-je « dans ma patrie! »

Et prenant ce brillant anneau d'or, qu'elle avait partagé si volontiers avec son amant, elle s'écria : « Porte-lui ceci, toi gardien vigilant, et prie ce nouvel « époux de venir me parler. »

Quand il fut devant son maître, il s'agenouilla humblement devant lui. « Qui vous trouble ainsi, « mon fidèle gardien; et pourquoi cet excès d'é- « gards? »

— « Voilà aujourd'hui trente-trois ans que je garde « votre demeure, et il y a maintenant, à votre porte, « une femme, telle que jamais la semblable ne « m'est apparue.

« Car, à chacun de ses doigts, elle a un anneau, et « trois à celui du milieu; et autant d'or autour de sa « tête qu'il m'en faudrait pour acquérir un comté. »

Alors la belle-mère (c'était une femme emportée), de s'écrier tout haut : « Vous eussiez pu faire excep- « tion pour notre aimable fiancée, et même deux ou « trois femmes de la société ! »

— « Oh! gardez votre langue, vous, belle-mère, et « faites-moi grâce de vos extravagances ; elle est dix « fois plus belle, non seulement que la mariée, mais « que toutes celles de votre société. »

— « Elle demande un morceau de votre pain blanc, « et rien qu'un verre de votre vin vermeil; et vous « prie de vous rappeler l'attachement d'une femme « qui vous a autrefois délivré de vos souffrances. »

« Hélas ! s'écria alors Becket, faut-il que je t'aie « épousée si tôt ; car ce ne peut être que Susanne « Pye qui ait passé la mer par attachement pour « moi ! »

Et il se hâte de descendre l'escalier ; de quinze marches il en fait trois ; il saisit sa bien-aimée dans ses bras, l'embrasse tendrement, et l'embrasse encore !

— « Oh! avez-vous choisi une autre fiancée? M'avez-« vous tout-à-fait oubliée, oublié celle à qui vous « devez la vie et la liberté ? »

Elle détourne alors la tête pour cacher les larmes qui roulent dans ses yeux : « Adieu, jeune Becket, « dit-elle, je vais m'efforcer de ne plus songer à « vous. »

— « Oh ! jamais, jamais, Susanne Pye ; car certai-« nement cela est impossible ; et moi non plus, je « n'épouserai jamais que celle qui a tant fait, tant bravé « pour moi ! »

Alors la fiancée du matin s'écria : « Mon seigneur, « votre amour a promptement passé ; ce matin j'étais « votre épouse ; et avant que midi ait sonné, une « autre me remplace. »

— « Taisez-vous, ô fiancée de ce matin ! vous n'en « valez pas un atome de moins pour moi ; et quand « vous retournerez dans votre pays, je vous renverrai « avec une double dot. »

Et prenant Susanne Pye par sa main blanche, il la présenta galamment à tout le monde ; et lui dit, en baisant ses lèvres vermeilles : « Sois la bien venue, « beau joyau, de celui qui est tout à toi. »

Alors, saisissant sa douce et blanche main, il la conduit à la fontaine sacrée du voisinage ; et là, change son nom de Susanne Pye, pour donner à cette bien-aimée celui de Jeanne et le titre d'épouse.

FIN.

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU,
rue Bailleul, 9 et 11, près du Louvre.

ERRATA.

PAGES : 106, ligne 2, au lieu de *ro*, lisez : *roi.*
« 132, ligne 2, au lieu de *dessins*, lisez : *desseins.*
« 137, ligne 8, au lieu de *à la lire*, lisez : *à les lire.*
« 140 (note), 8, au lieu de *milght*, lisez : *might*, et au lieu de *splended*, lisez : *splendid.*
« 148, ligne 11, au lieu de *Recs ap Gryffith*, lisez : *Rees ap Gryffith.*
« 207, ligne 9, au lieu de *à son aîné*, lisez : *à son fils aîné.*
« 221, ligne 9, au lieu de *recueilli*, lisez : *recueillies.*
« 228, ligne 19, au lieu de *mourrir*, lisez : *mourir.*
« 236, ligne 15, au lieu de *vu forcés*, lisez : *vus forcés.*
« 240, ligne 15, au lieu de *ne paraissait pas*, lisez : *ne paraissant pas.*
« 285, ligne 22, au lieu de *firent ce qu'ils nommaient*, lisez : *firent de ce qu'ils nommaient.*
« 296, ligne 16, au lieu de *she*, lisez : *the.*
« 301, ligne 17, au lieu de *thenout*, lisez : *then out.*
« 302, ligne 2, au lieu de *ed*, lisez : *led.*

FIN.

